Quatre-vingt-onzième année. — N° 183. Le Numéro : 50 francs. Dimanche 9 Août 1959.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Textes d'intérêt général	Documents administratifs	DÉBATS		Conseil économique et social		Documents	
						Assemblée nationale	Sénat	Avis et Rapports	Bulletin	Assemblée nationale	Sénat
C. C. P. : 9063.13, Paris	TROIS MOIS	SIX MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et Outre-mer. . . .	1.800	3.500	6.500	4.000	900	2.200	1.600	800	1.000	3.000	3.000
Etranger.	2.700	5.300	10.000	5.500	1.200	4.000	2.400	1.200	1.300	4.000	4.000

L'Édition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, informations, annonces et tables mensuelles.

Les Éditions des DÉBATS de l'ASSEMBLÉE NATIONALE et du SÉNAT comprennent le compte rendu intégral des séances, les questions écrites et les réponses des ministres.

Éditions du CONSEIL ÉCONOMIQUE et SOCIAL { Avis et rapports ; Bulletin analytique des séances.

Les Éditions des DOCUMENTS de l'ASSEMBLÉE NATIONALE et du SÉNAT comprennent les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.

L'Édition des DOCUMENTS ADMINISTRATIFS comprend les rapports et statistiques des administrations.

Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 31, Quai Voltaire, Paris (7e). — Tél. : LIT 27-91

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

PREMIER MINISTRE

Décret du 31 juillet 1959 portant nomination du secrétaire général du Conseil économique et social (p. 7954).

Arrêté portant désignation d'un enquêteur au comité central d'enquête sur le coût et le rendement des services publics (p. 7954).

Affaires algériennes.

Décret du 3 août 1959 portant création d'un périmètre de protection quantitative autour de la source « Aïn-Outedda », alimentant la commune des Trois-Marabouts (département d'Oran) (p. 7955).

MINISTERE D'ETAT CHARGE DES AFFAIRES CULTURELLES

Décret du 3 août 1959 portant nomination du président du conseil supérieur de l'ordre des architectes (p. 7955).

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 30 juillet 1959 portant changement de noms (p. 7955).

Décret du 31 juillet 1959 portant nomination et rectificatif (conseil d'Etat et magistrature) (p. 7956).

Arrêté portant délégation de signature (p. 7957).

Arrêté portant autorisation de prendre part au concours organisé en 1959 pour le recrutement d'élèves éducateurs et d'élèves éducatrices des services extérieurs de l'éducation surveillée et fixant la composition du jury de ce concours (p. 7957).

Arrêté portant nominations, acceptation de démission et conférant l'honorariat (officiers publics et ministériels) (p. 7957).

Liste d'aptitude aux fonctions d'élève éducateur et d'élève éducatrice des services extérieurs de l'éducation surveillée (p. 7957).

GRANDE CHANCELLERIE DE LA LÉGION D'HONNEUR

Décret du 6 août 1959 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 7957).

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret du 5 août 1959 portant nomination d'un consul général de France à Beyrouth (p. 7955).

Décret portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur (rectificatif) (p. 7955).

Arrêté du 1er août 1959 relatif à la correspondance de cadres chérifiens et métropolitains (emplois du ministère des armées) (p. 7955).

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 3 août 1959 portant institution d'une délégation spéciale dans la commune de Grust (Hautes-Pyrénées) (p. 7957).

Décret du 3 août 1959 approuvant les modifications apportées aux statuts d'une association reconnue d'utilité publique (p. 7957).

Arrêtés des 27 et 31 juillet 1959 portant interdiction d'exposition à la vue du public et de vente à des mineurs de dix-huit ans de certaines publications et modifiant les dispositions d'un précédent arrêté (p. 7957).

Arrêté portant titularisation (tribunaux administratifs) (p. 7958).

MINISTERE DES ARMEES

Décrets du 31 juillet 1959 portant promotions et nominations (armée de mer, active et réserve) (p. 7958).

Décret du 6 août 1959 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 7960).

Décret portant report de prise de rang et promotions dans le corps des officiers de réserve du service de santé de l'air (rectificatif) (p. 7961).

Arrêté du 24 juillet 1959 portant approbation des comptes et affectation du solde débiteur du compte de pertes et profits de l'office national d'études et de recherches aéronautiques pour l'exercice 1958 (p. 7961).

Arrêté du 28 juillet 1959 relatif à une régie d'avances (p. 7961).

Arrêté du 1er août 1959 relatif à la revision en Algérie des jeunes gens nés entre le 1er janvier 1940 et le 31 décembre 1940 (p. 7961).

Arrêté du 7 août 1959 relatif à l'ouverture de concours pour le recrutement de secrétaires administratifs stagiaires des arsenaux, établissements et services du ministère des armées (p. 7961).

Arrêté portant attribution de la qualité d'officier de police judiciaire à des militaires de la gendarmerie (p. 7962).

Arrêtés et *décision* portant promotion, nominations, affectations, admission à la retraite et rectificatif:

Armée de terre (réserve) (p. 7965).

Attachés du contrôle de l'administration de l'armée (p. 7965).

Officiers des affaires militaires musulmanes (p. 7965).

Techniciens d'études et de fabrications (p. 7965).

Travaux maritimes (p. 7965).

Tableau d'avancement pour le grade de conservateur d'archives (année 1958) (p. 7965).

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Arrêté du 7 août 1959 fixant la valeur de remboursement des titres de l'emprunt 5 p. 100 1956 remboursables le 1er octobre 1959 (p. 7965).

Arrêté portant renouvellement de comités techniques consultatifs d'importation (rectificatif) (p. 7966).

Arrêtés portant détachements, mise et maintien en disponibilité:

Direction générale des impôts (p. 7966).

Douanes et droits indirects (p. 7966).

Enquêtes économiques (p. 7966).

Institut national de la statistique et des études économiques (p. 7966).

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Décret du 31 juillet 1959 portant transformation en collège national du collège moderne et technique de garçons d'Angers (p. 7966).

Décret du 31 juillet 1959 portant transformation en collège national du collège classique et moderne mixte de la ville de Saint-Louis (p. 7966).

Décrets du 31 juillet 1959 portant transfert de professeurs et conférant l'honorariat (enseignement supérieur) (p. 7966).

Arrêté du 10 juillet 1959 portant institution sur le plan national d'un certificat d'aptitude professionnelle de fleuriste (p. 7967).

Arrêté du 22 juillet 1959 fixant pour l'année 1959 le programme limitatif des épreuves orales du concours pour le recrutement de bibliothécaires (p. 7967).

Arrêté du 22 juillet 1959 portant création d'un collège technique industriel et commercial à Aubervilliers (Seine) (p. 7967).

Arrêté du 22 juillet 1959 portant création d'une section technique commerciale au lycée Hélène-Boucher, à Paris (p. 7967).

Arrêté du 27 juillet 1959 portant création d'un collège technique industriel de garçons à Grenoble (Isère) (p. 7967).

Arrêté du 27 juillet 1959 fixant la date et les modalités des élections pour la désignation de représentants du personnel à la commission administrative paritaire interdépartementale des instituteurs en service au Sahara (p. 7967).

Arrêtés portant inscriptions sur des listes d'aptitude, promotion, nomination, détachement, reclassements, admission à la retraite et conférant l'honorariat (administration académique et haut commissariat à la jeunesse et aux sports) (p. 7967).

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Arrêté du 22 juillet 1959 relatif au fonctionnement de la commission centrale des appareils à pression (p. 7969).

Arrêté du 27 juillet 1959 autorisant la chambre de commerce d'Arras à accorder sa garantie à deux emprunts (p. 7969).

Arrêté portant nomination (ordonnateurs secondaires) (p. 7969).

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Décret du 3 août 1959 portant nomination d'un membre de la commission plénière de la caisse nationale de crédit agricole (p. 7969).

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Décret du 3 août 1959 relatif à l'établissement de bienfaisance A. Kœnigswarter (p. 7968).

Arrêté du 23 juillet 1959 portant additif n° 16 au premier supplément au Codex 1949 (p. 7968).

Arrêté modifiant la composition de la section de la tuberculose du comité médical supérieur (p. 7968).

Naturalisations, réintégrations et retrait de naturalisations (p. 7969).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

Ministère des finances et des affaires économiques.

Situation du Trésor (mars 1959) (p. 7985).

Ministère de l'éducation nationale.

Avis de concours pour le recrutement d'un professeur adjoint de technique hospitalière (p. 7984).

Avis relatif aux délais de dépôt des dossiers par les candidats susceptibles de bénéficier des dispositions prévues par l'arrêté du 18 mars 1958 concernant le brevet de technicien en diététique (p. 7984).

Ministère de l'agriculture.

Avis relatif à l'extension d'une convention collective de travail concernant les exploitations forestières d'Indre-et-Loire (p. 8013).

Avis relatif à l'extension d'une convention collective de travail concernant les exploitations forestières de Maine-et-Loire (p. 8013).

Avis relatif à l'extension de l'avenant n° 9 à la convention collective du 5 janvier 1953 concernant les exploitations agricoles de Saône-et-Loire (p. 8013).

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de concours pour le recrutement d'un sous-économe au centre hospitalier de Saint-Denis (Seine) (p. 8013).

Ministère des postes, télégraphes et téléphones.

Avis de concours pour le recrutement de préposés (p. 8013).

Annonces (p. 8014).

DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

Assemblée nationale. — Feuilles 84 à 87. — *Projets et propositions de loi, exposés des motifs et rapports.* — Annexes n°s 7123 (*suite*) à 7226 (session de 1957-1958).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PREMIER MINISTRE

Décret du 31 juillet 1959 portant nomination du secrétaire général du Conseil économique et social.

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre,

Vu l'ordonnance n° 58-1360 du 29 décembre 1958 portant loi organique relative au Conseil économique et social, et notamment l'article 24;

Vu la proposition du bureau du Conseil économique et social en date du 7 juillet 1959,

Décrète:

Art. 1er. — M. Jean Mamert est nommé secrétaire général du Conseil économique et social.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 juillet 1959.

C. DE GAULLE.

Par le Président de la République:

Le Premier ministre,

MICHEL DEBRÉ.

Désignation d'un enquêteur au comité central d'enquête sur le coût et le rendement des services publics.

Par arrêté du 3 août 1959, est désigné en qualité d'enquêteur au titre du comité central d'enquête sur le coût et le rendement des services publics: M. Leteilier (René), sous-préfet hors classe.

AFFAIRES ALGERIENNES

Décret du 3 août 1959 portant création d'un périmètre de protection quantitative autour de la source Aïn-Outedda, alimentant la commune des Trois-Marabouts (département d'Oran).

Par décret en date du 3 août 1959, il est créé sur le territoire des communes des Trois-Marabouts et d'Aïn-Témouchent, département d'Oran, arrondissement d'Aïn-Témouchent, un périmètre de protection quantitative autour de la source Aïn-Outedda, dont les limites sont déterminées comme suit sur le plan au 1/50.000 annexé au présent décret:

A Sommet d'Argoub-el-Brarcha (point coté 339).
A B C Ligne des crêtes d'Argoub-el-Brarcha.
C D E Ligne des crêtes de Bled-Abd-En-Nour.
E F Ligne des crêtes du Debel Dokma jusqu'au chemin de Kouadiat Berbane.
F G H Chemin de Koudiat Berbane jusqu'à sa rencontre avec le chemin reliant la haouita Sidi-Mohammed ben Zid au marabout Sidi-Ameur.
H I Chemin reliant la haouita au marabout ci-dessus désigné.
I Maison de coordonnées { X = 147.260. Y = 227.575.

Toute recherche ou tout prélèvement d'eau à l'intérieur du périmètre ci-dessus ne pourra, sous réserve des situations de bonne foi, être entrepris sans autorisation préalable.

L'autorisation prévue ci-dessus sera donnée dans les conditions fixées par les articles 2 et 9 du décret du 21 avril 1938.

MINISTERE D'ETAT CHARGE DES AFFAIRES CULTURELLES

Décret du 3 août 1959 portant nomination du président du conseil supérieur de l'ordre des architectes.

Par décret en date du 3 août 1959, M. Jacques Duvaux est nommé président du conseil supérieur de l'ordre des architectes, à compter du 4 juillet 1959 et jusqu'au prochain renouvellement du conseil supérieur.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret du 5 août 1959 portant nomination d'un consul général de France à Beyrouth.

Par décret en date du 5 août 1959, M. Molinie (Honoré-Jean-Marie-Antoine), conseiller des affaires étrangères de 2e classe, 3e échelon, consul adjoint au consulat général de France à Tanger, est nommé consul général de France à Beyrouth, en remplacement de M. Charles (Xavier).

Décret portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Rectificatif au *Journal officiel* du 31 juillet 1959: page 7604, 1re colonne, 32e ligne, au lieu de: « Duvauchelle (Robert), conseiller des affaires étrangères, consul adjoint à Conakry », lire: « Duvauchelle (Robert), conseiller des affaires étrangères, conseiller d'ambassade à Conakry ».

Correspondance de cadres chérifiens et métropolitains (emplois du ministère des armées).

Le Premier ministre, le ministre des affaires étrangères, le ministre des armées et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu la loi n° 56-782 du 4 août 1956, modifiée et complétée par la loi n° 58-108 du 7 février 1958, relative aux conditions de reclassement des fonctionnaires et agents français des administrations et services publics du Maroc et de Tunisie;

Vu le décret n° 56-1236 du 6 décembre 1956, modifié et complété par le décret n° 58-857 du 15 septembre 1958 et portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi susvisée du 4 août 1956, et notamment ses articles 1er, 3 et 4;

Vu l'avis exprimé par la commission instituée en vertu de l'article 4 du décret du 6 décembre 1956,

Arrêtent:

Article unique. — La correspondance entre certains corps et catégories d'emplois de l'administration marocaine et les corps et catégories d'emplois du ministère des armées est fixée conformément au tableau ci-dessous:

CADRE de l'administration marocaine.	CADRE de l'administration française.
Régie des exploitations industrielles	
Comptable chef de groupe..... Chef de groupe administratif.... Chef comptable..... Chef de bureau.....	Secrétaire administratif (1) à l'air, à la terre ou à la marine.
Service du conseiller technique auprès de S. M. le Roi.	
Agent d'encadrement de la garde royale.	Commis ou secrétaire administratif (2) à l'air, à la terre ou à la marine.

(1) Correspondance complémentaire de celle prévue par l'arrêté interministériel du 2 mai 1958 concernant les cadres particuliers de l'Algérie.

(2) Correspondance réservée aux agents occupant l'emploi de secrétaire rédacteur.

Fait à Paris, le 1er août 1959.

Le Premier ministre,
Pour le Premier ministre et par délégation:
Le directeur général de l'administration et de la fonction publique,
JOSEPH GAND.

Le ministre des affaires étrangères,
Pour le ministre des affaires étrangères et par délégation:
Le directeur général des affaires marocaines et tunisiennes,
JEAN BASDEVANT.

Le ministre des armées,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur des services législatifs et administratifs,
WIDMER.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du budget,
Par empêchement du directeur du budget:
Le sous-directeur,
RAYMOND MARTINET.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 30 juillet 1959 portant changement de noms.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice,

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Sont autorisés à substituer:

Au nom de BEILLET celui de BEILLET LE BEHEREC:

1° BEILLET (Charles-Lucien-Louis-Marie), né le 16 octobre 1903 à Lorient (Morbihan), demeurant à Versailles (Seine-et-Oise), 16, rue des Bourdonnais, agissant également au nom de ses enfants mineurs:

a) Solange-Lucile-Marie, née le 12 mai 1939 à Fontainebleau (Seine-et-Marne);
b) Ivy-Denis-Marie, né le 11 juillet 1946 à Versailles (Seine-et-Oise);
c) Laure-Alice-Marie-Françoise, née le 15 juillet 1948 à Versailles (Seine-et-Oise);
d) Annick-Marie-Patricia, née le 17 juillet 1949 à Versailles (Seine-et-Oise).

2° BEILLET (François-Lucien-René), né le 4 février 1933 à Champagne-sur-Seine (Seine-et-Marne), demeurant à Versailles (Seine-et-Oise), 16, rue des Bourdonnais.

3° BEILLET (Charles-Patrick-Lucien-Marie-Joseph), né le 9 août 1936 à Poitiers (Vienne), demeurant à Versailles (Seine-et-Oise), 16, rue des Bourdonnais.

4° BEILLET (Philippe-Lucien-Marie), né le 3 septembre 1937 à Fontainebleau (Seine-et-Marne), demeurant à Versailles (Seine-et-Oise), 16, rue des Bourdonnais.

Au nom de BIGNON celui de GIRAULT:

1° BIGNON (Catherine-Marie-Marguerite-Jeanne), née le 20 mars 1942 à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), demeurant à Paris (10e) 6, boulevard de Denain;

2° BIGNON (Marie-Martine-Madeleine), née le 5 octobre 1944 à Chamalières (Puy-de-Dôme), demeurant à Paris (10e), 6, boulevard de Denain, mineures représentées par la dame FOURNIER (Simone), divorcée BIGNON, épouse GIRAULT.

Au nom de BODELOT celui de DENEUVILLE:

BODELOT (André-Emile-Louis), né le 15 avril 1904 à Boubers-sur-Canche (Pas-de-Calais), demeurant à Sainte-Maxime (Var), hôtel des Palmiers, agissant également au nom de son enfant mineur: Philippe-Christian-Emile-Achille, né le 28 octobre 1945 à Doullens (Somme).

Au nom de BUTION celui de BUTHION:

BUTION (Antonin), né le 9 mars 1907 à Lavoine (Allier), demeurant à Cusset (Allier), 1, cours Tracy.

Au nom de CHEVAL celui de CHEVALIER:

CHEVAL (Raymond-Marcel), né le 22 mai 1921 au Palais-sur-Vienne (Haute-Vienne), demeurant aux Bardys, commune de Saint-Priest-Taurion (Haute-Vienne), agissant également au nom de son enfant mineur: Pierre-Léon-Christian, né le 20 mars 1955 à Limoges (Haute Vienne).

Au nom de DAVID MOYSE AMAUDRIC DU CHAFFAUT celui de AMAUDRIC DU CHAFFAUT:

DAVID MOYSE AMAUDRIC DU CHAFFAUT (Philippe-Georges), né le 21 juin 1925 à Marseille (Bouches-du-Rhône), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône), 357, rue Paradis.

Aux noms de DEMIRKAPOULIAN et DEMIR-KAPOULIAN celui de DEMIRE:

1° DEMIRKAPOULIAN (Aram-Mangassar), né en 1889 à Istanbul (Turquie), demeurant à Grenoble (Isère), 17, place Grenette;

2° DEMIRKAPOULIAN (André-Edmond-Joseph), né le 8 juin 1917 à Grenoble (Isère), demeurant à Grenoble (Isère), 10, rue du Lieutenant-Chanaron, agissant également au nom de ses enfants mineurs: *a*) DEMIR-KAPOULIAN (Jean-Claude-Georges-Joseph), né le 27 novembre 1941 à Grenoble (Isère); *b*) DEMIR-KAPOULIAN (Catherine-Marie-Claude-Henriette-Berthe), née le 5 août 1948 à Saint-Agnan-en-Vercors (Drôme);

3° DEMIRKAPOULIAN (Robert-Marcel-Albin), né le 9 janvier 1921 à Grenoble (Isère), demeurant à Grenoble (Isère), 10, rue du Lieutenant-Chanaron, agissant également au nom de ses enfants mineurs: *a*) DEMIR-KAPOULIAN (Nadine-Henriette-Anne-Marie), née le 19 avril 1954 à Grenoble (Isère); *b*) DEMIR-KAPOULIAN (Robert-André-Joseph), né le 16 février 1956 à Grenoble (Isère).

Aux noms de DUBINSKI et DOUBINSKY celui de DUCHENE:

1° DUBINSKI (Elchunon Majer), né le 13 janvier 1899 à Varsovie (Pologne), demeurant à Vincennes (Seine), 30, avenue Aubert;

2° DOUBINSKY (Marcel-Maurice), né le 22 septembre 1923 à Paris (11e), demeurant à Saint-Mandé (Seine), 90, chaussée de l'Etang, agissant également au nom de ses enfants mineurs: *a*) Margaret-Francine, née le 19 mai 1948 à Paris (16e); *b*) Laurence-Alberte, née le 3 octobre 1956 à Neuilly-sur-Seine (Seine); *c*) Philippe-Albert, né le 25 avril 1958 à Boulogne-Billancourt (Seine).

Au nom de GIORDANO-ROMBI celui de ROMBI:

GIORDANO-ROMBI (Roger), né le 26 février 1932 à Bône (Algérie), demeurant à Bône (Algérie), 6 *bis*, rue Prosper-Dubourg.

Au nom de HERSZLIKOWICZ celui de GARAND:

HERSZLIKOWICZ (Raymonde), épouse FELLOUS, née le 4 septembre 1934 à Paris (10e), demeurant à Paris (11e), 142, rue du Chemin-Vert.

Au nom de JARYSZ celui de JARYS:

JARYSZ (Bronislaw-Francis), né le 12 août 1928 à Laon (Aisne), demeurant à Montélimar (Drôme), caserne Saint-Martin.

Au nom de KRAMARZ celui de CRAMACHE:

KRAMARZ (Isaac), né le 28 février 1930 à Paris (10e), demeurant à Paris (18e), 60, rue Ramey.

Au nom de LANDEL-ZERMATI celui de ZERMATI:

LANDEL-ZERMATI (Jean-Pierre), né le 23 juin 1938 à Paris (11e), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône), 22, rue Fargès, mineur représenté par le sieur Georges Yves Saül Zermati.

Au nom de LEVY celui de LETELLIER:

LEVY (Gaston-Félix), né le 4 janvier 1923 à Boppard (Allemagne), demeurant à Paris (14e), 8 *bis*, boulevard Jourdan.

Au nom de LEVY celui de RIVERAIN:

1° LEVY (Roland-Prosper), né le 29 juillet 1932 à Paris (10e), demeurant à Paris (20e), 140, rue de Ménilmontant;

2° LEVY (Maurice), né le 4 mars 1935 à Paris (10e), demeurant à Paris (20e), 140, rue de Ménilmontant.

Au nom de MOUNOT-BAYLAC celui de LADOUCH:

MOUNOT-BAYLAC (Germain-Jean-Marie-Humbert), né le 28 septembre 1900 à Punta-Arenas (Chili), demeurant à Bougival (Seine-et-Oise), 14, rue Jean-Tourgueniefl.

Au nom de RAPAPORT celui de GORDEY:

RAPAPORT (Moissei), né le 17 février 1913 à Berlin (Allemagne), demeurant à Paris (5e), 13, rue Guy-de-La-Brosse, agissant également au nom de ses enfants mineurs: *a*) Serge-Samuel, né le 10 juin 1953 à Paris (15e); *b*) Lydie, née le 25 juillet 1955 à Paris (15e).

Au nom de REISZ celui de REIS:

REISZ (Thomas), né le 11 novembre 1918 à Budapest (Hongrie), demeurant à Paris (7e), 32, boulevard Raspail.

Au nom de ROBIN celui de TREPS:

ROBIN (Anne-Marie-Marthe), née le 4 janvier 1942 à Neuilly-sur-Seine (Seine), demeurant à Paris (16e), 100, rue Lauriston, mineure représentée par la dame CHEVALLIER (Paulette), veuve ROBIN, épouse TREPS.

Au nom de SAID celui de GARIN:

1° SAID (Georges-Vincent-François), né le 12 mai 1930 à Philippeville (Algérie), demeurant à Pantin (Seine), 41, avenue de Paris;

2° SAID (Jean), né le 8 décembre 1932 à Kerrata (Algérie), demeurant à Pantin (Seine), 41, rue de Paris.

Aux noms de SZTRAJZAND et STREUSAND celui de SESSANT:

SZTRAJZAND (Serge-Sigismond), né le 26 novembre 1910 à Varsovie (Pologne), demeurant à Montélimar (Drôme), 71, route du Teil, agissant également au nom de son enfant mineure STREUSAND (Françoise-Eugénie-Janine), née le 27 avril 1949 à Montélimar (Drôme).

Au nom de TREBINYATZ celui de TREBINJAC:

TREBINYATZ (Francis), né le 21 novembre 1921 à Grisolles (Tarn-et-Garonne), demeurant à Antony (Seine), 47, avenue Pierre-Brossolette, agissant également au nom de ses enfants mineures: *a*) Anne, née le 27 septembre 1955 à Stockholm (Suède); *b*) Isabelle-Martine, née le 7 septembre 1957 à Neuilly-sur-Seine (Seine).

Art. 2. — Conformément à l'article 8 de la loi du 11 germinal an XI, complété par l'ordonnance du 23 août 1958, la mention en marge des actes de l'état civil du nouveau nom conféré par le présent décret ne pourra être requise par le procureur de la République du lieu du domicile qu'après l'expiration du délai d'un an fixé par ladite loi et sur justification qu'aucune opposition n'aura été formée devant le conseil d'Etat.

Art. 3. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 juillet 1959.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre:
Le garde des sceaux, ministre de la justice.
EDMOND MICHELET.

Décret du 31 juillet 1959 portant nomination d'un maître des requêtes au conseil d'Etat.

Par décret en date du 31 juillet 1959, M. Touzery (Robert), auditeur de 1re classe au conseil d'Etat, est nommé maître des requêtes au conseil d'Etat (1re tour intérieur), en remplacement de M. Larché, placé dans la position hors cadre.

Décret portant nomination de magistrats à l'administration centrale du ministère de la justice.

Rectificatif au *Journal officiel* du 2 août 1959: page 7705, 2e colonne, 24e et 25e ligne, au lieu de: « en remplacement de M. Tranney, qui a été nommé conseiller à la cour d'appel de Paris », lire: « (poste créé) ».

Délégation de signature.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret du 31 mai 1862 portant règlement général sur la comptabilité publique, notamment ses articles 82 à 84;

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu le décret du 8 janvier 1959 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ceccaldi (Pierre), directeur de l'éducation surveillée, M. Lutz (Paul), sous-directeur de l'éducation surveillée, est habilité à signer, au nom du garde des sceaux, ministre de la justice, toutes ordonnances de payement, de virement, de délégation ou de régularisation.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 juillet 1959.

EDMOND MICHELET.

Autorisation de prendre part au concours organisé en 1959 pour le recrutement d'élèves éducateurs et d'élèves éducatrices des services extérieurs de l'éducation surveillée et composition du jury de ce concours.

Par arrêté du 31 juillet 1959:

Est admis à subir les épreuves du concours organisé en 1959 pour le recrutement d'élèves éducateurs et d'élèves éducatrices des services extérieurs de l'éducation surveillée:

M. Sence (Paul).

Le jury du concours est composé ainsi qu'il suit:

Président.

M. Lutz, sous-directeur de l'éducation surveillée.

Membres.

M. Gaillac, magistrat à la direction de l'éducation surveillée, inspecteur de l'éducation surveillée.

M. Michard, directeur du centre de formation et d'études de l'éducation surveillée, à Vaucresson.

M. Courtois, directeur du centre d'observation de Bures-sur-Yvette et de services rattachés.

Secrétaire.

M. Bernard, magistrat à la direction de l'éducation surveillée.

Un éducateur sera adjoint au jury pour l'examen des épreuves d'aptitude physique.

Officiers publics et ministériels.

Par arrêté du 7 août 1959:

La démission de M. Gauvin (Robert-Achille), huissier de justice à la résidence de Fère-Champenoise (Marne), est acceptée.

Sont nommés:

M. Payet (Pierre-Germain-Victor), notaire à la résidence de Lamastre (Ardèche), en remplacement de M. Boyer (Edmond), décédé.

M. Caldaguès (Etienne-Henri), greffier en chef du tribunal de grande instance de Soissons (Aisne), en remplacement de M. Masson (Georges-Marie-Gabriel), démissionnaire.

M. Lecler (Guy-Marie), greffier en chef du tribunal de grande instance d'Argentan (Orne), en remplacement de M. Pierre-Prébois (Paul-Frédéric-Edouard), démissionnaire.

M. Trouvé (Pierre-Jean-Fernand), greffier du tribunal d'instance de Châteaudun (Eure-et-Loir), en remplacement de Mme Barillet (Léonie-Marguerite, dite Sophie), veuve Clairet, démissionnaire.

Mme Courbot (Lucette-Georgette), épouse Pukiet, huissier de justice à la résidence de Dole (Jura), en remplacement de M. Landrieux (Jean-Edmond-Auguste), dont la démission a été acceptée par arrêté du 19 mars 1957.

M. Oyon (Albert-Elie), huissier de justice à la résidence de Sèvres (Seine-et-Oise), en remplacement de M. Pagès (Marcel-Georges-Emile), démissionnaire.

L'honorariat est conféré à M. Pecquet (Emile-René-Jules), ancien huissier de justice à la résidence de Gournay-en-Bray (Seine-Maritime).

Liste d'aptitude aux fonctions d'élève éducateur et d'élève éducatrice des services extérieurs de l'éducation surveillée.

Par arrêté du 31 juillet 1959:

Sont inscrits, par ordre de mérite, sur la liste d'aptitude aux fonctions d'élève éducateur des services extérieurs de l'éducation surveillée:

MM. Desmergers (Alain), Warnery (Rémy), Bourquin (Jacques), Lafond (Jean-Michel), Fontaine (Jean-Claude), Pouget (Roland), George (Yvon), Peyre (Bernard), Dumont (Jean).

Sont inscrites, par ordre de mérite, sur la liste d'aptitude aux fonctions d'élève éducatrice des services extérieurs de l'éducation surveillée:

Mlles Marladot (Marie-Thérèse), Labarrère (Lucienne), Saint-Macary (Marie-Josèphe), Bonvallot (Odile), Contant (Roselyne).

GRANDE CHANCELLERIE DE LA LEGION D'HONNEUR

Décret du 6 août 1959 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 6 août 1959 et sur déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur portant que la promotion comprise dans le présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est promu au grade d'officier de la Légion d'honneur:

M. Albert Chatelle, animateur du comité de restauration de la colonne de la Grande-Armée, à Boulogne-sur-Mer. Chevalier du 26 septembre 1941.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 3 août 1959 portant institution d'une délégation spéciale dans la commune de Grust (Hautes-Pyrénées).

Par décret en date du 3 août 1959, il est institué dans la commune de Grust (Hautes-Pyrénées), une délégation spéciale composée de MM. Joseph Cazale, Jules Camarot, André Lechat.

Décret du 3 août 1959 approuvant les modifications apportées aux statuts d'une association reconnue d'utilité publique.

Par décret en date du 3 août 1959, ont été approuvées les modifications apportées aux statuts de l'association reconnue d'utilité publique dénommée Ligue française contre le rhumatisme, dont le siège est à Paris.

Interdiction d'exposition à la vue du public et de vente à des mineurs de dix-huit ans de diverses publications.

Le ministre de l'intérieur,

Vu la loi n° 49-956 du 16 juillet 1949, et notamment son article 14 modifié par l'article 42 de l'ordonnance n° 58-1298 du 23 décembre 1958;

Sur la proposition du directeur général de la sûreté nationale,

Arrête:

Art. 1er. — Il est interdit, sous les peines prévues au sixième alinéa de l'article 14, modifié, de la loi du 16 juillet 1949 de proposer, de donner ou de vendre à des mineurs de dix-huit ans les revues intitulées:

Adams Rib, publié par Rosalinda, 7 *a* St Marks Hill, Surbiton.

Bang On !, publié par Dalrow Publications Limited, Dalrow House, 3/5 Church Bank, Bolton, Lancs.

Point, publié par Rosalinda, 7 *a* St Marks Hill, Surbiton.

Sir, publié par The Viking Co, Drayton Court Chambers, London W. 13.

Six, publié par The Viking Co, Drayton Court Chambers, London W. 13.

Square, publié par Rosalinda, 7 *a* St Marks Hill, Surbiton.

Entre Nous, publié par les Editions Mistral, 7, avenue Crovetto, à Monaco.

Art. 2. — Il est interdit, sous les mêmes peines, d'exposer ces revues à la vue du public en quelque lieu que ce soit, et notamment, à l'extérieur ou à l'intérieur des magasins ou des kiosques ou de faire pour elles de la publicité sous quelque forme que ce soit.

Art. 3. — Le préfet de police dans le département de la Seine et les préfets dans les autres départements sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 27 juillet 1959.

Le ministre de l'intérieur,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur général de la sûreté nationale,
JEAN VERDIER.

Le ministre de l'intérieur,

Vu la loi n° 49-956 du 16 juillet 1949, et notamment son article 3 et son article 14, modifié par l'article 42 de l'ordonnance n° 58-1298 du 23 décembre 1958;

Vu l'avis de la commission chargée de la surveillance et du contrôle des publications destinées à l'enfance et à l'adolescence;

Sur la proposition du directeur général de la sûreté nationale,

Arrête:

Art. 1er. — Il est interdit, sous les peines prévues au sixième alinéa de l'article 14 modifié de la loi du 16 juillet 1949, de proposer, de donner ou de vendre à des mineurs de dix-huit ans les ouvrages intitulés:

Blondes Chaleurs, par Olivier Noël, éditions Le Chardon rouge, Paris.

Voluptueux Dialogues, par Frédéric Mado, éditions Les Nymphes, 136-138, rue Lamarck, Paris.

Les Aventures d'un Auvergnat et d'un Parisien au pèlerinage de Lourdes, par l'abbé Rasibus, éditions de L'Idée libre, Herblay (Seine-et-Oise).

Tentations sensuelles, par Ernst Igor, éditions A. C. D. L., 4, rue Le Goff, Paris (5e).

Apothéose charnelle, par Roger Clément, éditions Le Pont-Neuf, Paris.

La Croisière de la chair, par Francis Richard, éditions Les Nymphes, 50, rue Damrémont, Paris.

La Soutane devant l'amour, par l'abbé Rasibus, éditions de L'Idée libre, Herblay (Seine-et-Oise).

Tricheries et truquages de l'amour, par André Lorulot, éditions de L'Idée libre, Herblay (Seine-et-Oise).

Barmaid, par Clara Nordon, éditions Le Chardon rouge, Paris.

Le Vice dans la peau, par Jef Bruneel, éditions Le Pont-Neuf, Paris.

Les Diablesses amoureuses, par Miguel Renato, éditions Chantarelle, 61, rue de Richelieu, Paris.

Amour Margot, par Simone Rivière, éditions Les Nymphes, 136-138, rue Lamarck, Paris.

Sexy Rousse, par Van Dam, éditions Le Chardon rouge, Paris.

Exciting, par Clara Nordon, éditions Le Chardon rouge, Paris.

L'Auberge des étreintes, par A. Clavelle, éditions Les Presses de la nuit, 5, rue d'Artois, Paris.

Relais galant, par Ludo Pergaud, éditions Chantarelle, 61, rue de Richelieu, Paris.

Collège mixte, par André Helena, éditions Le Chardon rouge, Paris.

Humiliations chéries, par Jean Claqueret, édition de L'Eden, Paris (6e).

Césarine, par Jean Claqueret, éditions de L'Eden, 13, passage Dauphine, Paris (6e).

Baby douce fille par Sadie Blackeyes, éditions de L'Eden, 13, passage Dauphine, Paris (6e).

Sexy blonde, par Van Dam, éditions Le Pont-Neuf, Paris.

Le Couvent de Gomorrhe, par Jacques Souffrance, éditions de L'Idée libre, Herblay (Seine-et-Oise).

Furie rose, par Van Dam, éditions Le Pont-Neuf, Paris.

Affolante Arabelle, par Gilles Ranc, éditions Les Nymphes, 50, rue Damrémont, Paris.

Edition très spéciale, par André Helena, éditions Le Chardon rouge, Paris.

Céline, par Jacques Fontenoy, éditions du Gay Paris, 113, boulevard des Moines, Paris.

La Vie et le travail des filles de joie, par ..., éditions de L'Idée libre, Herblay (Seine-et-Oise).

Frénésie d'amour, par Serge Mai (ou May), éditions Le Pont-Neuf, Paris.

Starlettes (ou *Starlett's*) *à gogo*, par Dino di Cara, éditions Le Pont-Neuf, Paris.

Les Délices des dessous, par Liane de Lauris, éditions de L'Eden, 13, passage Dauphine, Paris (6e).

Véra, par Erna Zack, éditions Le Chardon rouge, Paris.

La Flagellation et les perversions sexuelles, par André Lorulot, éditions de L'Idée libre, Herblay (Seine-et-Oise).

Art. 2. — Il est interdit, sous les mêmes peines, d'exposer ces ouvrages à la vue du public en quelque lieu que ce soit, et notamment à l'extérieur ou à l'intérieur des magasins ou des kiosques, ou de faire pour eux de la publicité sous quelque forme que ce soit.

Art. 3. — Le préfet de police dans le département de la Seine et les préfets dans les autres départements sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 31 juillet 1959.

Le ministre de l'intérieur,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur général de la sûreté nationale,
JEAN VERDIER.

Le ministre de l'intérieur,

Vu la loi n° 49-956 du 16 juillet 1949 et notamment son article 3 et son article 14 modifié par l'article 42 de l'ordonnance n° 58-1298 du 23 décembre 1958;

Vu l'avis de la commission chargée de la surveillance et du contrôle des publications destinées à l'enfance et à l'adolescence;

Sur la proposition du directeur général de la sûreté nationale,

Arrête:

Art. 1er. — Les dispositions prévues par l'arrêté du 28 août 1950, interdisant l'exposition sur la voie publique et la vente aux mineurs de dix-huit ans de diverses publications sont rapportées en tant qu'elles concernent la revue intitulée *Vivre d'abord*.

Art. 2. — Le préfet de police dans le département de la Seine et les préfets dans les autres départements sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 31 juillet 1959.

Le ministre de l'intérieur,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur général de la sûreté nationale,
JEAN VERDIER.

Tribunaux administratifs.

Par arrêté en date du 29 juillet 1959, M. David (Georges), conseiller de tribunal administratif de 2e classe, 7e échelon, est élevé à la 1re classe, 1er échelon.

MINISTERE DES ARMEES

Décret du 31 juillet 1959 portant promotions et nomination dans le corps du contrôle de l'administration de la marine.

Par décret en date du 31 juillet 1959:

Sont promus dans le corps du contrôle de l'administration de la marine:

Au grade de contrôleur de 1re classe.

M. le contrôleur de 2e classe Brun (Robert-Jean).

M. le contrôleur de 2e classe Mennessier (Jacques-Henri).

Au grade de contrôleur de 2e classe.

M. le contrôleur de 3e classe Saint-Germain (Léon-Jean-Eugène).

M. le contrôleur de 3e classe Nougarou (André-Maurice).

Est nommé dans le corps du contrôle de l'administration de la marine:

Au grade de contrôleur de 3e classe.

M. Gamblin (René-Gabriel), commissaire de 1re classe.

Le présent décret prendra effet du 1er août 1959.

Décret du 31 juillet 1959 portant promotions dans la réserve du corps des officiers du commissariat de la marine.

Par décret en date du 31 juillet 1959, sont promus au grade de commissaire de 2e classe dans la réserve du corps des officiers du commissariat de la marine:

Pour compter du 1er juillet 1959: M. le commissaire de 3e classe de réserve Dulmet (A.-L.-M.-J.-E.), port d'immatriculation: Toulon.

Pour compter du 1er août 1959: M. le commissaire de 3e classe de réserve Chanez (P.-L.-C.-A.), port d'immatriculation: Toulon.

Décret du 31 juillet 1959 portant promotions d'officiers relevant de la direction centrale des constructions et armes navales.

Par décret en date du 31 juillet 1959:

Est promu dans le corps des ingénieurs du génie maritime:

(Pour compter du 1er août 1959.)

Au grade d'ingénieur principal du génie maritime.

Tour ancienneté. M. l'ingénieur de 1re classe du génie maritime Julien (P.-M.-A.), port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur principal du génie maritime Morin, placé en congé de longue durée.

Sont promus dans le corps des ingénieurs des directions de travaux des constructions et armes navales:

(Pour compter du 1er août 1959.)

Au grade d'ingénieur en chef des directions de travaux des constructions navales.

M. l'ingénieur des directions de travaux principal Floch (F.-M.), port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur en chef des directions de travaux Levrard, retraité.

Au grade d'ingénieur des directions de travaux principal des constructions et armes navales.

Les ingénieurs des directions de travaux de 1re classe:

M. Léopardo (G.-A.), port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux principal Floch, promu.

M. Branellec (F.-M.), port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux principal Demoment, retraité.

Baron (R.-V.), port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux principal Cordera, retraité.

Au grade d'ingénieur des directions de travaux de 1re classe des constructions et armes navales.

Les ingénieurs des directions de travaux de 2e classe:

1er tour (choix). M. Renouf (L.-A.-A.-A.), port matriculaire: Cherbourg, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe Léopardo, promu.

2e tour (choix). M. Paglieri (X.-L.), port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe Branellec, promu.

Tour ancienneté (1). M. Turbot (S.), port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe Baron, promu.

1er tour (choix). M. Fouque (P.-R.-E.), port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe Mathé, décédé.

Est nommé dans le corps des ingénieurs des directions de travaux des constructions et armes navales:

(Pour compter du 1er août 1959.)

Au grade d'ingénieur des directions de travaux de 2e classe des constructions et armes navales.

M. le technicien d'études et de fabrications des constructions et armes navales Sclison (Raymond-Eugène), spécialisation Electricité générale, port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe Brémont, précédemment promu,

pour prendre rang sur la liste d'ancienneté à la date du 1er novembre 1958, entre MM. les ingénieurs des directions de travaux de 2e classe des constructions et armes navales Bideau (J.-B.) et Delmonte (S.-P.-M.).

(1) Figure au tableau d'avancement.

Décret du 31 juillet 1959 portant promotions dans les corps d'officiers de marine, d'ingénieurs mécaniciens et d'officiers des équipages de la flotte.

Par décret en date du 31 juillet 1959, sont promus ou nommés dans le cadre actif:

A. — Corps des officiers de marine

Au grade de capitaine de vaisseau.

(A compter du 1er août 1959.)

Le capitaine de frégate:

M. Tournyol du Clos (André-Marie-Aimé), du port de Rochefort, en remplacement de M. le capitaine de vaisseau Philippon, nommé contre-amiral.

Au grade de capitaine de frégate.

(A compter du 1er août 1959.)

Les capitaines de corvette:

M. Mouren (André-Marie-Joseph), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de frégate Parent, retraité.

M. Tanguy (Jean-François), du port de Brest, en remplacement de M. le capitaine de frégate Martenot, retraité.

M. Le Franc (Jean-Marie-Eugène), du port de Lorient, en remplacement de M. le capitaine de frégate de Rodellec du Porzic, retraité.

M. Jampierre (Louis-Etienne), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le capitaine de frégate Tournyol du Clos, promu.

Au grade de capitaine de corvette.

(A compter du 1er août 1959.)

Les lieutenants de vaisseau dont les noms suivent:

1er tour (ancienneté). M. Blot (Robert-Marie-Louis), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de corvette Deuffic, retraité.

2e tour (choix). M. Despretz (Stéphane-Jean-Marie-Eustache), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de corvette Rossigneux, retraité.

1er tour (ancienneté). M. Ménès (Serge-Paul-Etienne), du port de Brest, en remplacement de M. le capitaine de corvette Le Goascoz, placé en situation hors cadres.

2e tour (choix). M. Villecourt (Jean-Henri-Marie), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de corvette Rolland du Roscoat, placé en situation hors cadres.

1er tour (ancienneté). M. Wellelé (Gilbert-François-Gustave), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le capitaine de corvette Mouren, promu.

2e tour (choix). M. de Fornel (Hervé-Marie-Joseph), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de corvette Tanguy, promu.

1er tour (ancienneté). M. Morlanne (Bernard-Paul), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de corvette Le Franc, promu.

2e tour (choix). M. Brossolet (René-Pierre), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de corvette Jampierre, promu.

Au grade de lieutenant de vaisseau.

(A compter du 1er août 1959.)

Les enseignes de vaisseau de 1re classe dont les noms suivent:

1er tour (ancienneté). M. Lang (André-Robert-Georges), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Gerbier, démissionnaire.

2e tour (ancienneté). M. Stélani (Jérôme-Marie-Gaston), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Guiot, placé en situation hors cadres.

3e tour (choix). M. O'Byrne (Gabriel-Henri-Maurice-Joseph), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Gervais de Lafond (G.), placé en situation hors cadres.

1er tour (ancienneté). M. Carchereux (Etienne-Marie-Philippe), du port de Rochefort, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Blot, promu.

2e tour (ancienneté). M. Courtois (Jean-Eugène), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Despretz, promu.

3e tour (choix). M. Dyèvre (Armel), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Ménès, promu.

1er tour (ancienneté). M. de Langre (Ghislain), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Villecourt, promu.

2e tour (ancienneté). M. Goubelle (Henri), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Wellelé, promu.

3e tour (choix). M. Lanne (Pierre-Gabriel-Joseph), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau de Fornel, promu.

1er tour (ancienneté). M. Clisson (Jacques-Paul-Alexis-Pierre), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Morlanne, promu.

2e tour (ancienneté). M. Hardy (Jacques-Georges-André), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Brossollet, promu.

B. — Corps des ingénieurs mécaniciens

Au grade d'ingénieur mécanicien en chef de 1re classe.

(A compter du 1er août 1959.)

L'ingénieur mécanicien en chef de 2e classe:

M. Vielle (Roger-Auguste), du port de Cherbourg, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien en chef de 1re classe Le Bihan, retraité.

Au grade d'ingénieur mécanicien en chef de 2e classe.

(A compter du 1er août 1959.)

Les ingénieurs mécaniciens principaux:

M. Schnell (Joseph-Eugène-Alphonse), du port de Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien en chef de 2e classe Chirac, décédé.

M. Gérard (Robert-Paul), du port de Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien en chef de 2e classe Vielle, promu.

Au grade d'ingénieur mécanicien principal.

(A compter du 1er août 1959.)

Les ingénieurs mécaniciens de 1re classe dont les noms suivent:

1er tour (ancienneté). M. Schoenauer (Georges-Gaston), du port de Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien principal Schnell, promu.

2e tour (choix). M. Prat, dit Nadalet (Alphonse-Marc), du port de Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien principal Gérard, promu.

Au grade d'ingénieur mécanicien de 1re classe.

(A compter du 1er août 1959.)

Les ingénieurs mécaniciens de 2e classe dont les noms suivent:

2e tour (ancienneté) (inscrit au tableau d'avancement). M. Levasseur (Philippe-Charles-Léon), du port de Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien de 1re classe Schoenauer, promu.

3e tour (choix). M. Weber (Pierre-Jules), du port de Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien de 1re classe Prat, dit Nadalet, promu.

C. — Corps des équipages de la flotte

Au grade d'officier en chef des équipages de la flotte.

(A compter du 1er août 1959.)

L'officier principal des équipages de la flotte:

M. Lofi (Alexandre), du port de Toulon (fusilier), en remplacement de M. l'officier en chef des équipages Le Gall (J.-M.), retraité.

Au grade d'officier principal des équipages de la flotte.

(A compter du 1er août 1959.)

L'officier de 1re classe des équipages de la flotte:

M. Sider (Joseph-Marie), du port de Toulon (mécanicien), en remplacement de M. l'officier principal des équipages Lofi, promu.

Au grade d'officier de 1re classe des équipages de la flotte.

(A compter du 1er août 1959.)

1er tour (ancienneté), M. l'officier de 2e classe des équipages Parquic (Louis), du port de Brest (fusilier), en remplacement de M. l'officier de 1re classe des équipages Sider, promu.

Au grade d'officier de 2e classe des équipages de la flotte.

(A compter du 1er août 1959.)

a) Tableau normal.

Le premier maître fourrier Bourge (Jean-Michel), mle 3175-B-41, en remplacement de M. l'officier de 2e classe des équipages Ollivier (Yves) (armurier), retraité.

b) Pour action d'éclat au cours des opérations de maintien de l'ordre en Afrique du Nord.

Le maître principal fusilier C. S. Le Moigne (Olivier), mle 4506-B-32, en remplacement de M. l'officier de 2e classe des équipages Parquic, promu.

Décret du 31 juillet 1959 portant nominations et promotions dans la réserve de l'armée de mer.

Par décret en date du 31 juillet 1959:

Sont nommés dans la réserve de l'armée de mer pour compter de la date de leur radiation des contrôles de l'activité:

A. — Corps des officiers de marine

Au grade de capitaine de frégate de réserve.

MM. les capitaines de frégate en retraite:

Tailliez (Philippe-Marie-Joseph), du port de Cherbourg.
Prado (Yves-François-Marie-Jules-Joseph-Etienne-René), du port de Lorient.
Mouren (Pierre-Félix-Marie), du port de Toulon.
Baume (Gabriel-Marie-Jean-Albert), du port de Toulon.

Au grade de lieutenant de vaisseau de réserve.

MM. les lieutenants de vaisseau en retraite:

Ribot (Jean-Fernand-Martin), du port de Toulon.
Guérin (André-Albert-Marcel-Marie), du port de Toulon.

B. — Corps des ingénieurs mécaniciens

Au grade d'ingénieur mécanicien en chef de 1re classe de réserve.

M. l'ingénieur mécanicien en chef de 1re classe en retraite Béquet (Jean), du port de Toulon.

Au grade d'ingénieur mécanicien en chef de 2e classe de réserve.

M. l'ingénieur mécanicien en chef de 2e classe en retraite Thomas (Paul-Léon), du port de Brest.

Au grade d'ingénieur mécanicien principal de réserve.

M. l'ingénieur mécanicien principal en retraite Abéré (Pierre-Marie-François), du port de Toulon.

C. — Corps des officiers des équipages de la flotte

Au grade d'officier de 1re classe des équipages de la flotte en retraite.

MM. les officiers de 1re classe des équipages de la flotte en retraite:

Conan (Adrien), du port de Brest.
Piriou (Guillaume-Jean-François), du port de Brest.
Le Dévéhat (René-Joseph-Marie), du port de Lorient.

Au grade d'officier de 2e classe des équipages de la flotte de réserve.

M. l'officier de 2e classe des équipages de la flotte en retraite Deboos (Marc-Octave), du port de Cherbourg.

Est nommé dans la réserve de l'armée de mer:

Au grade d'officier de 2e classe des équipages de la flotte de réserve (manœuvrier).

(Pour compter du 20 février 1959.)

M. le capitaine de la marine marchande de Sèze (Arnauld-Louis-Régis), du port de Toulon (ex-Lorient), mle 2903-L-45.

Sont promus dans la réserve de l'armée de mer:

Corps des officiers de marine

Au grade d'enseigne de vaisseau de 1re classe de réserve.

(Pour compter du 21 juillet 1959.)

MM. les enseignes de vaisseau de 2e classe de réserve:

Davigo (Jean-Marie-Emile-René), du port de Toulon.
Le Noan (Jacques-Joseph), du port de Toulon.

Décret du 6 août 1959 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 6 août 1959, rendu sur la proposition du Premier ministre et du ministre des armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre en date du 23 juillet 1959 portant que les nominations dudit décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de chevalier.

M. Monllaur (Louis-Alexandre), ingénieur en chef, industrie aéronautique, services militaires et pratique professionnelle; 32 ans 3 mois, 900 heures de vol.

M. Pinoy (Claude-Edmond), professeur agrégé à l'école des pupilles de l'air de Grenoble, services civils: 39 ans 1 mois.

Décret portant report de prise de rang et promotions dans le corps des officiers de réserve du service de santé de l'air.

Rectificatif au *Journal officiel* du 8 juillet 1959:

Page 6794, 1re colonne, au lieu de: « Dutel (Marcel-Léopold-Jean), 15e R. A. », lire: « Lutel (Marceau-Léopold-Jean), 5e R. A. »; au lieu de: « Lacôtre (Jean-Jacques), 5e R. A. », lire: « Lacôte (Jean-Jacques), 5e R. A. »; au lieu de: « Charrondierre (Claude-François), C. E. R. M. A. », lire: « Charrondière (Christian-Claude-François), C. E. R. M. A. » (le reste sans changement).

Approbation des comptes et affectation du solde débiteur du compte de pertes et profits de l'office national d'études et de recherches aéronautiques pour l'exercice 1958.

Le ministre des finances et des affaires économiques, le secrétaire d'Etat aux affaires économiques et le ministre des armées (air),

Vu la loi du 3 mai 1946 portant création d'un office national d'études et de recherches aéronautiques;

Vu le décret n° 46-1389 du 12 juin 1946 portant règlement d'administration publique pour l'organisation et le fonctionnement de l'O. N. E. R. A., modifié par le décret n° 48-1030 du 17 juin 1948, et notamment son article 33,

Arrêtent:

Art. 1er. — Sont approuvés les comptes de l'office national d'études et de recherches aéronautiques établis pour la période du 1er janvier 1958 au 31 décembre 1958.

Le bilan est fixé définitivement, tant à l'actif qu'au passif, à la somme de 17.970.023.751 F.

Art. 2. — Le solde débiteur du compte pertes et profits, s'élevant à 36.888.071 F, est imputé sur le fonds de réserve.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 juillet 1959.

Le ministre des armées,
Pour le ministre des armées et par délégation:
Le délégué ministériel pour l'armée de l'air,
JEAN BLANCARD.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du budget,
GILBERT DEVAUX.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
MAX FLÉCHET.

Régies d'avances.

Par arrêté du ministre des armées (air) en date du 28 juillet 1959, les dispositions de l'arrêté du 30 septembre 1955 sont à nouveau modifiées comme suit:

. . . . . .

« Atelier industriel de l'aéronautique de Blida: 37 millions de francs ».

. . . . . .

(Le reste sans changement.)

Revision en Algérie des jeunes gens nés entre le 1er janvier 1940 et le 31 décembre 1940.

Le ministre des armées,

Vu la loi du 31 mars 1928 relative au recrutement de l'armée, et notamment son article 19;

Vu la loi n° 50-1478 du 30 novembre 1950 portant à dix-huit mois la durée du service militaire actif et modifiant certaines dispositions de la loi du 31 mars 1928 relative au recrutement de l'armée;

Vu le décret n° 58-377 du 11 avril 1958 relatif à la formation de la classe 1960;

Vu l'arrêté du 15 avril 1958 relatif au recensement et à la revision, dans la métropole et en Afrique du Nord, des jeunes gens nés entre le 1er janvier 1940 et le 31 décembre 1940;

Vu l'arrêté du 28 février 1959 relatif à la revision en Algérie des jeunes gens nés entre le 1er janvier 1940 et le 31 décembre 1940,

Arrête:

Art. 1er. — Les opérations de revision de la classe 1960 en Algérie se dérouleront entre le 15 septembre 1959 et le 14 novembre 1959.

Les préfets fixeront l'itinéraire du conseil de revision et les dates des séances en accord avec les généraux commandant les régions territoriales. Le directeur du service de santé régional sera consulté à cet effet.

Art. 2. — Seront convoqués devant les conseils de revision de la classe 1960 les jeunes gens visés à l'article 6 de l'arrêté du 15 avril 1958.

Art. 3. — Un dossier médical devra être établi pour chaque recrue.

La durée des séances sera fixée de telle manière que les examens dont les résultats doivent figurer au dossier puissent être pratiqués dans les meilleures conditions.

Les généraux commandant les régions territoriales, pour la composition des commissions médicales, feront appel aux médecins des armées de terre, de mer et de l'air.

Art. 4. — Les demandes de sursis d'incorporation au titre de l'article 22 et pour tout autre motif qu'études au titre de l'article 23 de la loi du 31 mars 1928, formulées par les jeunes gens de la classe 1960 et les ajournés des classes précédentes, seront examinées au cours des séances cantonales du conseil de revision.

Les demandes de sursis d'incorporation pour études seront examinées en séance de clôture, le 14 novembre 1959.

Au cours de cette séance pourront être examinées les demandes de sursis d'incorporation formulées par les jeunes gens de la classe 1959 non encore incorporés.

Les jeunes gens désireux de bénéficier d'un sursis d'incorporation seront invités à se conformer aux indications qui leur seront données à cet égard dans les mairies, notamment en ce qui concerne la date limite du dépôt de leur demande. Afin d'éviter toute contestation ultérieure, les demandes de sursis d'incorporation devront être soigneusement datées, et les maires remettront aux intéressés un accusé de réception de leur demande.

Art. 5. — Les préfets sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1er août 1959.

PIERRE GUILLAUMAT.

Concours pour le recrutement de secrétaires administratifs stagiaires des arsenaux, établissements et services du ministère des armées.

Le ministre des armées,

Vu l'ordonnance du 4 février 1959 relative au statut général des fonctionnaires;

Vu le décret n° 50-113 du 20 janvier 1950 modifié, portant règlement d'administration publique et fixation du statut des corps des personnels civils administratifs des arsenaux, établissements et services du ministère de la défense nationale et des forces armées;

Vu le décret n° 54-1262 du 21 décembre 1954 portant application de la loi n° 52-833 du 18 juillet 1952 faisant bénéficier les combattants d'Indochine et de Corée de toutes les dispositions relatives aux combattants de la guerre 1939-1945;

Vu le décret n° 56-1167 du 17 novembre 1956 portant règlement d'administration publique, aménageant les conditions d'accès aux emplois publics de l'Etat en ce qui concerne les candidats empêchés, par suite de maintien ou de rappel sous les drapeaux, d'engagement ou de réengagement;

Vu le décret n° 57-989 du 21 août 1957 portant règlement d'administration publique tendant à autoriser les fonctionnaires et agents français des cadres marocains et tunisiens, ainsi que les fonctionnaires et agents des cadres algériens, à faire acte de candidature aux concours de recrutement dans les cadres métropolitains ouverts aux candidats ayant accompli une certaine durée de services publics;

Vu le décret n° 58-1451 du 31 décembre 1958 relatif aux épreuves facultatives complémentaires prévues en faveur des français musulmans d'Algérie dans les examens et concours donnant accès à certaines catégories d'emplois publics de l'Etat;

Vu les arrêtés des 5 décembre 1950 et 24 juillet 1951 modifiés et l'arrêté du 3 août 1959 fixant les programmes des concours pour l'emploi de secrétaire administratif des services extérieurs du ministère de la défense nationale et des forces armées;

Vu les arrêtés du 26 juillet modifiés et l'arrêté du 27 juillet 1952 fixant le règlement des concours de secrétaires administratifs des services extérieurs du ministère de la défense nationale et des forces armées;

Vu l'arrêté du 3 août 1959 autorisant l'ouverture de concours pour le recrutement de secrétaires administratifs des arsenaux, établissements et services du ministère des armées,

Arrête :

Art. 1er. — Conformément à l'arrêté susvisé du 3 août 1959, un premier concours et des seconds concours intéressant respectivement l'administration de l'armée de terre, de la marine et de l'armée de l'air seront ouverts à la date du 19 octobre 1959, pour le recrutement de secrétaires administratifs stagiaires des arsenaux, établissements et services du ministère des armées.

Art. 2. — Les demandes d'admission au premier concours et les dossiers de candidatures devront parvenir au ministère des armées (service de coordination de la réglementation des personnels civils, 16, rue Saint-Dominique, à Paris [7e]), avant le 19 septembre 1959.

Art. 3. — Les épreuves de ce concours auront lieu dans les centres d'examen prévus à l'article 6 de l'arrêté du 26 juillet 1952 selon l'horaire suivant :

Lundi 19 octobre 1959.

A 8 heures. — Composition sur un sujet général (durée : quatre heures).

A 15 heures. — Note sur une ou plusieurs questions portant sur le programme de droit civil, législation du travail et économie politique (durée : deux heures).

Mardi 20 octobre 1959.

A 9 heures. — Note sur une série de trois à quatre questions portant sur des connaissances juridiques figurant au programme de droit constitutionnel et de droit administratif (durée : trois heures).

A 15 heures. — Note sur une ou plusieurs questions portant sur le programme de législation financière (durée : deux heures).

Art. 4. — Les seconds concours font l'objet de décisions particulières des délégués ministériels pour l'armée de terre, pour la marine et pour l'armée de l'air qui fixent notamment la liste des centres d'examens, la date limite des dépôts des dossiers de candidatures et l'horaire selon lequel se dérouleront les épreuves.

Art. 5. — Les anciens combattants d'Indochine et de Corée, bénéficiaires des dispositions du décret n° 54-1262 du 21 décembre 1954, pourront être autorisés à se présenter aux seconds concours, sous réserve de justifier des conditions de titre ou d'ancienneté statutairement requises, les services effectués en Indochine ou en Corée étant assimilés à des services civils accomplis à quelque titre que ce soit dans une administration de l'Etat.

En outre, une majoration de 10 p. 100 du total des points par eux obtenus, leur sera accordée.

Art. 6. — Lors du dépôt de leur candidature, les candidats français musulmans d'Algérie pourront choisir deux épreuves facultatives, au maximum, portant sur les matières énumérées au décret n° 58-1454 du 31 décembre 1958 et à la circulaire d'application du 7 janvier 1959 (*Journal officiel* du 11 janvier 1959).

Les candidats devront, s'ils demandent à subir les épreuves nos 1, 6 ou 7, préciser l'option de leur choix.

Ils ne pourront demander à subir les épreuves 3 et 4.

Ces épreuves consisteront en des compositions écrites rédigées chacune en une heure. Elles auront lieu éventuellement le mercredi 21 octobre 1959, de 9 heures à 11 heures.

Art. 7. — Le directeur des services législatifs et administratifs, le directeur des personnels civils de l'administration de l'armée de terre, le directeur central du commissariat à la marine et le directeur du personnel civil de l'administration de l'armée de l'air sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 août 1959.

Le ministre des armées,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du cabinet,
JEAN DONNEDIEU DE VABRES.

Attribution de la qualité d'officier de police judiciaire à des militaires de la gendarmerie.

Le ministre des armées et le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu les articles 16 (§ 2e), R. 1 à R. 5 du code de procédure pénale relatifs aux modalités de désignation des gendarmes officiers de police judiciaire ;

Vu l'article 5 du décret n° 58-358 du 2 avril 1958 portant règlement d'administration publique pour l'application du code de procédure pénale ;

Vu l'avis conforme émis par la commission constituée conformément aux dispositions de l'article 16 (§ 2e) du code de procédure pénale,

Arrêtent :

Art. 1er. — Ont satisfait aux épreuves de l'examen technique de la session 1959, pour la qualité d'officier de police judiciaire, les gendarmes nominativement désignés ci-après :

a) Militaires comptant au moins cinq ans de service dans la gendarmerie :

1re légion de gendarmerie.

Almeras (Joseph).	Huet (Emile).	Pernelet (Bernard).
Andry (Gaston).	Jourde (Léon).	Puech (Marcellin).
Boet (André).	Le Bolu (Paul).	Rabbe (Roger).
Charlois (Daniel).	Le Roy (Albert).	Raineteau (Joseph).
Chevalier (Joseph).	Lorme (Jean).	Robert (Emile).
Claisse (Gilbert).	Louvet (Edmond).	Schneider (Marcel).
Coupaye (Marcel).	Martini (Jacques).	Toelen (Jean).
Desprez (Pierre).	Matifat (Lucien).	Urvois (André).
Gaie (Jacques).	Mercier (Joseph).	Varlet (Pierre).
Garnier (Jean).	Morel (Richard).	Villeminot (Gilbert).
Harin (Marcel).	Paturel (Albert).	Zabe (Albert).

1re légion bis de gendarmerie.

Albert (Jean).	Cochereau (Gérard).	Meunier (Lucien).
Allemoz (Jean).	Coulbœuf (Roger).	Nicolazo (Jean).
Allo (Lucien).	Dhommée (Roger).	Olivier (Henri).
Autef (René).	Eveno (Jean).	Petit (Robert).
Bannier (Gustave).	Garin (Christian).	Polvent (Fernand).
Becu (Jean).	Greffet (Gabriel).	Ponthier (René).
Bousseau (Marc).	Joyat (Jean).	Retiere (Pierre).
Bretou (Jean).	Lavec (Roger).	Roger (Robert).
Bricheteau (Robert).	Ledru (Robert).	Sauvage (Jean).
Charpentier (René).	Le Noan (André).	Tasse (Jacques).
Choury (André).	Lombard (Michel).	Texier (Roger).
Clément (Georges).		

2e légion de gendarmerie.

Barbe (René).	Devemy (André).	Lerouge (Michel).
Baudelet (Gérard).	Dhoye (André).	Leroy (Alfred).
Behaegel (Lucien).	Durame (André).	Michaud (Georges).
Bertrand (Rémy).	Guche (Emile).	Peulmeule (Albert).
Billet (Robert).	Gueant (Lucien).	Pinard (Louis).
Bondois (Daniel).	Helin (Serge).	Soleil (Gabriel).
Boulanger (Druon).	Herbault (Raymond).	Staelen (Jean).
Courcelle (Emile).	Hurelle (Clotaire).	Strat (Raymond).
Danglot (Léon).	Jacquin (Marius).	Vanehuin (Jules).
Delaeter (Gérard).	Lefebvre (Emile).	Waxin (Cyr).
Deuwel (Michel).	Leriche (Louis).	

2e légion bis de gendarmerie.

Adde (Michel).	Droy (André).	Le Nan (Guillaume).
Agry (Elie).	Dufrien (Claude).	Lévêque (Jean).
Andrieux (Maurice).	Dupuis (Henri).	Lugand (Marcel).
Belet (Jean).	Ellert (Max).	Madoux (Jean).
Cailet (Henri).	Escande (Denis).	Menessart (André).
Capet (Ovide).	Esnard (Amédée).	Moreau (Pierre).
Cauet (Jacques).	Estevez (Maurice).	Perin (Michel).
Chamard (Michel).	Gueno (Henri).	Petiot (Arthur).
Choquet (Jacques).	Gueudet (Lucien).	Pora (Louis).
Cressent (Pierre).	Guilbert (James).	Prevost (Alain).
Davenne (Gilbert).	Heurtin (Albert).	Pruvot (Julien).
Delcuse (Gilbert).	Joncour (Aimé).	Rodrique (Jean).
Delplanque (Marcel).	Laigle (Jean).	Semat (Raymond).
Delvallez (Alphonse).	Lebas (Abel).	Soyez (René).
Delwaule (Pierre).	Lebas (Henri).	Tellier (Marcel).
Devaux (Pierre).	Lebecq (Robert).	Thomas (Adolphe).
Devin (Jean).	Lemaire (Paul).	Vincent (Charles).
Douchet (Georges).	Lebel (Robert).	

3e légion de gendarmerie.

Amouret (Yves).	Le Boulaire (Alphonse).	Quere (Louis).
Appriou (Louis).	Le Moigne (Pierre).	Richard (Marcel).
Camio (Emmanuel).	Le Quere (Marcel).	Robert (Henri).
Daniel (Louis).	Le Stanguennec (Pierre).	Robin (Roger).
Derian (Eugène).	Letourneur (Paul).	Roger (Pierre).
Desaize (Roger).	L'Helias (Pierre).	Rondouin (Marcel).
Grousset (Emile).	Losq (Robert).	Scoarnec (Christian).
Gueguen (André).	Pinochet (Henri).	Simon (Laurent).
Guillou (Henri).		Stervinou (Joseph).
Jan (Bernard).		Tremel (Yves).
Lalaison (Charles).		

3e légion bis de gendarmerie.

Arzel (Jean).	Guezais (Maurice).	Le Roux (Louis).
Aznar (Antoine).	Hamard (Robert).	Lochet (Valentin).
Blanchais (Joseph).	Hamel (René).	Madelaine (Arthur).
Bourgault (Paul).	Jan (Antoine).	Marquet (René).
Bourles (Jean).	Lavoue (Théophile).	Martin (Gabriel).
Bradol (Yves).	Lebrequier (Louis).	Meda (Paul).
Cavey (Emile).	Lefebvre (Michel).	Mosdier (Henri).
Charpentier (Albert).	Lefebvre (Pierre).	Paveau (Claude).
Desdoits (Paul).	Lejemble (Hippolyte).	Plomion (Léonce).
Frostin (Lucien).	Lemonnier (Casimir).	Ragot (René).
Gervaiseau (Roger).	Le Page (Ludovic).	Thebault (Roger).
Gohel (Bernard).		

3e *légion* ter *de gendarmerie.*

Beauchêne (Roger).
Burgaud (Olivain).
Calvar (Louis).
Clément (Rémy).
Clochard (Maurice).
Cousin (Paul).
Duhar (Pierre).
Even (Jean).
Houdebine (Raymond).
Lamarche (Jean).
Le Corre (Jean).
Lemetayer (Gabriel).
Moron (Robert).
Paul (Louis).
Poidevin (Ulysse).
Sourisseau (Paul).
Tard (Jules).
Theurin (Maurice).

4e *légion de gendarmerie.*

Antraygues (Alain).
Aulon (Robert).
Autrive (Robert).
Barrère (Joseph).
Beck (Gabriel).
Bisserier (André).
Bonifet (Pierre).
Bonnin (René).
Bounichou (Roland).
Bouvier (Victor).
Capin (Irénée).
Carassou (Bernard).
Chantreau (Roger).
Dardillac (René).
Defaut (Irénée).
Demeste (Emilien).
Denaud (Georges).
Dreux (Georges).
Drux (André).
Ducasse (Auguste).
Guegueniat (Bernard)
Guillet (Claude).
Lacour (Guy).
Leveur (Jean).
Machefert (Jacques).
Magnanon (Marcel).
Masdieu (André)
Michon (Gilbert).
Pasquiou (Christian).
Perisse (Guy).
Petitjean (Guy).
Pettes (Jean).
Pinganaud (Marcel).
Rabaud (Jean).
Renaud (Roger).
Sebie (Henri)
Sennavoine (Alcide).
Serard (Victor).
Taffard (Pierre).
Vigier (Emile).
Villemur (Julien).

4e *légion* bis *de gendarmerie.*

Berland (Robert).
Bernard (Albert).
Bertin (Raymond).
Bigot (Georges).
Bodin (Emile).
Boutolleau (Ferdinand).
Branchu (Robert).
Briand (Georges).
Cousson (Abel).
Davy (Maurice).
Dumont (Henri).
Gabillat (Pierre).
Gendre (Albert).
Giraudeau (Hubert)
Golmier (Marcel).
Goursaud (Lucien).
Grandon (Marcel).
Jouanneau (Lucien).
Langrand (Fernand)
Le Hen (Henri).
Luneau (Bernard).
Martin (Joseph).
Masson (Louis).
Quillet (Jean).
Sironneau (Yves).
Thonneau (Fernand).
Usquelis (Raymond).
Warck (Christian).

4e *légion* ter *de gendarmerie.*

Andrieux (Pierre).
Auboiroux (Jean).
Bellegy (Jean).
Bertrand (Maurice).
Bonnefon (Albéric).
Bregail (Adolphe).
Delmas (Joseph).
Demaison (Edouard).
Favre (Roger).
Girou (Louis).
Giry (Roger).
Jumeaux (Joseph).
Lachaud (Marcel).
Latache (Clément).
Montaudon (Raymond).
Picard (Léon).
Pradayrol (René).
Reynal (Roger).
Rigaudie (Robert).
Robert (Joseph).
Sassier (Eugène).
Tallet (Marcelin).

5e *légion de gendarmerie.*

Balmier (Jacques).
Banq (Lucien).
Bernardy (Jean).
Carrère (Henri).
Clauzel (Noël).
Clos (Louis).
Ducasse (Georges).
Fagede (Jean).
Heral (Robert).
Jantin (Gérard).
Laffont (René).
Lantin (Fernand).
Lartigue (Adrien).
Loze (Elie).
Maurette (Pierre).
Molinier (Marcel).
Mouleres (René).
Nicoleau (Laurent).
Petit (Pierre).
Puigmal (Georges).

5e *légion* bis *de gendarmerie.*

Cormary (René).
Guibert (Sébastien).
Guiral (Gaston).
Laffaire (Henri).
Montes (Armand).
Noireterre (Jacques).
Rayna! (Philibert).
Teyssières (Roger).
Vergely (Jean).

5e *légion* ter *de gendarmerie.*

Albert (André).
Cambou (André).
Camy (Georges).
Carrère (Roger).
Casadaban (Jean).
Chaulet (Jean-Marie).
Commenges (Roger).
Dalis (Daniel).
Darrort (Robert).
Dulac (Maurice).
Garbay (Paul).
Lasserre-Lacrouts (Pierre).
L'Hoste (Jean).
Magenties (Pierre).
Masse (Pierre).
Noble (Jean-Marie).
Pegorie (Emile).
Peyrou (Victor).
Pucheu (Jean).
Saubestre (René).

6e *légion de gendarmerie.*

Bainchet (Jean).
Boury (Pierre).
Conte (André).
Crombez (René).
Delon (Auguste).
Dur (Robert).
Filliau (Claude).
Goasdoue (Paul).
Guillon (Jean).
Humez (Etienne).
Joly (Charles).
Kleine (Charles).
Llipfel (Simon).
Martin (André).
Morel (Armand).
Mougenot (Robert).
Pethe (Raymond).
Saleur (Robert).

6e *légion* bis *de gendarmerie.*

Avier (René).
Balardelie (Marceau).
Bancelin (André).
Barret (Marius).
Baudet (André).
Bellavoine (Raymond).
Belleville (André).
Bourgoin (Bernard).
Brenin (André).
Chenet (Auguste).
Clement (Jean).
Combredet (André).
Couvin (Bernard).
Dubois (Roger).
Farnert (Gilbert).
Joseph (Raymond).
Ladret (Robert).
Lavez (Serge).
Le Golvan (Marcel).
Legouge (André).
Lourenco (Maurice).
Maingot (Marcel).
Mawet (Joseph).
Pierron (André).
Poinsenot (Marcel).
Prive (Bernard).
Raguenet (Roger).
Raucourt (Jean).
Romano (Roland).
Roux (Gaston).
Sacleux (Raymond).
Schroeder (Albert).
Still (Pierre).
Thamee (Robert).
Thouvenin (Jean).
Trumtel (Marcel).
Vanmansart (André).

6e *légion* ter *de gendarmerie.*

Alexandroff (Paul).
Antoine (Armand).
Baron (Jean).
Bourdette (André).
Breniquet (Ludovic).
Chevalier (Maurice).
Damidaux (Michel).
Denard (Jean-Baptiste).
Gailly (Aimé).
Geoffroy (Roger).
Grandgirard (Maurice).
Hucault (Rémy).
Legrand (Joseph).
Legris (Claude).
Leguelf (Jean-Pierre).
Morel (François).
Pantalacci (Dauphin).
Probst (Paul).
Rieth (Albert).
Rigoni (Serge).
Robert (Pierre).
Sanchez-Munoz (Louis).
Schmit (Jacques).
Thomas (Jean).

7e *légion de gendarmerie.*

Badet (Victor).
Bisson (René).
Blin (Paul).
Bouvresse (Georges).
Buchet (Louis).
Cercueil (Jacques).
Chabert (Henri).
Clément (Hubert).
Colin (Pierre).
Collin (Eugène).
Cuzin (Serge).
Deroy (Philippe).
Fanet (Marcel).
Formet (Adrien).
Grandjean (Charles).
Grognu (Etienne).
Guérin (René).
Guillon (Georges).
Guyat (Charles).
Lacroix (Michel).
Lanier (Georges).
Marchand (Camille).
Mathey (Gilbert).
Michel (Robert).
Millard (Roger).
Miriski (Roger).
Montigny (Guy).
Moreau (André).
Perraudin (Lucien).
Philippe (Marcel).
Pourchet (Louis).
Prevost (Maurice).
Protat (Benoît).
Remanjon (Roger).
Renard (Guy).
Rimareix (André).
Tarissan (Léon).
Teuffot (Marcel).
Thevenot (Pierre).
Verjux (Louis).
Verniaud (Paul).
Veuillot (Honoré).
Wanecque (Denis).

7e *légion* bis *de gendarmerie.*

Bourgeois (Gilbert).
Bregand (Roger).
Bresson (Georges).
Brouillard (Pierre).
Budna (Joseph).
Camusso (Marius).
Chipot (Bernard).
Doillon (Marcel).
Fleurot (Marcel).
Fumey-Humbert (Roger).
Gindre (Michel).
Gravez (Pierre).
Leplanquais (Raymond).
Ligier (Roger).
Marmillon (Théophile).
Peroux (Jean).
Porteret (Jacques).
Zerbib (Binhas).

8e *légion de gendarmerie.*

Astier (Pierre).
Barralon (Maurice).
Belli (Olivier).
Bombardier (Justin).
Cirusse (Gilbert).
Cizabuiroz (Maurice).
Cogny (Louis).
Colomb (Gilbert).
Delaygue (André).
Delor (Albert).
Fawer (Marcel).
Foenard (Pierre).
Foezon (Michel).
Fraisse (Alphonse).
Gay (Claudius).
Gibert (Jean-Baptiste).
Gouablin (Auguste).
Grange (Pierre).
Imbert (Pierre).
Jallon (Maurice).
Jarry (Marie).
Lavat (François).
Lecoultre (André).
Lefort (Jean-Marie).
Lorenzi (Marius).
Louche (René).
Malcles (Marcel).
Marcy (Georges).
Mayet (Albert).
Meriaux (Charles).
Niogret (René).
Palluault (André).
Peiurson (Louis).
Penissard (Léonce).
Perret (Henri).
Peyre (Gilbert).
Quinquis (Michel).
Refing (Eugène).
Reyboubet (Jean).
Riou (Jean).
Santerre (Jacques).
Seignovert (Georges).
Tissot (René).
Vendroux (Robert).
Vidal (Aimé).

8e *légion* bis *de gendarmerie.*

Abadie (Laurent).
Achard (Jean-Pierre).
Barbarin (André).
Barbe (Guy).
Batissou (René).
Beaudon (Pierre).
Biron (Serge).
Chambas (Daniel).
Chany (René).
Cherasse (Alexis).
Chiraud (Raoul).
Collis (Jean).
Combes (Gaston).
Coulombez (Jean).
Couve (Marcel).
Duvert (Pierre).
Fouilhoux (Albert).
Garnier (Georges).
Gonneaud (Benoît).
Guichon (Marcel).
Jallat (Lucien).
Jourda (Joseph).
Moreau (Marcel).
Nicolas (André).
Perrin (Pierre).
Ravel (Albert).
Rigal (André).
Santre (Gaston).
Soriano (Vincent).
Sudre (Jean-Baptiste).

8e légion 1er de gendarmerie.

Bec (Roger).
Bertrand (Henri).
Blanchard (André).
Bosson (Marcel).
Bourdoiseau (Henri).
Braud (Jean).
Calendray (Amédée).
Cambremer-Croixmare (Emmanuel).
Cazenave (René).
Charrier (Léonard).
Choliet (Roger).
Courbis (Roger).
Couteaux (Lucien).
Cuzin (André).
Demeure (Maurice).
Dubrez (Robert).
Dufau (Jean).
Farcy (Maurice).
Gave (Pierre).
Gleyzes (Gérard).
Harmelin (Henri).
Ignace (Lucien).
Lallemand (Gérard).
Laperrière (Emile).
Nambotin (Georges).
Noël (Raymond).
Perret (Edouard).
Pinet (Yves).
Poyol (André).
Regnier (Pierre).
Robin (Jean).
Rousset (Louis).
Santoz-Cottin (Alfred).
Terrier (Julien).
The (Félicien).
Triaire (Emile).
Trouche (Marcel).
Vallier (Jean).
Vial-Tissot (Charles).
Yvrard (Octave).

9e légion de gendarmerie.

Anfossi (Lucien).
Artis (Dominique).
Audibert (Guy).
Berard (René).
Bouchier (Raymond).
Briche (Henri).
Casta (Antoine).
Denisot (Maurice).
Dubois (Georges).
Dubouloz (Narcisse).
During (Robert).
Dutronc (Maurice).
Fiahat (Roger).
Gaetan (Eugène).
Gougeon (Paul).
Guibal (René).
Henriot (René).
Immer (Christian).
Julian (Germain).
Landragin (Jean).
Lombard (Henri).
Madon (Aimé).
Malherbe (Lucien).
Marque (Henri).
Mary (Norbert).
Matheoud (Etienne).
Maunier (Raoul).
Maunier (Roger).
Menard (Paul).
Mongin (Robert).
Nevraumont (Georges).
Perd (René).
Pierracini (Gabriel).
Poussier (Pierre).
Privat (Maurice).
Resteili (Louis).
Ricca (Etienne).
Richard (Pierre).
Roca (Raymond).
Roudiere (Jean).
Salomez (Jacques).
Sanchez (Jérôme).
Sangia (Henri).
Serres (Marcel).

9e légion bis de gendarmerie.

Arnaud (Louis).
Barraja (André).
Beringuier (Jean).
Bonafos (Maurice).
Espaze (Daniel).
Faugere (Joseph).
Hanot (Louis).
Laporte (Roger).
Leblanc (Joseph).
Marion (André).
Mialhe (Franck).
Mourgeres (Marc).
Nouy (Paul).
Pomarede (Pierre).
Rouviere (Arthur).

Légion de gendarmerie de la Corse.

Bonafos (Aimé).
Bounot (Marc).
Cance (André).
Choffat (Maurice).
Comerly (André).
Dalifard (Auguste).
Dornat (Lucien).
Duplouich (Daniel).
Fourot (Marcel).
Garcon (Isidore).
Guihaire (Marcel).
Papin (Marcel).
Valery (Gérard).

10e légion de gendarmerie.

Aubin (Henri).
Baladuc (André).
Barthez (Henri).
Baudiffier (Roger).
Boudey (Michel).
Bourdis (Yvon).
Castets (Joseph)
Castillon (Gabriel).
Cataneo (Louis).
Ciavaldini (Jean).
Coste (Jacques).
Delaforge (Albert).
Galhaut (Gabriel).
Gateau (Roland).
Gay (Abel).
Guernalec (René).
Holland (Adolphe).
Lagarde (Pierre).
Larrumbe (Joseph).
Leignel (Raymond).
Loeile (Alphonse).
Manen (Georges).
Mari (André).
Michenet (Henri).
Peraut (Guy).
Planquette (Lucien).
Poirie (Roland).
Proust (Robert).
Puccini (Dominique).
Ricard (Jean).
Roturier (Jean).
Rouillon (Serge).
Segoura (Georges).
Sivignon (Jean).
Soulie (Georges).
Walonislow (Serge).

10e légion bis de gendarmerie.

Alonso (Louis).
Babaloni (François).
Barros (Max).
Bechir (Miloud).
Bret-Latrille (Pierre).
Biattes (Roger).
Carmeille (Robert).
Cazalbou (Irénée).
Cohuet (Roger).
Combe (Jean).
Daeninckx (Claude).
Degos (Robert).
De Gryse (André).
Dufourcq (Guy).
Dumontell (Roger).
Fillonneau (Serge).
Gallbert (Claude).
Garry (Guy).
Gascon (François).
Gimat (Guy).
Houzel (Marc).
Ily (Jacques).
Lalangue (Albert).
Lalieu (Robert).
Le Quillec (Jean).
Leyraux (Roger).
Manco (Lucien).
Meli (René).
Mezie (Guy).
Montoya (Henri).
Neyral (Guy).
Nicolas (Victor).
Oguet (André).
Pruvost (Henri).
Ruiz (François).
Sanchez (Francisco).
Sevilla (Jean).

10e légion 1er de gendarmerie.

Barbeau (Henri)
Bigot (André).
Billon (Nicolas).
Boyer (Maurice).
Brassier (André).
Cambie (Alain).
Carre (Alphonse).
Clement (Roland).
Cloutour (Jean).
Ledoie (Louis).
Galli (Amédée)
Gauthier (Albert).
Le Saux (Henri).
Lety (Yves)
Martin (Joseph).
Minvielle (Roger).
Montet (Max).
Roger (Alexandre).
Roumieu (Roger).
Roux (Paul)
Salou (Jean).
Tankere (Marcel).

Groupement autonome de gendarmerie du Sahara.

Combraque (Guy).
Nardou (Georges).

Légion mixte de gendarmerie française au Maroc.

Almont (Etienne).
Besche (Robert).
Delabrosse (Jean).
Garcia (Juan).
Merlet (Yves).
Mourgous (Pierre).
Saint-Amanns (Maurice).
Vandeputte (Edouard).

Gendarmerie royale marocaine, aide technique.

Guillot (Marcel).
Huarte (Jean).
Langlois (Jacques).
Orlerou (François).

Détachement de gendarmerie prévôtale de Tunisie.

Billan (Robert).
Corneille (Henri).
Dalibot (Albert).
Farruglia (Amédée).
Franchi (Alfred).
Mounier (Gilbert).
Roy (Michel).

2e légion de gendarmerie des F. F. A.

Harsch (Louis).
Morelle (André).

Détachement de gendarmerie de Berlin.

Calley (Maurice).
Filori (Joseph).
Michel (Henri).
Peronnet (Rémi).
Weber (Jean).

Détachement de gendarmerie en Sarre.

Badina (Eugène).
Dietrich (Wendelin).
Doh (Joseph).
Dubas (Gaston).
Matz (Nicolas).

Groupe de gendarmerie de la Guadeloupe.

Blanc (Louis).
Cannet (Henri).
Condette (Marcel).
Dauvergne (Lucien).
Demagny (Francis).
Flon (Michel).
Marc (Fernand).
Marcelin (Jean).
Marchais (Gaëtan).
Mercier (René).
Paget (Fernand).
Pouzet (Jean).
Ramio (Louis).
Rieux (Paul).

Groupe de gendarmerie de la Martinique.

Cottenceau (Serge).
Delabaye (André).
Gokelaere (Roger).
Hulot (Roger).
James (André).
Normand (Abel).
Souquet-Basiege (Marie).
Vidal (Albert).
Viste (Jacques).

Escadron de gendarmerie de la Guyane.

Bourdon (Robert).
Moriani (Augustin).

Groupement de gendarmerie de l'Afrique équatoriale française.

Claudel (Léon).
Dizier (Roger).

Groupe de gendarmerie du Cameroun.

Lemonnier (Yves).
Lucciani (Auguste).
Michoux (Jean).

Gendarmerie de la zone de défense de l'Afrique occidentale française Togo.

Almeida (Joseph).
Andreini (Gabriel).
Bessin (Lucien).
Cailleau (Léon).
Couderc (Fernand).
Couillaud (André).
Fourdachon (Maurice).
Gimenez (Fernand).
Le Meur (André).
Lhomond (Marcel).
Mavon (Louis).
Merlet (Marc).
Poulvet (Jean).
Seroul (Jean).
Sirieix (Augustin).

Groupement de gendarmerie de l'Afrique orientale française.

Begey (Robert).
Berthelet (Gilbert).
Brochier (Denis).
Clergeau (Fernand).
Dianoux (André).
Hamand (Maurice).
Ledée (Daniel).
Loili (Jacques).
Menut (Baptiste).
Milcent (Marcel).
Parenteau (Armand).
Poirson (Henri).
Renaud (Jacques).
Rodde (Jean).
Thouvenin (Pierre).

Groupe de gendarmerie du Pacifique.

Compaing (Lucien).
Ferran (Guy).
Fily (Jean).

Escadron de la Polynésie française.

Cazarre (Paul).
Degout (Yves).

Groupe de gendarmerie de la Côte française des Somalis.

Dantec (Jean). | Ramond (René).
Naulin (Daniel). | Sandri (Virgile).

Groupement de gendarmerie des transports aériens.

Anglade (Georges). | Griells (Thomas).
Caslanier (Marc). | Wattier (Gaëtan).

Gendarmerie de l'air.

Bazi (Georges). | Maire (Marcel). | Seneson (Maurice).
Chaigneau (Clotaire). | Merly (Marius). | Toanen (Arthur).
Deron (René). | Olivier (Jean). | Tranchart (Marcel).
Ginesty (Marcel). | Pingaud (Alfred). | Viguier (Alexandre).
Jamin (Louis). | Poiret (Paul). | Weiss (Louis).
Jeandin (Louis). | Rouillard (Raoul).

Gendarmerie maritime.

Arnaud (Emile). | Martin (Lucien). | Salles (Gabriel).
Bescond (Louis). | Melot (Robert). | Sarais (Robert).
Gourmelon (Jean). | Morgere (André). | Ture (Jacques).
Le Roux (Michel). | Penicaud (Marcel).

Centre d'administration de la gendarmerie.

Coquet (André).

Sous-direction de la gendarmerie.

Cornaire (Paul).

b) Militaires atteignant cinq ans de service dans la gendarmerie à la date portée en regard de leur nom:

2e légion bis de gendarmerie.

Behal (Jean). — 24 novembre 1959.
Poirier (Pierre). — 7 août 1959.
Roques (Aimé). — 24 novembre 1959.

3e légion bis de gendarmerie.

Moreau (Jacques). — 24 novembre 1959.

5e légion bis de gendarmerie.

Fournie (André). — 12 septembre 1959.

7e légion de gendarmerie.

Magnano (Marcel). — 14 novembre 1959.

Art. 2. — La qualification d'officier de police judiciaire est attribuée aux gendarmes désignés au paragraphe *a* de l'article 1er à la date de la publication du présent arrêté.

Art. 3. — La qualification d'officier de police judiciaire sera attribuée aux gendarmes désignés au paragraphe *b* de l'article 1er à la date à laquelle ils atteindront cinq ans de service dans la gendarmerie, sans que cette date puisse toutefois être antérieure à celle définie à l'article 2.

Art. 4. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 août 1959.

Le ministre des armées,
Pour le ministre et par délégation:
Le chef du cabinet militaire,
Gl SAINT-HILLIER.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
Pour le garde des sceaux, ministre de la justice,
et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ANDRÉ HOLLEAUX.

Armée de terre (réserve).

Par décision en date du 28 juillet 1959, sont nommés, avec leur grade et leur ancienneté dans le grade, dans les cadres des officiers de réserve à compter du jour de leur radiation des cadres de l'armée active et affectés, pour administration, aux états-majors désignés ci-après les officiers dont les noms suivent:

TROUPES METROPOLITAINES

1re RÉGION MILITAIRE

Groupe de subdivisions de Versailles.

M. Buisson (Paul-Victor-Pierre), capitaine des transmissions. Vient de l'école supérieure technique des transmissions.

Commandement des transmissions de la 1re région militaire.

M. Rames (Yves-Emile-Lucien-Joseph), capitaine du cadre des adjoints du service des matériels, subdivision « Transmissions ». Vient de la direction des transmissions.

5e RÉGION MILITAIRE

Groupe de subdivisions de Pau.

M. Train (André-Marcel), capitaine des transmissions. Vient du 8e régiment d'instruction des transmissions.

Attachés du contrôle de l'administration de l'armée.

Rectificatif au *Journal officiel* du 30 juillet 1959: page 7582, au lieu de: « M. Mourre, attaché en chef de 2e classe du corps spécial des attachés du contrôle de l'administration de l'armée », lire: « M. Mourre (Edgard), attaché en chef de 2e classe du corps spécial des attachés du contrôle de l'administration de l'armée ».

Officiers des affaires militaires musulmanes.

Par arrêté du 31 juillet 1959, M. le colonel des affaires militaires musulmanes Charles-Dominique (Georges) est nommé inspecteur du corps des affaires militaires musulmanes à compter du 12 août 1959, en remplacement du colonel Lesur (Maurice-Pierre).

Techniciens d'études et de fabrications.

Par arrêté en date du 24 juillet 1959, M. Delannoy (Emmanuel), technicien chef de travaux d'études et de fabrications de classe exceptionnelle, a été admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 7 septembre 1959.

Travaux maritimes.

Par arrêté du ministre des armées en date du 9 juillet 1959, est promu dans le corps des ingénieurs des travaux maritimes:

Au grade d'ingénieur principal des travaux maritimes.

M. Bouttier (Armand), ingénieur de 1re classe des travaux maritimes.

Tableau d'avancement pour le grade de conservateur d'archives (année 1958).

Par arrêté en date du 9 juillet 1959, Mlle Lenoir, conservateur d'archives de 2e classe, 6e échelon, est inscrite, pour le grade de conservateur d'archives de 1re classe, au tableau d'avancement valable pour l'année 1958.

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Valeur de remboursement des titres de l'emprunt 5 p. 100 1956 remboursables le 1er octobre 1959.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'article 4 du décret n° 56-880 du 3 septembre 1956 relatif à l'émission d'un emprunt national 5 p. 100, amortissable en quinze ans;

Vu les indices de valeurs mobilières françaises publiés par l'institut national de la statistique et des études économiques,

Arrête:

Art. 1er. — L'indice moyen des valeurs mobilières françaises servant à déterminer la valeur de remboursement des obligations de l'emprunt national 5 p. 100 1956 remboursables le 1er octobre 1959 s'établit à 229,15 pour l'année 1958 et à 214 pour 1955, année de référence.

Art. 2. — La valeur de remboursement des titres de l'emprunt 5 p. 100 1956, remboursables le 1er octobre 1959, est la suivante:

Les coupures de	5.000 F seront remboursées à	5.587 F.
Les coupures de	20.000 F seront remboursées à	22.350 F.
Les coupures de	100.000 F seront remboursées à	111.752 F.
Les coupures de	1.000.000 F seront remboursées à	1.117.523 F.

Art. 3. — Le directeur du Trésor est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 août 1959.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du Trésor,
PIERRE-PAUL SCHWEITZER.

Comités techniques consultatifs d'importation.

Rectificatif au *Journal officiel* du 10 juillet 1959: page 6871, 1re colonne, Comité technique d'importation des corps gras, au lieu de: « M. Cusinberghe », lire: « M. Cusinberche ».

Direction générale des impôts.

Par arrêté en date du 29 juillet 1959, M. Cormeraie (Marcel), contrôleur principal des impôts (contributions indirectes), a été placé en service détaché, pour la période du 29 octobre 1957 au 8 novembre 1959, auprès du Gouvernement de la République gabonaise.

Par arrêté en date du 29 juillet 1959, M. Girodolle (Albert-Raymond-Germain), inspecteur des impôts (contributions directes), a été placé, pour une période maximum de cinq ans, à compter du 17 décembre 1957, en service détaché auprès de la République malgache.

Par arrêté en date du 29 juillet 1959, M. Tardan (Georges-Achille), inspecteur des impôts (service des contributions indirectes), a été placé, pour une période maximum de cinq ans, à compter du 7 septembre 1958, en service détaché auprès de la République malgache.

Par arrêté en date du 29 juillet 1959, M. Delbarre (Guy), inspecteur des impôts (enregistrement et domaines), a été placé en service détaché pour une période maximum de cinq ans, à compter du 21 août 1958, auprès du ministre délégué auprès du Premier ministre, pour servir en Nouvelle-Calédonie.

Par arrêté en date du 29 juillet 1959, M. Villette (Pierre-Théodore-Charles-Marie-Victor), inspecteur des impôts (enregistrement et domaines), a été placé en service détaché pour une période maximum de cinq ans, à compter du 7 décembre 1958, auprès de la République de Côte d'Ivoire.

Douanes et droits indirects.

Par arrêté en date du 29 juillet 1959, les agents des douanes dont les noms suivent ont été placés en service détaché pour servir dans les différents Etats membres de la Communauté, énumérés ci-dessous, pour les périodes indiquées ci-après:

MM.

Cirille (Marius), inspecteur, République du Tchad, du 12 janvier 1958 au 11 janvier 1963 inclus.

Croise (Pierre), inspecteur, République centrafricaine, du 19 novembre 1957 au 18 novembre 1962 inclus.

Taccoen (Claude), inspecteur, République du Togo, du 3 décembre 1957 au 2 décembre 1962 inclus.

Sancho (Roger), contrôleur, République du Congo, du 21 avril 1958 au 20 avril 1963 inclus.

Jean-Jacques (Charles), adjudant, République malgache, du 17 avril 1958 au 16 avril 1963 inclus.

Coubry (Etienne), brigadier-chef, République du Tchad, du 29 juin 1958 au 28 octobre 1958 (régularisation), décédé le 29 octobre 1958.

Petrovsy (Wsevolode), brigadier-chef, République du Togo, du 22 mai 1958 au 21 mai 1963 inclus.

Enquêtes économiques.

Par arrêté du 1er août 1959, M. Randon-Niel (Henri), commissaire de 2e classe au service des enquêtes économiques en disponibilité, est maintenu dans cette position du 1er mars 1959 au 30 avril 1959, en application des dispositions de l'article 25 du décret n° 59-309 du 14 février 1959 précité.

Institut national de la statistique et des études économiques.

Par arrêté du 1er août 1959, M. Raymond Houry, attaché de 1re classe à l'institut national de la statistique et des études économiques, est, sur sa demande et en application de l'article 25 du décret n° 59-309 du 14 février 1959, placé en disponibilité, sans traitement, pour une durée de trois ans, à compter du 13 juin 1959.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Décret du 31 juillet 1959 portant transformation en collège national du collège moderne et technique de garçons d'Angers.

Par décret en date du 31 juillet 1959, le collège municipal et technique de garçons d'Angers est transformé en collège national. Le présent décret aura effet du 1er septembre 1959.

Décret du 31 juillet 1959 portant transformation en collège national du collège classique et moderne mixte de la ville de Saint-Louis.

Par décret en date du 31 juillet 1959, le collège municipal classique et moderne mixte de la ville de Saint-Louis est transformé en collège national. Le présent décret aura effet du 1er septembre 1959.

Décret du 31 juillet 1959 portant transfert de professeurs (enseignement supérieur).

Par décret du 31 juillet 1959 les professeurs ci-dessous désignés de la faculté de médecine de l'université de Paris sont transférés, à compter du 1er octobre 1959, dans les chaires suivantes de cette même faculté:

1° M. Merger, de la chaire de clinique obstétricale de la maternité de Port-Royal, dans la chaire dite Ecole de sages-femmes du centre médico-chirurgical Foch, à Suresnes.

2° M. Varangot, de la chaire de clinique obstétricale (hôpital Tarnier), dans la chaire de clinique obstétricale de la maternité de Port-Royal (dernier titulaire: M. Merger, transféré).

3° M. de Gennes, de la chaire de clinique médicale (hôpital Broussais), dans la chaire de clinique propédeutique (hôpital Broussais) (dernier titulaire: M. Pasteur Vallery-Radot, retraité).

4° M. Lenègre, de la chaire de pathologie expérimentale et comparée, dans la chaire de clinique médicale (hôpital Broussais) (dernier titulaire: M. de Gennes, transféré).

5° M. Merklen, professeur titulaire à titre personnel, dans la chaire de pathologie expérimentale et comparée (dernier titulaire: M. Lenègre, transféré).

Décrets du 31 juillet 1959 conférant l'honorariat (enseignement supérieur).

Par décret en date du 31 juillet 1959, le titre de professeur honoraire de la faculté des lettres et sciences humaines de l'université d'Aix est conféré à M. Stremooukhoff, ancien professeur de cette faculté.

Par décret en date du 31 juillet 1959, le titre de professeur honoraire de la faculté de médecine de l'université de Montpellier est conféré à MM. Dejean, Granel, Lapeyre et Terracol, anciens professeurs de cette faculté.

Par décret en date du 31 juillet 1959, le titre de professeur honoraire de la faculté de pharmacie de l'université de Nancy est conféré à M. Douris, ancien professeur de cette faculté.

Institution sur le plan national d'un certificat d'aptitude professionnelle de fleuriste.

Par arrêté du 10 juillet 1959, il a été institué sur le plan national un certificat d'aptitude professionnelle de fleuriste.

L'arrêté, le règlement et le programme relatifs à cet examen seront publiés en fascicule par les soins du *Bulletin officiel* de l'éducation nationale (service d'édition et de vente des publications de l'éducation nationale, 13, rue du Four, Paris [6e]).

Programme limitatif des épreuves orales du concours de 1959 pour le recrutement de bibliothécaires.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu le décret du 16 mai 1952, modifié, portant règlement d'administration publique relatif aux statuts particuliers des bibliothécaires relevant du ministère de l'éducation nationale, des inspecteurs généraux des bibliothèques et du secrétaire général de la Bibliothèque nationale;

Vu l'arrêté du 23 juillet 1952, modifié, fixant l'organisation du concours annuel sur épreuves pour le recrutement de bibliothécaires, en application de l'article II du décret susvisé,

Arrête:

Art. 1er. — Le programme limitatif des épreuves orales du concours pour le recrutement de bibliothécaires est fixé ainsi qu'il suit pour l'année 1959:

I. — *Organisation administrative et financière des bibliothèques.*

1° Formation professionnelle et recrutement du personnel scientifique, du personnel technique et du personnel de service; Dispositions statutaires applicables à ces personnels;
2° Régime financier des bibliothécaires universitaires; budget et comptabilité.

II. — *Organisation technique et fonctionnement des bibliothèques.*

1° Classifications en usage dans les bibliothèques en France et à l'étranger;
2° Classement et traitement des collections: manuscrits, imprimés, périodiques, cartes et plans, estampes;
3° Les catalogues.

Art. 2. — Le directeur général des bibliothèques est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 juillet 1959.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
HUBERT ROUSSELLIER.

Création d'un collège technique industriel et commercial à Aubervilliers (Seine).

Par arrêté en date du 22 juillet 1959, la création d'un collège technique industriel et commercial est autorisée à Aubervilliers (Seine). L'ouverture ne sera effective qu'après l'achèvement des travaux de construction de l'établissement.

Création d'une section technique commerciale au lycée Hélène-Boucher, à Paris.

Par arrêté en date du 22 juillet 1959, une section technique commerciale est créée au lycée Hélène-Boucher, rue des Maraîchers, Paris.

Création d'un collège technique industriel de garçons à Grenoble (Isère).

Par arrêté en date du 27 juillet 1959, la création d'un collège technique industriel de garçons est autorisée à Grenoble (Isère), rue Jean-Bart.

L'ouverture de l'établissement ne sera effective qu'après l'achèvement des travaux de construction.

Date et modalités des élections pour la désignation de représentants du personnel à la commission administrative paritaire interdépartementale des instituteurs en service au Sahara.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu l'ordonnance n° 59-244 du 4 février 1959 portant statut général des fonctionnaires;

Vu le décret n° 59-307 du 14 février 1959 portant règlement d'administration publique relatif aux commissions administratives paritaires et aux comités techniques paritaires;

Vu l'arrêté interministériel du 23 avril 1959, instituant une commission administrative paritaire interdépartementale pour le personnel de l'enseignement primaire élémentaire en service au Sahara;

Sur la proposition du recteur de l'académie d'Alger,

Arrête:

Art. 1er. — La date des élections pour la désignation des représentants du personnel de la commission administrative paritaire interdépartementale instituée par l'arrêté interministériel du 23 avril 1959 pour les instituteurs en service au Sahara est fixée au lundi 16 novembre 1959.

Art. 2. — Les listes des candidats établies conformément à l'article 15 du décret du 14 février 1959 devront être remises à l'inspecteur d'académie chargé de l'enseignement au Sahara au plus tard le vendredi 13 octobre 1959.

Elles comprendront huit noms en une seule liste. Les intéressés auront dû être en fonctions dans les départements sahariens depuis trois mois au moins à la date du scrutin.

Art. 3. — Les listes des candidats seront réparties par les soins de l'inspecteur d'académie chargé de l'enseignement au Sahara, en nombre suffisant dans tous les établissements d'enseignement primaire élémentaire publics des départements sahariens. Elles devront être affichées dans chacun de ces établissements au moins huit jours avant la date du scrutin.

L'inspecteur d'académie devra, en outre, adresser aux instituteurs des départements sahariens en position de service détaché les listes en présence afin qu'ils puissent participer au vote.

Art. 4. — La liste des électeurs appelés à voter dans le ressort du service de l'enseignement au Sahara sera dressée par l'inspecteur d'académie et sera portée à la connaissance des intéressés par publication ou par affichage.

L'inspecteur d'académie statuera sans délai sur les réclamations qui pourraient être formulées au sujet de la liste électorale.

Art. 5. — Il est créé auprès du service de l'enseignement au Sahara un bureau de vote présidé par l'inspecteur d'académie assisté d'un inspecteur primaire. Ce bureau comprend un représentant de chaque liste en présence.

Art. 6. — Au jour fixé pour les élections, chaque électeur insère son bulletin de vote dans une enveloppe cachetée sans signe extérieur. Il place cette enveloppe sous un second pli cacheté portant extérieurement et très lisiblement la mention « Election à la commission administrative paritaire interdépartementale des instituteurs du Sahara » et adresse le tout, avec une note indiquant ses nom, prénoms et fonctions, sous pli recommandé et en franchise, à l'inspecteur d'académie chargé de l'enseignement au Sahara.

Art. 7. — Le panachage est autorisé mais les bulletins de vote portant désignation de candidatures non déclarées sont considérés comme nuls. Le cachet de la poste fera foi de la date d'expédition des plis adressés à l'inspecteur d'académie.

Art. 8. — Au jour fixé pour le dépouillement et dans un local accessible au public, l'inspecteur d'académie assisté du bureau ouvre les plis cachetés, émarge la liste électorale en regard des noms des électeurs qui ont envoyé leurs suffrages et dépose dans l'urne les enveloppes contenant les bulletins de vote.

Le bureau procède ensuite au dépouillement et à l'attribution des sièges suivant les modalités indiquées par les articles 20, 21 et 23 du décret du 14 février 1959.

Art. 9. — Le recteur de l'académie d'Alger est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 juillet 1959.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
HUBERT ROUSSELLIER.

Administration académique.

Par arrêté en date du 28 avril 1959, Mme Galazzo (Lucie), agent de bureau, 6e échelon, à la présidence du conseil, est détachée auprès du ministère de l'éducation nationale (services académiques de l'Isère) pour y exercer les mêmes fonctions pour une durée de un an, à compter du 1er février 1958.

Par arrêté en date du 15 juin 1959, l'honorariat de son grade est conféré à M. Clément (Albert), secrétaire principal de l'administration académique à l'inspection académique de l'Allier, admis à faire valoir ses droits à la retraite par arrêté en date du 27 mai 1959.

Par arrêté en date du 20 juin 1959, les secrétaires de l'administration académique ci-après désignés sont inscrits, pour l'année 1959, sur la liste d'aptitude complémentaire aux fonctions de secrétaire principal de l'administration académique spéciale à l'Algérie:

1 MM. Houplain (Michel), rectorat de l'académie de Paris.
2 Duhieu (Raymond), inspection académique de Bordeaux.

Par arrêté en date du 20 juin 1959, les secrétaires de l'administration académique ci-après désignés sont inscrits, pour l'année 1959, sur la liste d'aptitude aux fonctions de secrétaire principal de l'administration académique:

1 M. Bichet (Louis), faculté des sciences de l'université de Grenoble.
2 Mme Peltier (Jeanne), inspection principale de l'enseignement technique de Paris.

Par arrêté en date du 9 juillet 1959, l'arrêté en date du 27 mai 1959 portant nomination de rédacteurs exerçant en Algérie au grade de secrétaires de l'administration académique et mettant ces fonctionnaires à la disposition du recteur d'Alger est annulé.

Haut commissariat à la jeunesse et aux sports.

Par arrêté du 7 juillet 1959, M. Lorrain (Maurice), inspecteur principal de la jeunesse et des sports au service académique de la jeunesse et des sports de Paris, est reclassé, pour compter du 15 mars 1959, à la 1re classe des inspecteurs principaux de la jeunesse et des sports, sans reliquat d'ancienneté de classe. Ces dispositions prennent effet financier à compter du 15 mars 1959.

Par arrêté du 7 juillet 1959, M. Scotto (Jean), inspecteur principal de la jeunesse et des sports de 1re classe (cadre départements), placé en position de détachement en Afrique occidentale française, à Dakar, est reclassé, à compter du 20 février 1958, à la 2e classe de son grade, sans reliquat d'ancienneté de classe. Ces dispositions prennent effet financier à compter du 20 février 1958.

Par arrêté du 7 juillet 1959, M. Gantheret (Marcel), inspecteur principal de la jeunesse et des sports de 1re classe (cadre départements), délégué dans les fonctions de directeur du centre régional d'éducation physique et sportive de Dijon, est reclassé, à compter du 15 novembre 1958, à la 2e classe de son grade, sans reliquat d'ancienneté de classe. Ces dispositions prennent effet financier à compter du 15 novembre 1958.

Par arrêté du 7 juillet 1959, M. Delpech (Emile), inspecteur principal de la jeunesse et des sports de 1re classe (cadre départements) à l'administration centrale, est reclassé, à compter du 1er octobre 1958, à la 2e classe de son grade, sans reliquat d'ancienneté de classe. Ces dispositions prennent effet financier à compter du 1er octobre 1958.

Par arrêté en date du 6 juillet 1959, sont promus, à compter du 1er janvier 1959, les inspecteurs de la jeunesse et des sports dont les noms suivent:

De la 2e à la 1re classe.

A l'ancienneté:
Mlle Plegelatte (Sonia), avec un report d'ancienneté de 6 mois.
M. Cornut (Joseph), avec un report d'ancienneté de 6 mois.

Au choix:
MM. Pilloy (Marcel), Vessigault (Gabriel), Dossat (Georges).

De la 3e à la 2e classe.

A l'ancienneté:
M. Sulzbach (Edmond), avec un report d'ancienneté de 8 mois.
Mlle Fossati (Claire), avec un report d'ancienneté de 4 mois.

Au choix:
M. Rabier (Roger).

De la 4e à la 3e classe.

A l'ancienneté:
M. Martin (Albert), avec un report d'ancienneté de 9 mois.

Au choix:
M. Peyrinet (Henri).

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Décret du 3 août 1959 relatif à l'établissement de bienfaisance A.-Kœnigswarter.

Par décret en date du 3 août 1959, le premier paragraphe du décret du 13 juin 1955 est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes:

« L'établissement national de bienfaisance Kœnigswarter est régi, sous l'autorité du ministre de la santé publique et de la population, par une commission administrative de sept à neuf membres nommés par le ministre. Le président est choisi par le ministre au sein de la commission administrative ».

Additif n° 16 au premier supplément au Codex 1949.

Le ministre de la santé publique et de la population,

Vu le livre V du code de la santé publique (partie législative), et notamment ses articles L. 511, L. 568, L. 569;

Vu le livre V du code de la santé publique (partie réglementaire), et notamment ses articles R. 5.001, R. 5.002, R. 5.003;

Vu l'avis conforme de la commission permanente de la pharmacopée,

Arrête ?

Art. 1er. — Il est porté addition suivante au premier supplément au Codex 1949, septième édition de la pharmacopée française:

Page 70, compléter le tableau de dénomination commune des médicaments par les dénominations suivantes :

DÉNOMINATION commune.	DÉNOMINATION SCIENTIFIQUE
Acénocoumarol.....	[α-(nitro-4 phényl) β-acétyl éthyl]-3 hydroxy-4 coumarine.
Acinitrazol	Acétamido-2 nitro-5 thiazol.
Ambucaine	Ester amino-4 butoxy-2 benzoïque du β-diéthyl-amino éthanol.
Amisométradine.....	Amino-6 tétrahydro-1,2,3,4 méthyl-3 méthyl-allyl-1 pyrimidine dione-2,4.
Aniléridine	Ester éthylique de l'acide [(p-amino-phényl)-2 éthyl]-1 phényl-4 pipéridine carboxylique-4.
Azacyclonol	α, α-diphényl α-pipéridyl-4 méthanol.
Chlorambucil	Acide γ-p-di (chloro-2 éthyl) amino phényl butyrique.
Chlorure d'ambénonium.	Chlorure de N,N'-bis-(diéthylamino-2 éthyl oxamide bis-(chloro-2 benzyle).
Crotamiton	N-éthyl N-o-toluyl crotonamide.
Démécolcine	Désacétyl méthyl colchicine.
Dimazol	Diméthylamino-2 (diéthyl-2 aminoéthoxy)-6 benzothiazole.
Penthrichloral.....	Trichloroéthylidène pentaérythritol.

Art. 2. — Il est porté la modification suivante au premier supplément au Codex 1949, septième édition de la pharmacopée française :

Dans le tableau de dénomination commune des médicaments, page 70, ligne 22, remplacer la dénomination scientifique « chlorhydrate de diamino acridine » par « mélange en proportions sensiblement équimoléculaires de chlorure de diamino-3,6 méthyl-10 acridinium et de chlorhydrate de diamino-3,6 acridine ».

Art. 3. — Le chef du service central de la pharmacie, secrétaire général de la commission permanente de la pharmacopée, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 juillet 1959.

Pour le ministre et par délégation:
Le chef du service central de la pharmacie,
JEAN VOLCKRINGER.

Section de la tuberculose du comité médical supérieur.

Par arrêté du 4 juillet 1959, M. le médecin commandant Chambatte, professeur agrégé du Val-de-Grâce, médecin chef du service de pneumo-phtisiologie de l'hôpital militaire d'instruction Percy, à Clamart, est nommé membre suppléant de la section de la tuberculose du comité médical supérieur, en remplacement de M. le médecin commandant Jarniou, démissionnaire.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Décret du 3 août 1959 portant nomination d'un membre de la commission plénière de la caisse nationale de crédit agricole.

Par décret en date du 3 août 1959, M. Francis Bouchard, vice-président de la Fédération nationale de la coopération agricole, est nommé membre de la commission plénière de la caisse nationale de crédit agricole, en remplacement de M. Albert Barre, décédé.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Fonctionnement de la commission centrale des appareils à pression.

Le ministre de l'industrie et du commerce,

Vu la loi du 28 octobre 1943, relative aux appareils à pression de vapeur employés à terre et aux appareils à pression de gaz employés à terre ou à bord des bateaux de navigation intérieure;
Vu le décret du 2 avril 1926 portant règlement sur les appareils à vapeur autres que ceux placés à bord des bateaux et le décret du 18 janvier 1943 portant règlement sur les appareils à pression de gaz,

Arrête:

Art. 1er. — La commission centrale des appareils à pression comprend des membres de droit et des membres nommés par arrêté pour une durée de trois ans; le mandat de ces derniers peut être renouvelé à son expiration.

A. — Sont membres de droit de la commission:
Le directeur des mines;
Le directeur des industries mécaniques et électriques;
Le directeur du gaz et de l'électricité;
Le directeur des carburants;
Le directeur des industries chimiques.

B. — Les membres nommés par arrêté comprennent:
Neuf membres du corps des mines ou du personnel enseignant des écoles nationales supérieures des mines;
Deux ingénieurs des travaux publics de l'Etat (service des mines);
Un représentant du ministre chargé des transports;
Un représentant du ministre chargé de la marine;
Un représentant du service des poudres;
Dix représentants des constructeurs et utilisateurs d'appareils à pression;
Trois personnalités désignées en fonction de leur compétence.

Art. 2. — Les membres de droit peuvent se faire représenter aux séances de la commission par un fonctionnaire de leur choix.
Les membres nommés par arrêté ne peuvent se faire représenter que par un suppléant nommé également par arrêté.

Art. 3. — Un président, un vice-président, un rapporteur général, un rapporteur général adjoint et un secrétaire sont désignés par arrêté parmi les membres de la commission, à chaque renouvellement de cette dernière, pour en constituer le bureau.

Art. 4. — La commission est consultée dans tous les cas où son intervention est prévue par les règlements en vigueur.
Elle reçoit communication des dossiers d'accidents d'appareils à pression. Elle peut être saisie par le directeur des mines de toutes questions touchant à l'application des lois et règlements concernant les appareils à pression, et notamment à l'élaboration des textes réglementaires.
Les affaires sont adressées au président de la commission qui en saisit soit le rapporteur général ou le rapporteur général adjoint, soit un rapporteur désigné sur sa proposition par le directeur des mines. Le rapporteur ainsi désigné, s'il n'appartient pas à la commission centrale, participe avec voix consultative à la discussion des affaires dont il est chargé.
Les avis de la commission sont adressés par le président au directeur des mines.

Art. 5. — La commission établit un règlement intérieur qui est soumis à l'approbation du directeur des mines. Elle peut en particulier constituer en son sein des sous-commissions qui se prononcent en son nom pour certaines affaires.
Elle peut également faire participer à ses travaux, avec voix consultative, des personnalités choisies par le président en raison de leur compétence.
La direction des mines assure le secrétariat de la commission.

Art. 6. — Le directeur des mines est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui annule et remplace l'arrêté du 3 juillet 1954 portant réorganisation de la commission centrale des appareils à pression, et qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 juillet 1959.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
RAYMOND BARRE.

Autorisation à la chambre de commerce d'Arras d'accorder sa garantie à deux emprunts.

Le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu la loi du 9 avril 1898 sur les chambres de commerce;
Vu l'article 7 de la loi n° 53-611 du 11 juillet 1953;
Vu le décret du 9 août 1953 relatif à la participation des employeurs à l'effort de construction;
Vu le décret du 18 septembre 1953 relatif à l'intervention des chambres de commerce en matière de logement;
Vu les délibérations de la chambre de commerce d'Arras en date du 1er juin 1959,

Arrêtent:

Art. 1er. — La chambre de commerce d'Arras est autorisée à accorder sa garantie à deux emprunts d'un montant global de 130 millions de francs à contracter par la société coopérative d'habitations à loyer modéré La Maison familiale de Cambrai, en vue de réaliser un programme de construction de logements.
Cette autorisation est donnée sous réserve d'une convention à intervenir entre la société coopérative La Maison familiale de Cambrai et l'Assemblée consulaire, et destinée à sauvegarder la responsabilité financière de cette compagnie.
Les dispositions de cette convention qui fixeront les obligations de la société intéressée en contrepartie de la garantie dont elle bénéficiera, devront être approuvées par le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 juillet 1959.

Le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le chargé de mission auprès du secrétaire d'Etat,
PIERRE CECCALDI.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du Trésor,
PIERRE-PAUL SCHWEITZER.

Ordonnateurs secondaires.

Par arrêté en date du 27 juillet 1959, M. Waterlot (Jean), ingénieur des mines, a été nommé ordonnateur secondaire par intérim en cas d'empêchement et pendant la période d'absence de M. Daunesse (Claude), ingénieur en chef des mines, ordonnateur secondaire pour les dépenses de fonctionnement de l'arrondissement minéralogique de Paris-II.

NATURALISATIONS ET RÉINTÉGRATIONS

Décret du 31 juillet 1959 portant naturalisation, réintégration, mention d'enfants mineurs susceptibles de bénéficier de l'effet collectif attaché à l'acquisition de la nationalité française par leurs parents, francisation des noms, libération de l'allégeance française et autorisation de se faire naturaliser à l'étranger.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,
Vu l'ordonnance du 19 octobre 1945 portant code de la nationalité française, ensemble les textes sur l'acquisition et la perte de la nationalité ainsi que sur la francisation du nom des intéressés,

Décrète:

Art. 1er. — Sont naturalisés français, réintégrés dans la nationalité française ou susceptibles d'être saisis par l'effet collectif attaché à l'acquisition de la nationalité française par leurs parents, les étrangers dont les noms suivent:

ADAMS (Alfred), Londres (Grande-Bretagne), 10-05-23, NAT (1), 3677×59—83.

AGUIRRE (Joseph), Lesaca (Espagne), 22-11-00, NAT, 4515×59—64.

AJZENBERG (Gecel), Siedlce (Pologne), 15-01-13, NAT, 450×59—75.

AJZENBERG, née KUROPATWA, Siedlce (Pologne), 28-12-15, NAT, 450×59—75.

(1) Les indicatifs figurant à la suite de l'identité des intéressés signifient: NAT, naturalisé français; REI, réintégré dans la nationalité française; EFF, enfant susceptible d'être saisi par l'effet collectif attaché à l'acquisition de la nationalité française par ses parents; LIB, libéré de l'allégeance française; AUT, autorisé à se faire naturaliser à l'étranger.

AJZENBERG (Berthe), Komi Siftikar (U. R. S. S.), 03-05-11, EFF (1), 450×59—75.

AJZENBERG (Daniel), Krasnodar (U. R. S. S.), 25-09-41, EFF, 450×59—75.

AJZENBERG (Eliane), Wetzlar (Allemagne), 09-10-46, EFF, 450×59—75.

AJZENBERG (Michel), Paris (19e), 20-12-49, EFF, 450×59—75.

AJZENBERG (Serge), Paris (19e), 05-11-57, EFF, 450×59—75.

ALBALA (Gabriel), Istanbul (Turquie), 13-07-33, NAT, 5466×58—95.

ALCOLEA (Pedro), Velez Rubio (Espagne), 19-07-07, NAT, 11349×56—11.

AMBROS (Juan), Mataro (Espagne), 03-05-06, NAT, 4680×52—80.

AMBROS, née TUGAS, Mollet (Espagne), 23-06-08, NAT, 4680×52—80.

AMBROS (Marcel), Mont-Louis (Pyrénées-Orientales), 30-08-41, EFF, 4680×52—80.

AMIEL (Issac), Alexandrie (Egypte), 10-07-17, NAT, 5023×59—73.

ANDERS (Herbert), Neulanbe (Allemagne), 28-05-25, NAT, 5975×59—57

ANTERY (David), Gablontz (Tchécoslovaquie), 19-03-27, NAT, 2251×59—75.

ANTONIOLI (Mario), Besanzone (Italie), 06-05-11, NAT, 11826×58—31.

ANTONIOLI, née PECCHIONI, Roccabianca (Italie), 14-08-11, NAT, 11826×58—31.

ANTONIOLI (Clémentina), Sissa (Italie), 19-02-39, EFF, 11826×58—31.

ANTONIOLI (Velmer), Zibello (Italie), 17-02-44, EFF, 11826×58—31.

ANTONIOLI (Quinto), Polesine Parmense (Italie), 19-02-46, EFF, 11826×58—31

ANTONIOLI (Françoise), Caltelsarrasin (Tarn-et-Garonne), 31-01-53, EFF, 11826×58—31.

ANTONIOLI (Nicole), Castelsarrasin (Tarn-et-Garonne), 17-11-55, EFF, 11826×58—31

ANTONOWICZ (Jerzy), Luck (Pologne), 01-06-26, NAT, 5976×59—91.

ARAGO (Vicente), Cullera (Espagne), 21-08-11, NAT, 12080×58—65.

ARAGO, née RUIZ, Carthagène (Erpagne), 26-05-16, NAT, 12080×58—65.

ARAGO (Anita), Tarbes (Hautes-Pyrénées), 03-10-51, EFF, 12080×58—65.

ARAGO (Vicente), Tarbes (Hautes-Pyrénées), 21-10-53, EFF, 12080×58—65.

ARISTARCHOW (Czeslawa), Sosnowiec (Pologne), 13-05-22, NAT, 5977×59—68.

ARNO (Roberto), Almacellas (Espagne), 20-05-22, NAT, 12082×58—11.

ARNO, née TORRAMADE, Santa Maria Ribarredonda (Espagne), 01-08-25, NAT, 12082×58—11.

ARNO (Robert), Lézignan-Corbières (Aude), 12-01-49, EFF, 12082×58—11.

ARNO (Jacques), Lézignan-Corbières (Aude), 10-10-51, EFF, 12082×58—11.

ARNO (Georges), Lézignan-Corbières (Aude), 27-05-58, EFF, 12082×58—11.

AUXACH (Fernand), Tortosa, (Espagne), 17-01-10, NAT, 5160×59—66.

AVRAM (Nica), Frumusita (Roumanie), 12-07-25, NAT, 3111×59—75.

BACOLINI (Alessandro), Arcevia (Italie), 17-12-17, NAT, 7172×54—54.

BACOLINI, née CALCAGNINI, Pergola (Italie), 10-09-21, NAT, 7172×54—54.

BACOLINI (Florella), Arcevia (Italie), 29-01-46, EFF, 7172×54—54.

BALLIER (Walter), Ludwigsburg Hoheneck (Allemagne), 02-09-26, NAT, 13140×50—30.

BARANEK (Wladislaw), Wroblewo (Allemagne), 25-07-06, NAT, 18114×52—89.

BARANEK, née LEMANSKA, Reckleinghausen (Allemagne), 03-12-07, NAT, 18114×52—89.

BARTOSIAK (Mieczyslaw), Skaszewie (Pologne), 25-04-25, NAT, 15132×49—71.

BARTOSIAK, née OBORZYCKA, Gniewko (Pologne), 12-06-25, NAT, 15132×49—71.

BARTOSIAK (Annie), Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire), 23-09-47, EFF, 15132×49—71.

BARTOSIAK (Jacqueline), Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire), 09-09-49, EFF, 15132×49—71.

BARTOSIAK (Edmond), Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire), 23-10-50, EFF, 15132×49—71.

BARTOSIAK (Jacky), Saint-Vallier (Saône-et-Loire), 13-11-51, EFF, 15132×49—71.

BASSAGANAS (Lorenzo), Castellfullit de la Roca (Espagne), 08-07-12, NAT, 11290×57—88.

BATTISTELLA (Franco), Spilimbergo (Italie), 27-03-36, NAT, 5984×59—82.

BECKER (Richard), Bâle (Suisse), 30-12-22, NAT, 87×59—67.

BEER (Paul), Leverkusen Wiesdorf (Allemagne), 25-02-25, NAT, 5985×59—85.

BELLITTO (Victor), Belluno (Italie), 20-11-39, NAT, 5987×59—67.

BENZONI (Gaétan), Clusone (Italie), 27-01-12, NAT, 6081×59—83.

BERNABEU (José), Granja de Rocamora (Espagne), 18-11-10, NAT, 5417×59—11.

BERNABEU, née CANOVAS, Totana (Espagne), 21-09-20, NAT, 5417×59—11.

BERNAL (Pascual), Cieza (Espagne), 14-12-04, NAT, 6081×59—30.

BERNAL, née MARTINEZ, Lorca (Espagne), 28-04-15, NAT, 6081×59 — 30.

BERNAL (Anne-Marie), Aimargues (Gard), 22-11-48, EFF, 6081×59—30.

BERNAL (Joseph), Aimargues (Gard), 23-12-49, EFF, 6081×59—30.

BERNAL (Elisabeth), Nimes (Gard), 19-11-58, EFF, 6081×59—30.

Bianconi (Bili), Pescia (Italie), 17-10-22, NAT, 4787×59—59.

BIESIADA (Edouard), Stanislawow (Pologne), 30-12-10, NAT, 5915×59—57.

BISOGNIN (Pietro), Bosco di Nanto (Italie), 23-04-04, NAT, 5911×59—06.

BISOGNIN, née SANTIN, Chions (Italie), 16-03-09, NAT, 5911×59—06.

BOIDANA (Armand), Safi (Maroc), 20-05-26, NAT, 1365×59—75.

BONAROTA (Romano), Sarsina (Italie), 29-09-10, NAT, 5908×59—54.

BONINO (Marius), Cessole (Italie), 02-02-20, NAT, 5916×59—13.

BONINO, née CIRIO, Cassine (Italie), 08-04-27, NAT, 5916×59—13.

BONINO (Marie-Yolande), Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône), 14-10-57, EFF, 5916×59—13.

BOSIO (Louis), Bianzano (Italie), 20-06-93, NAT, 5921×59—52.

BOSIO, née CHAUSSET, Chaumont (Haute-Marne), 25-01-96, REI (1), 5921×59—52.

BRUNI (Roméo), Fiesso Umbertiano (Italie), 01-07-27, NAT, 10247×58—81.

BRUNI, née BRANCHINI, Ferrara (Italie), 24-11-29, NAT, 10247×58—81.

BRUNI (Giancarlo), Vigarano Mainarda (Italie), 23-07-48, EFF, 10247×58—81.

BRUNI (Danielle), Mazamet (Tarn), 09-08-50, EFF, 10247×58—81.

BRYSKA (Stanislas), Nowa Wies (Pologne), 25-02-99, NAT, 5964×59—80.

BRYSKA, née PYRKOWSKA, Czarna (Pologne), 06-12-02, NAT, 5964×59—80.

BUCAIONI, née IEROIANNI, Oppio Mamertina (Italie), 20-11-19, NAT, 17401×35—83.

BUCHWALD (Gerhard), Dresde (Allemagne), 21-11-27, NAT, 4483×59—75.

BUJAK (Czeslaw), Sobolow (Pologne), 28-01-36, NAT, 5340×59—10.

BURZIO (Charles), Turin (Italie), 16-11-00, NAT, 5962×59—73.

CABRERIZO (Romedios), Lacalahorra (Espagne), 01-05-28, NAT, 4740×59—63.

CALAFAT (Thérèse), Montpellier (Hérault), 15-12-35, NAT, 6011×59—13.

CALDEIRA (Domingos), Alcacona (Portugal), 06-05-16, NAT, 5277×59—69.

CAMPOS (José), Huercal (Espagne), 01-02-21, NAT, 1266×47—92.

CARMONA (Aramis), Minas de Rio Tinto (Espagne), 05-04-10, NAT, 5507×59—81.

CASSOTTI (Christophe), Omobono (Italie), 26-11-05, NAT, 16295×39—75.

CASSOTTI, née COLAUTTI, Castelnovo (Italie), 12-11-08, NAT, 16295×39—75.

CASTIGLIONE (Antoinette), Béja (Tunisie), 15-04-29, NAT, 6011×59—93.

CAUSAPE (Eliseo), Torres de Berrellen (Espagne), 20-02-11, NAT, 4581×59—32.

CAUSAPE, née FERRER, Torres de Berrellen (Espagne), 06-12-11, NAT, 4581×59—32.

CESTER (Luigi), Fontanelle (Italie), 08-02-17, NAT, 13819×58—89.

CESTER, née FURLAN, Fontanelle (Italie), 07-01-28, NAT, 13819×58—89.

CESTER (Jean), Montivilliers (Seine-Maritime), 27-11-49, EFF, 13819×58—89.

CESTER (Gilles), Migennes (Yonne), 02-10-55, EFF, 13819×58—89.

CHRAPKOWICZ (Emile), Bulowice (Pologne), 24-10-24, NAT, 13210×58—54.

CHRAPKOWICZ, née FLORCZAK, Pleszew (Pologne), 21-08-28, NAT, 13210×58—54.

CHRAPKOWICZ (Daniel), Tucquegnieux (Meurthe-et-Moselle), 16-06-52, EFF, 13210×58—54.

CHRUSCIEL (Jean), Michalow (Pologne), 22-06-25, NAT, 5930×59—68.

CHRUSCIEL, née ZYDEK, Scilkowice (Pologne), 14-12-24, NAT, 5930×59—68.

CHRUSCIEL (Hélène), Wittenheim (Haut-Rhin), 22-12-47, EFF, 5930 x59—68.

CIOLI (Jacques), Jessup (U. S. A.), 09-02-02, NAT, 5931x59—57.

CIOLI, née DECET, Hettange-la-Grande (Moselle), 11-05-03, NAT, 5931 x59—57.

COCCA (Umberto), San Marco di Cavotti (Italie), 25-05-19, NAT, 323 x51—02.

CORTINOVIS (Giovanni), Costa Serina (Italie), 13-06-13, NAT, 8451 x58—39.

CORTINOVIS, née CORTINOVIS, Costa Serina (Italie), 18-11-18, NAT, 8454x58—39.

CORTINOVIS (Rita), Bracca di Costa Serina (Italie), 20-08-41, EFF, 8454x58—39.

CORTINOVIS (Rosina), Bracca di Costa Serina (Italie), 30-06-44, EFF, 8454x58—39.

CORTINOVIS (Lorenzo), Bracca di Costa Serina (Italie), 17-08-46, EFF, 8454x58—39.

CORTINOVIS (Carlo), Bracca di Costa Serina (Italie), 05-08-48, EFF, 8454x58—39.

CORTINOVIS (Emilio), Bracca di Costa Serina (Italie), 05-09-51, EFF, 8454x58—39.

CORTINOVIS (Alberto), Bracca di Costa Serina (Italie), 12-11-53, EFF, 8454x58—39.

CORTINOVIS (Antoinette), Saint-Claude (Jura), 26-07-55, EFF, 8454 x58—39.

CORTINOVIS (Marguerite), Saint-Claude (Jura), 01-02-57, EFF, 8454 x58—39.

COSENTINO, née PICARELLI, Cetraro (Italie), 13-01-10, NAT, 5479 x59—31.

COSTANZIELLO (Cataldo), Corato (Italie), 06-01-13, NAT, 7512x58 —38.

COSTANZIELLO, née LAMESTA, Corato (Italie), 16-09-18, NAT, 7512 x58—38.

COULOMB (Louis), Schaerbeek (Belgique), 24-09-07, NAT, 4202x54 —75.

DAEMS (Henri), Bruxelles (Belgique), 10-01-23, NAT, 13442x58—06.

DAEMS, née GREGOIRE, Namur (Belgique), 22-07-22, NAT, 13442x58 —06.

DECLOEDT (Roland), Bruges (Belgique), 08-05-40, NAT, 5678x59—62.

DEGEAIVE (Fernand), Gravelines (Nord), 13-03-16, NAT, 6865x58—78.

DEGEAIVE, née BOULVIN, Ixelles (Belgique), 25-12-21, NAT, 6865x58 —78.

DEGEAIVE (Marie-Françoise), Saint-Josset-en-Noode (Belgique), 11-07-45, EFF, 6865x58—78.

DEGEAIVE (Alain), Saint-Josset-en-Noode (Belgique), 18-06-46, EFF, 6865x58—78.

DEGEAIVE (Jean), Schaerbeek (Belgique), 13-10-49, EFF, 6865x58 —78.

DEGEAIVE (Paul), Schaerbeek (Belgique), 01-10-53, EFF, 6865x58—78.

DE TOURTCHANINOFF (Marcel), Bovigny (Belgique), 01-10-29, NAT, 7288x55—91.

DI STEFANO (Antoine), Paris (19e), 01-04-33, NAT, 5660x59—75.

DOLZAN, née IUS, San Vito al Tagliamento (Italie), 10-08-23, NAT, 12198x39—82.

DONZELLA (Angelo), Grottaglie (Italie), 05-01-28, NAT, 3767x59—38.

DONZELLA, née ZAMPAGLIONE, Melito di Porto Salvo (Italie), 13-11-32, NAT, 3767x59—38.

DORCZYNSKI (Stéphane), Ozarow (Pologne), 17-11-22, NAT, 5659x59 —08.

DOTH (Dieter), Mannheim (Allemagne), 24-02-10, NAT, 4735x59—87.

EL KASRI (Mohamed), Fès (Maroc), 03-02-16, NAT, 11121x57—76.

ESCOTS (Jean), Canejan (Espagne), 13-02-10, NAT, 3770x59—31.

ESCOTS, née MEDAN, Canejan (Espagne), 30-11-03, NAT, 3770x59 —31.

ESCRIBANO (Mariano), Madrid (Espagne), 25-06-13, NAT, 5680x59 —76.

FACCHIN (Spartaco), Padova (Italie), 26-07-31, NAT, 5946x59—38.

FADDOUL EL SKAF (Georges), Alexandrie (Egypte), 27-02-21, NAT, 730x59—13.

FALZONE, née CANOVA, Rocca Canavese (Italie), 20-09-05, NAT, 11161x23—54.

FARAMIA (Natale), Dronero (Italie), 26-12-21, NAT, 13772x52—13.

FARRE (Présentacion), Albelda (Espagne), 16-12-33, NAT, 5948x59 —81.

FEBRER, née TIMONER, Mahon (Espagne), 27-01-94, NAT, 5934x59 —91.

FERNANDEZ (Rafaël), Odon (Espagne), 21-05-24, NAT, 14203x58—16.

FLORES (Benito), Aguilas (Espagne), 03-04-00, NAT, 5.940x59—69.

FLORES, née CONESA, La Union (Espagne), 03-12-04, NAT, 5.940x 59—69.

FORRADELLAS, née GENDRAU, Berga (Espagne), 24-03-03, NAT, 5.939 x59—69.

FRANCESCHI, née ZULIAN, Breda di Piave (Italie), 27-03-93, NAT, 3.719x59—78.

FRASCANI (Armando), Taranto (Italie), 16-09-10, NAT, 9.254x58—57.

FRASCANI, née D'ALO, Grottaglie (Italie), 21-01-17, NAT, 9.254x58—57.

FRASCANI (Anna), Taranto (Italie), 09-02-39, EFF, 9.254x58—57.

FRASCANI (Antonio), Grottaglie (Italie), 12-01-11, EFF, 9.254x58—57.

FRASCANI (Renato), Grottaglie (Italie), 24-08-49, EFF, 9.254x58—57.

FRASCANI (Rose-Marie), Nilvange (Moselle), 10-08-52, EFF, 9.254x58 —57.

FRIMAN, née MIKULOVA, Postorna (Tchécoslovaquie), 28-12-99, NAT, 12.001x36—78.

GAFFURI (Pietro), Olgiate Comasco (Italie), 19-05-07, NAT, 5.941x59 —39

GAJDUS (Jan), Piaseczno (Pologne), 21-12-11, NAT, 5.937x59—69.

GAJDUS, née LAMBROU, Kato-Dikomo (Chypre), 11-07-21, NAT, 5.937 x59—69.

GALIAZZO (Giorgio), Trevise (Italie), 19-05-40, NAT, 3.040x59—31.

GALIZZI (Pierre), San Gallo (Italie), 28-06-31, NAT, 5.945x59—07.

GANDARIAS (Simon), Galdacano (Espagne), 26-02-28, NAT, 19.331x51 —65.

GARCIA (Catalina), Cuevas del Almanzora (Espagne), 25-05-01, NAT, 735x59—84.

GOLDMINC, née BRAT, Bedzin (Pologne), 05-12-16, NAT, 13.247x53—75.

GOMEZ (Carlos), Madrid (Espagne), 19-10-26, NAT, 5.130x59—75.

GONCALVES (Bernadete), Koio Braganca (Portugal), 28-03-37, NAT, 962x59—75.

GONZALEZ (Diego), Mojacar (Espagne), 17-01-06, NAT, 5.131x59—08.

GORAL, née PARADOWICZ, Janow Sokolki (Pologne), 22-03-09, NAT, 49.641x35—42

GOTTLIEB (Arthur), Manheim (Allemagne), 03-12-19, NAT, 14.737x 58—57.

GRATTAROLA (Jean), Ponzone (Italie), 03-12-11, NAT, 5.854x59—83.

GRATTAROLA, née GRATTAROLA, Ponzone (Italie), 14-12-21, NAT, 5.851x59—83.

GRATTAROLA (Joseph), Nice (Alpes-Maritimes), 18-07-49, EFF, 5.854 x59—83.

GRATTAROLA (Michel), Cagnes-sur-Mer (Alpes-Maritimes), 03-04-51, EFF, 5.854x59—83.

GROBARCZYZ (Wladyslaw), Kuchary Borowe (Pologne), 09-02-10, NAT, 11.846x58—89.

GROBARCZYK, née KWASNIK, Krzatka (Pologne), 27-08-17, NAT, 11.846x58—89.

GROBARCZYK (Irène), Fontaines (Yonne), 12-03-46, EFF, 11.846x58 —89.

GROBARCZYK (Henri), Tannerre-en-Puisaye (Yonne), 18-05-47, EFF, 11.846x58—89.

GROBARCZYK (Eliane), Tannerre-en-Puisaye (Yonne), 18-04-51, EFF, 11.846x58—89.

GRABARCZYK (Ginette), Tannerre-en-Puisaye (Yonne), 26-04-54, EFF, 11.846x58—89.

GROCHOWSKI (Antoine), Nienadowa (Pologne), 22-05-00, NAT, 5.856 x59—08.

GROCHOWSKI, née BIERNAT, Borek (Pologne), 11-05-05, NAT, 5.856x 59—08.

GRUBER (Erich), Munich (Allemagne), 19-02-26, NAT, 3.787x59—68.

GRUBER, née MEISHAMMER, Bad Aibling (Allemagne), 16-11-30, NAT, 3.787x59—68.

GUARDALA (Giovanni), Castiglione di Sicilia (Italie), 06-02-20, NAT, 4.183x59—75.

GUARDALA, née PANEBIANCO, Randazzo (Italie), 03-11-21, NAT, 4.183 x59—75.

GUARDALA (Roselyne), Drancy (Seine), 09-09-54, EFF, 4.183x59—75.

GULI (Benedetto), Monreale (Italie), 07-12-19, NAT, 5.811x59—13.

HACHMANIAN (Serpouhie), Istanbul (Turquie), 01-08-23, NAT, 5.060x 59—13.

HAHN (Hans), Liegnitz (Allemagne), 19-03-28, NAT, 5.813x59—92.

HAMZIJ (Stéphane), Czartorja (Pologne), 25-02-11, NAT, 7.333x54—69.

HAMZIJ, née KARWACKYJ, Dzikow Stary (Pologne), 02-02-13, NAT, 7.333x54—69.

HAMZIJ (Eugène), Lyon (Rhône), 18-01-46, EFF, 7.333x54—69.

HIDALGO, née CEBERIO, Pasajes (Espagne), 26-03-15, NAT, 5.864x59 —17.

HIDALGO (Gumersindo), Jonzac (Charente-Maritime), 29-01-13, EFF, 5.864x59—17.

HIDALGO (Neila), Jonzac (Charente-Maritime), 17-08-48, EFF, 5.864 x59—17.

HIJAR (Mariano), Sastago (Espagne), 21-07-38, NAT, 5.865x59—09.

HILGERS (Rudolf), Koln Mulheim (Allemagne), 02-04-25, NAT, 5.825 x59—91.

BORVATH (Etienne), Sarvar (Hongrie), 25-01-10, NAT, 5.871×59—68.

INFANTI (Valentino), San Vito al Tagliamento (Italie), 22-09-21, NAT, 5.875×59—02.

INFANTI, née KAWECKI, Potworowo (Pologne), 18-01-23, NAT, 5.875×59—02.

JAKUBOWSKI (André), Pieruszyszki (Pologne), 25-11-05, NAT, 5.882.×59—59.

JAKUBOWSKI, née JURCZYNSKI, Lutgen Dortmund (Allemagne), 06-10-13, NAT, 5.882×59—59.

JANCZAK (Boleslaw), Paulsdorf (Pologne), 11-06-24, NAT, 5.885×59—68

JANCZAK, née SZNYTKA, Steinhorst (Pologne), 03-03-25, NAT, 5.885×59—68.

JARZAB (Piotr), Weze (Pologne), 13-04-10, NAT, 5.891×59—01.

JARZAB, née SMOLAREK, Kiedosy (Pologne), 03-07-16, NAT, 5891×59—01.

JARZAB (Yvette), Bourg-en-Bresse (Ain), 20-03-46, EFF, 5891×59—01.

JARZAB (Marie-Thérèse), Saint-Trivier-sur-Moignans (Ain), 01-11-50, EFF, 5891×59—01.

JONAS, née KAUFMANN, Hilbringen (Sarre), 21-05-93, NAT, 6223×57—99.

JUNCA (José), Les (Espagne), 21-07-02, NAT, 12420×38—10.

KAHN (Max), Thalfang (Sarre), 13-02-98, NAT, 109302×42—99.

KAHN, née HANAU, Brotdorf (Sarre), 22-10-96, NAT, 109302×42—99.

KALPAKDJIAN (Berdj), Istanbul (Turquie), 10-03-23, NAT, 4599×59—26.

KASIAN (Georges), Skulen (Roumanie), 22-04-22, NAT, 5188×59—63.

KAZMIEROWSKI, née WIECHCINSKI, Holthausen (Allemagne), 27-01-03, NAT, 5832×59—59.

KOHLY, née MARTIN, Paris (11e), 28-01-92, REI, 5811×59—75.

KOKOT (André), Dunkowice (Pologne), 31-07-22, NAT, 5837×59—54.

KOKOT, née SZEWEZYK, Markee (Allemagne), 07-03-24, NAT, 5837×59—54.

KOPCZYNSKI (Antoine), Kuchary (Pologne), 02-11-24, NAT, 5811×59—55.

KOPCZYNSKI, née GOLEBIEWSKA, Siniarzewo (Pologne), 15-09-27, NAT, 5811×59—55.

KOPCZYNSKI (Richard), Bouligny (Meuse), 05-12-46, EFF, 5811×59—55.

KOPCZYNSKI (Jacqueline), Bouligny (Meuse), 17-05-48, EFF, 5811×59—55.

KOPCZYNSKI (Eliane), Briey (Meurthe-et-Moselle), 23-09-57, EFF, 5811×59—55.

KOTARBA (François), Oelsnitz (Allemagne), 13-03-12, NAT, 25097×38—57.

KOTARBA, née MICIASZEK, Niebylec (Pologne), 30-12-10, NAT, 25097×38—57.

KRIKORIAN (Melkon), Adana (Turquie), en 1909, NAT, 5817×59—69.

KRIKORIAN, née EKMEKDJIAN, Tokat (Turquie), en 1914, NAT, 5817×59—69.

KRIKORIAN (Isconie), Lyon (Rhône), 02-03-46, EFF, 5817×59—69.

KRUK (Valentin), Kraszkowice (Pologne), 20-01-12, NAT, 5819×59—59.

KRUK, née URBANIAK, Kraszkowice (Pologne), 19-09-19, NAT, 5819×59—59.

KYPRIOTTI (Achille), Kerassundi (Turquie), 17-08-98, NAT 12555×58—78.

KYPRIOTTI, née POGREBNIAK, Kiew (Russie), 15-08-06, NAT, 12555×58—78.

LAGUIDZE, née GOMARTELLY, Bakouriani (Georgie), 30-07-04, NAT, 610×59—75.

LAGUIDZE (Manana), Varsovie (Pologne), 07-12-38, EFF, 610×59—75.

LAGUIDZE (Hélène), Boulogne-Billancourt (Seine), 24-01-43, EFF, 610×59—75.

LA MANCUSA (Carmelo), San Piero Patti (Italie), 01-03-20, NAT, 8273×58—54.

LA MANCUSA, née MARINO, Raddusa (Italie), 26-09-24, NAT, 8273×58—54.

LIBIZEWSKI (Joseph), Sobkow (Pologne), 16-03-01, NAT, 5572×59—57.

LIBISZEWSKI, née SAKLAK, Jaworsko (Pologne), 02-02-11, NAT, 5572×59—57.

LIBISZEWSKI (Bernard), Hayange (Moselle), 29-09-44, EFF, 5572×59—57.

LIBISZEWSKI (Robert), Hayange (Moselle), 23-10-49, EFF, 5572×59—57.

LIEBERMAN, née PAPIR, Ostrow (Pologne), 16-07-11, NAT, 5573×59—75.

LOSCHNER (Herbert), Chemnitz (Allemagne), 09-05-27, NAT, 3733×59—57.

LORENTE (André), Mazarron (Espagne), 06-07-18, NAT, 3053×59—38.

LOZANO (Antonio), Malaga (Espagne), 03-01-11, NAT, 5592×59—61.

MADJAROFF (Nicolas), Sofia (Bulgarie), 02-01-09, NAT, 13056×36—95.

MADJAROFF, née STOITCHKOVA, Drinovo (Bulgarie), 22-01-46, NAT, 13056×36—95.

MADJAROFF (Georges), Sofia (Bulgarie), 07-01-46, EFF, 13056×36—95.

MANCUSO (Angelo), Delia (Italie), 04-08-10, NAT, 5697×59—69.

MANIGRASSO (Antonio), Montemesola (Italie), 02-12-19, NAT, 772×59—54.

MANIGRASSO, née BRUNO, Taranto (Italie), 01-02-27, NAT, 772×59—54.

MANIGRASSO (Emanuele), Crispiano (Italie), 12-02-45, EFF, 772×59—54.

MANIGRASSO (Addolorata), Crispiano (Italie), 22-02-46, EFF, 772×59—54.

MANIGRASSO (Lucia), Crispiano (Italie), 01-12-47, EFF, 772×59—54.

MANIGRASSO (Ignazio), Taranto (Italie), 25-06-52, EFF, 772×59—54.

MARCOULAKIS (Jean), Salonique (Grèce), 29-10-38, NAT, 5703×59—61.

MARIN (Joaquin), Barcelone (Espagne), 25-10-32, NAT, 5706×59—38.

MARIN, née DOUILLET, Beaufort (Nord), 13-09-05, REI, 4911×59—59.

MARINO (Salvatore), Uggiano Montefusco (Italie), 22-12-25, NAT, 2898×55—13.

MARINO (Bruno), Govap (Sud Vietnam), 01-02-53, EFF, 2898×55—13.

MARINO (Marguerite), Hanh Thong Xa (Vietnam), 11-01-56, EFF, 2898×55—13.

MARINO (Marcel), Marseille (Bouches-du-Rhône), 05-06-58, EFF, 2898×55—13.

MARTINUZZI (Giovanni), Valvasone (Italie), 05-01-08, NAT, 8806×55—38.

MARTINUZZI, née TREVISAN, Valvasone (Italie), 27-08-11, NAT, 8306×55—38.

MARTINUZZI (Emanuela), Pordenone (Italie), 12-07-41, EFF, 8806×55—38.

MARTINUZZI (Matilde), Valvasone (Italie), 29-05-45, EFF, 8806×55—38.

MASCARENAS, née HOSTARENA, Sare (Basses-Pyrénées), 20-06-84, REI, 14270×58—64.

MASCIOVECCHIO (Luigi), l'Aquila (Italie), 21-06-11, NAT, 12014×51—69.

MASCIOVECCHIO, née CIUFFINI, l'Aquila (Italie), 03-06-11, NAT, 12014×51—69.

MASCIOVECCHIO (Renato), l'Aquila (Italie), 13-02-44, EFF, 12014×51—69.

MASCIOVECCHIO (Paolo), l'Aquila (Italie), 12-03-44, EFF, 12014×51—69.

MASCIOVECCHIO (Carlo), l'Aquila (Italie), 04-01-47, EFF, 12014×51—69

MASTROIANNI (Luigi), Formia (Italie), 23-03-23, NAT, 10527×58—68.

MASTROIANNI, née TROMBETTA, Lanuvio (Italie), 30-08-29, NAT, 10527×58—68.

MASTROIANNI (Massimo), Formia (Italie), 04-08-47, EFF, 10527×58—68.

MASTROIANNI (Antonio), Formia (Italie), 25-04-49, EFF, 10527×58—68.

MASTROIANNI (Lucia), Mulhouse (Haut-Rhin), 14-10-52, EFF, 10527×58—68.

MASTROIANNI (Elia), Mulhouse (Haut-Rhin), 25-05-54, EFF, 10527×58—68.

MASTROIANNI (Agostina), Mulhouse (Haut-Rhin), 08-09-56, EFF, 10527×58—68.

MASTROIANNI (Bruno), Mulhouse (Haut-Rhin), 31-10-57, EFF, 10527×58—68.

MATILLA (Mateo), Saelices el Chico (Espagne), 19-09-22, NAT, 5713×59—31.

MEINI (Giovannino), Castelnuevo Berardenga (Italie), 08-04-25, NAT, 10504×57—91.

MELUL (Elias), Larache (Maroc espagnol), 31-03-16, NAT, 1250×59—62.

MERRA (Vincenzo), Andria (Italie), 28-10-24, NAT, 1543×59—54.

MERRA, née MENIN, Piove di Sacco (Italie), 23-06-14, NAT, 1543×59—54.

MERRA (Serge), Longlaville (Meurthe-et-Moselle), 08-10-46, EFF, 1543×59—54.

MERRA (Nicole), Longlaville (Meurthe-et-Moselle), 28-11-50, EFF, 1543×59—54.

MERRA (William), Longlaville (Meurthe-et-Moselle), 23-06-52, EFF, 1543×59—54.

MICHALEWICZ (Casimir), Serebrank (U. R. S. S.), 10-02-22, NAT, 5717×59—69.

MIESZCZAK, née CHWALA, Libiaz Maly (Pologne), 16-01-24, NAT, 5323×59—62.

MIKA, née LAPCZYNSKI, Wolica (Pologne), 09-10-08, NAT, 4930×59—59.

MONERA (José), Callosa de Segura (Espagne), 30-09-17, NAT, 494×59—11.

MONERA, née MARTINEZ, Alicante (Espagne), 23-12-21, NAT, 494×59—11.

MONERA (Rosa del Carmen), Alicante (Espagne), 06-10-45, EFF, 494×59—11.

MONERA (Jean), Auriac (Aude), 11-10-48, EFF, 494×59—11.

MONERA (Michel), Lanet (Aude), 25-11-50, EFF, 494×59—11.

MONERA (Marie-José), Lanet (Aude), 20-01-54, EFF, 494×59—11.

MURCIA (Joseph), Sidi-bel-Abbès (Oran), 08-10-45, NAT, 2125×59—78.

MURCIA (Joséphine), Sidi-bel-Abbès (Oran), 04-08-41, NAT, 2124×59—78.

MURCIA, née UBEDA, Cabo de Gata (Espagne), 08-01-07, NAT, 14173 58—78.

NASCIMBENE, née TOULOUSE, Maubourguet (Hautes-Pyrénées), 18-09-07, REI, 4679×59—32.

NEGRETTO (Pietro), San Stino di Livenza (Italie), 29-06-11, NAT, 3073×58—70.

NEGRETTO, née TOME, Annone Veneto (Italie), 25-08-06, NAT, 3073×58—70.

NEGRETTO (Bernadette), San Stino di Livenza (Italie), 26-08-39, EFF, 3073×58—70.

NEGRETTO (Tulenne), San Stino di Livenza (Italie), 28-10-42, EFF, 3073×58—70.

NEGRETTO (Gino), San Stino di Livenza (Italie), 18-11-45, EFF, 3073×58—70.

NEGRETTO (Jean-Pierre), Fleurey-les-Faverney (Haute-Saône), 31-03-51, EFF, 3073×58—70.

NEUMANN (Léopold), Vienne (Autriche), 10-02-27, NAT, 6848×50—06.

NOTO (Marius), Kalaat-es-Senam (Tunisie), 12-01-15, NAT, 1253×59—91.

ORTIZ (Francisco), Villajoyosa (Espagne), 20-04-06, NAT, 5953×59—34.

ORTIZ, née GORGUES, Valencia (Espagne), 09-12-18, NAT, 5953×59—34.

ORTIZ (Maria), Angers (Maine-et-Loire), 20-07-42, EFF, 5953×59—34.

ORTIZ (Vicenta), Faye-d'Anjou (Maine-et-Loire), 13-08-43, EFF, 5953×59—34.

ORTIZ (Pepita), Faye-d'Anjou (Maine-et-Loire), 05-01-45, EFF, 5953×59—34.

ORTIZ (José), Faye-d'Anjou (Maine-et-Loire), 18-02-47, EFF, 5953×59—34.

ORTIZ (Amparo), Faye-d'Anjou (Maine-et-Loire), 08-11-48, EFF, 5953×59—34.

ORTIZ (Henri), Grabels (Hérault), 03-01-52, EFF, 5952×59—34.

ORTIZ (Jean-Louis), Montpellier (Hérault), 21-01-57, EFF, 5953×59—34.

ORTIZ (Torcuato), Lloreda (Espagne), 24-05-15, NAT, 5730×59—56.

PAGNUCCO (Guglielmo), Arzene (Italie), 27-12-10, NAT, 6325×58—16.

PAGNUCCO, née GRI, Arzene (Italie), 13-02-13, NAT, 6325×58—16.

PAGNUCCO (Elda), Confolens (Charente), 17-08-39, EFF, 6325×58—16.

PAGNUCCO (Mattia), Cellefrouin (Charente), 11-01-41, EFF, 6325×58—16.

PAGNUCCO (Giorgio), Arzene (Italie), 27-01-49, EFF, 6325×58—16.

PAGNUCCO (Michel), Epenede (Charente), 21-04-55, EFF, 6325×58—16.

PAPPALEPORE (Vito), Altamura (Italie), 02-04-27, NAT, 3171×59—57.

PEREZ (Antonio), Jamilena (Espagne), 27-12-11, NAT, 15021×51—67.

PERIZ (Martin), Lorbes (Espagne), 06-03-14, NAT, 9555×53—61.

PERUCHO (José), Gerri de la Sal (Espagne), 22-11-17, NAT, 1829×58—31.

PETER (Henri), Finken (Allemagne), 29-03-22, NAT, 4849×59—57.

PETER, née SYMALLA, Stiring-Wendel (Moselle), 29-03-23, NAT, 4849×59—57.

PEROGNER (Frantz), Kuttnau (Allemagne), 01-06-26, NAT, 5742×59—59.

PEROGNER, née KRUPNICKI, Lukowycz (Ukraine), 10-05-31, NAT, 5712×59—59.

PICCINI (Emile), Carrare (Italie), 06-06-24, NAT, 5743×59—69.

PINEDA (Magin), Montbuy (Espagne), 24-03-19, NAT, 5952×59—38.

PINERI (Ermenegildo), San Antonino di Susa (Italie), 08-09-08, NAT, 13259×40—73.

RAMINA (Vincent), Carmignano di Brunta (Italie), 12-04-22, NAT, 6337×53—38.

RAMINA, née MARUCCHI, Borgone (Italie), 21-05-21, NAT, 6337×53—38.

REGAZZONI (Pietro), Santa Brigida (Italien), 22-08-25, NAT, 5618×59—38.

REITHER (Guebhart), Ludwigshafen sur le Rhin (Allemagne), 31-07-39, NAT, 5619×59—58.

REMBARZ, née GRZYMBKA, Dobrzec Maly (Pologne), 01-11-03, NAT, 4986×59—58.

RIVERO (Sotero), Pesga (Espagne), 21-01-24, NAT, 12190×51—12.

RIZZI (Paride), Gerre de Caprioli (Italie), 07-02-13, NAT, 29985×47—78.

RODERA (Ignacio), Barcelone (Espagne), 20-09-11, NAT, 13166×58—10.

RODRIGUEZ (Abelardo), Madrid (Espagne), 25-01-08, NAT, 6131×58—31.

RODRIGUEZ (Francisco), Malaga (Espagne), 17-12-09, NAT, 5625×59—10.

ROHAN (Rudolf), Pilsen (Tchécoslovaquie), 22-02-00, NAT, 17359×52—75.

ROJO (Feliciano), Abanto y Ciervana (Espagne), 15-02-25, NAT, 3996×51—65.

ROMANI (Enrique), Barcelone (Espagne), 05-06-91, NAT, 26108×31—80.

SAMMARTINO (Francesco), Sommatino (Italie), 16-03-10, NAT, 13179×51—13.

SAMMARTINO, née STAGNITTO, Sommatino (Italie), 28-10-13, NAT, 13179×51—13.

SANTOLARIA (Santos), Escartin (Espagne), 27-02-18, NAT, 1746×59—61.

SANTOLARIA, née BIEC, Araguas del Solano (Espagne), 01-03-19, NAT, 1746×59—61.

SANTOLARIA (Françoise), Orthez (Basses-Pyrénées), 27-01-51, EFF, 1746×59—61.

SARNIK (Stéfan), Laski (Pologne), 09-09-20, NAT, 3017×59—02.

SARNIK, née OKOLOWICZ, Zohalynie (Pologne), 17-07-23, NAT, 3017×59—02.

SARNIK (Jozef), Halleree (Allemagne), 19-09-46, EFF, 3017×59—02.

SARNIK (Maria), Govelsberg (Allemagne), 16-02-48, EFF, 3017×59—02.

SARNIK (Anna), Saint-Eugène (Aisne), 01-05-50, EFF, 3017×59—02.

SARNIK (Christiane), Saint-Eugène (Aisne), 03-08-52, EFF, 3017×59—02.

SARNIK (Michel), Saint-Eugène (Aisne), 21-07-55, EFF, 3017×59—02.

SCARPETTA (Antonio), Gioia del Colle (Italie), 18-04-12, NAT, 5276×51—75.

SCARPETTA, née GATTI, Gioia del Colle (Italie), 02-02-16, NAT, 5276×51—75.

SCARPETTA (Pascal), Gioia del Colle (Italie), 05-08-40, EFF, 5276×51—75.

SCARPETTA (Vittoria), Gioia del Colle (Italie), 22-08-42, EFF, 5276×51—75.

SILVESTRI (Giovanni), Bacoli (Italie), 15-11-25, NAT, 6799×57—91.

SIMUNEK (Eugène), Moscou (U. R. S. S.), 15-02-02, NAT, 28594×18—75.

SOBIERAJSKI (Ladislas), Wielowies (Pologne), 23-08-06, NAT, 41841×31—59.

SOBIERAJSKI, née PATALAS, Wollstein (Pologne), 21-10-09, NAT, 41841×31—59.

SOLA (Cristobal), Oria (Espagne), 26-03-17, NAT, 580×59—75.

SOLA, née FERRARES, Mellid (Espagne), 27-10-20, NAT, 580×59—75.

SOLA (Robert), Paris (12e), 28-06-51, EFF, 580×59—75.

SOLA (Marie-Christine), Issy-les-Moulineaux (Seine), 20-11-52, EFF, 580×59—75.

SOLA (Sylvie), Issy-les-Moulineaux (Seine), 02-08-57, EFF, 580×59—75.

SPIGARIOL, née SPINAZZE, Godega (Italie), 02-07-09, NAT, 2380×59—33.

SPINA (Antonin), Tunis (Tunisie), 14-05-29, NAT, 3983×58—31.

STEHLIN (Harald), Fribourg en Brisgau (Allemagne), 19-03-41, NAT, 4073×59—25.

STERKY (Gabriel), Fribourg (Suisse), 11-02-03 NAT, 2344×59—75.

STERKY, née LEBRET, le Havre (Seine-Maritime), 18-08-02, REI, 2344×59—75.

SZYMANSKI (François), Osiny (Pologne), 29-09-12, NAT, 1108×58—54.

SZYMCZAK, née OSTROWSKI, Klebanowka (Pologne), 15-02-21, NAT, 4511×56—57.

TAMBORINI (Virgilio), Roccabianca (Italie), 29-10-26, NAT, 10958×58—01.

TAMBORINI, née GRASSI, Sissa (Italie), 29-04-29, NAT, 10958×58—01.

TESARIKOVA (Thérèse), Budapest (Hongrie), 06-11-01, NAT, 228×59—75.

TIZI (Félix), Trevi (Italie), 25-07-22, NAT, 10456×58—57.

TIZI, née TRABALZA, Castel Ritaldi (Italie), 17-06-24, NAT, 10456×58—57.

TIZI (Marzio), Spoleto (Italie), 14-09-46, EFF, 10456×58—57.

TIZI (Dominique), Metz (Moselle), 05-12-51, EFF, 10456×58—57.

TURRINI, née LAMBRO, Ronchis (Italie), 24-12-21, NAT, 5951×59—82.

UCLES, née GARCIA, Rollan (Espagne), 28-11-13, NAT, 2871×59—38.

VERA, née PORCEL, Elda (Espagne), 10-07-01, NAT, 6230×55—13.

VERA (Maria), Elda (Espagne), 21-09-40, EFF, 6230×55—13.

VETTORI (Georges), Dessie (Ethiopie), 13-03-10, NAT, 6001×59—71.
VIDOLOF (Christian), Tirnovo (Bulgarie), 25-01-11, NAT, 5112×59—07.
VIRGILIO (Antonino), Trapani (Italie), 25-08-29, NAT, 6003×59—91.
VO VAN LUU, Hué (Centre-Vietnam), 10-05-29, NAT, 3111×58—13.
ZAGO (Domenico), Chiarano (Italie), 29-03-35, NAT, 3250×59—26.
ZANCO (Benito), Susegana (Italie), 28-08-10, NAT, 5172×59—65.
ZURAWSKI (Léon), Sadluzek (Pologne), 26-03-10, NAT, 1929×59—51.
ZYNDRAM-KOSCIALKOWSKI (Waclaw), Varsovie (Pologne), 25-05-05, NAT, 4316×59—65.
ZYNDAM-KOSCIALKOWSKI, née WEGRZYNSKA, Lwow (Pologne), 27-03-45, NAT, 4316×59—65.

Art. 2. — Sont autorisés à s'appeler légalement à l'avenir:
AJZENBERG (Sarah). — AJZENBERG (Sara), Siedice (Pologne), 28-12-15, 450×59—75.
CALDEIRA (Dominique). — CALDEIRA (Domingos), Alcacona (Portugal), 06-05-16, 5277×59—69.
FADOUL (Georges). — FADDOUL-EL-SKAF (Georges), Alexandrie (Egypte), 27-02-21, 730×59—13.
FARAMIA (Noël). — FARAMIA (Natale), Dronero (Italie), 26-12-21, 13772×52—13.
GALIAZZO (Georges). — GALIAZZO (Giorgio), Trevise (Italie), 19-05-40, 3040×59—31.
LECASERY (Manuel). — EL-KASRI MOHAMED, Fès (Maroc), 03-02-16, 11121×57—76.
LOZANO (Antoine). — LOZANO (Antonio), Malaga (Espagne), 03-04-14, 5592×59—84.
MATILLA (Mathieu). — MATILLA (Mateo), Saelices el Chico (Espagne), 19-09-22, 5713×59—31.
ZANCO (Benoit). — ZANCO (Benito), Susegana (Italie), 28-08-10, 5172×59—65.

Art. 3. — Sont libérés de leur allégeance à l'égard de la France ou autorisés à se faire naturaliser à l'étranger, les Français dont les noms suivent:
ABDELHAFID AZIZI, Tunis (Tunisie), 15-02-37, LIB (1), 3753×59—96.
ACHILLES dit PIEPER (Fred), Constance (Allemagne), 12-01-40, LIB, 2089×59—99.
AMOROS (Pascal), Ventenac-d'Aude (Aude), 30-01-31, LIB, 3751×59—99.
BRAUN (Egon), Lunebourg (Allemagne), 25-10-11, LIB, 8665×58—99.
EL FEHRI TIDJANI BEN AHMED, Kalaa Djerda (Tunisie), 15-01-36, LIB, 3209×59—96.
KATZ (Patrick), Lausanne (Suisse), 09-01-58, LIB, 9603×57—99.
LIETAR (Jacques), Gand (Belgique), 08-11-38, LIB, 11302×58—99.
MEZIANE (Marcel), Paris (13e), 20-05-34, AUT (1), 3161×59—99.
ULLRICH (Herbert), Frohnau (Allemagne), 04-01-10, LIB, 1832×59—99.

Art. 4. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présenté décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 juillet 1959.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre:
Le ministre de la santé publique et de la population,
BERNARD CHENOT.

Décret du 30 juillet 1959 portant naturalisation, réintégration, mention d'enfants mineurs susceptibles de bénéficier de l'effet collectif attaché à l'acquisition de la nationalité française par leurs parents, francisation des noms et libération de l'allégeance française.

Le Premier ministre,
Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,
Vu l'ordonnance du 19 octobre 1945 portant code de la nationalité française, ensemble les textes sur l'acquisition et la perte de la nationalité française ainsi que sur la francisation du nom des naturalisés,

Décrète:

Art. 1er. — Sont naturalisés Français, réintégrés dans la nationalité française ou susceptibles d'être saisis par l'effet collectif attaché à l'acquisition de la nationalité française par leurs parents, les étrangers dont les noms suivent:
ALCALAY (Jacob), Belgrade (Yougoslavie), 22-01-06, NAT (1), 16231×56—75.
ALCALAY, née WEISS, Budapest (Hongrie), 27-01-12, NAT, 16231×56—75.
ALMERICH (Victor), Barcelone (Espagne), 22-02-24, NAT, 23231×48—13.

(1) Les indicatifs figurant à la suite de l'identité des intéressés signifient: NAT, naturalisé Français; REI, réintégré dans la nationalité française; EFF, enfant susceptible d'être saisi par l'effet collectif attaché à l'acquisition de la nationalité française par ses parents; LIB, libéré de l'allégeance française.

ALMERICH, née DIAZ, Fuente Alamo (Espagne), 31-10-29, NAT, 23231×48—13.
ARRUTI (Joseph), Saint-Sébastien (Espagne), 22-08-01, NAT, 4715×59—61.
ARRUTI, née OLAZABAL, Fontarrabie (Espagne), 23-12-06, NAT, 4715×59—61.
ARTINIAN (Stéphane), Kutahia (Asie-Mineure), 05-04-16, NAT, 19790×38—75.
ARTINIAN, née SIMONIAN, Athènes (Grèce), 10-09-22, NAT, 19790×38—75.
ARTINIAN (Sophie), Paris (14e), 18-02-44, EFF (1), 19790×38—75.
ARTINIAN (Denise), Paris (14e), 31-08-47, EFF, 19790×38—75.
ARTINIAN (Viviane), Issy-les-Moulineaux (Seine), 28-01-49, EFF, 19790×38—75.
AUBRY, née CERVI, Vertova (Italie), 19-06-15, NAT, 4990×59—27.
BAAR (Maurice), Brzyska (Pologne), 03-01-20, NAT, 16655×54—74.
BAAR, née SUCHANOVA, Podmaruvka (U. R. S. S.), 15-02-21, NAT, 16655×54—74.
BARILI (Dante), Tizzano val Parma (Italie), 21-02-11, NAT, 86×59—20.
BARILI, née ANGELONI, Massa (Italie), 04-09-11, NAT, 86×59—20.
BARILI (Albert), Poggio di Nazza (Corse), 11-06-41, EFF, 86×59—20.
BARILI (Clorinde), Poggio di Nazza (Corse), 23-01-44, EFF, 86×59—20.
BARILI (Juliette), Poggio di Nazza (Corse), 08-08-47, EFF, 86×59—20.
BARILI (Véronique), Poggio di Nazza (Corse), 02-05-50, EFF, 86×59—20.
BATYR (Jean), Paryschtsche (U. R. S. S.), 30-06-24, NAT, 11792×54—75.
BATY, née LOURENCO-BATISTA, Trinta (Portugal), 16-06-29, NAT, 11792×54—75.
BENJAKAR (Lucien), Paris (14e), 21-08-08, NAT, 4288×30—75.
BENJAMIN (Mary), Fez (Maroc), 12-02-27, NAT, 1220×58—95.
BERTAGNA (Armando), Minerbe (Italie), 03-05-35, NAT, 5396×59—02.
BERTAGNA (Bruno), Montagnana (Italie), 18-07-38, NAT, 5397×59—02.
BENYAYA, née MEDIONI, Oran (Algérie), 03-05-87, REI (1), 5255×59—92.
BISCSEI (Jozsef), Miskolc (Hongrie), 10-10-27, NAT, 2878×59—78.
BOBRITZKY (Georges), Karlova (U. R. S. S.), 18-10-98, NAT, 5183×59—69.
BOTELLA (Vicente), Bigastro (Espagne), 29-11-91, NAT, 882×49—92.
BOTELLA, née BONMATI, Santa Lola (Espagne), 31-03-97, NAT, 882×49—92.
BRESCACIN (Attilio), San Fior (Italie), 16-03-85, NAT, 6073×53—51.
BRESCACIN, née MODOLO, San Fior (Italie), 02-08-93, NAT, 6073×53—51.
BOUBAKER BEN AMOR BEN BOUBAKER, Metlaoui (Tunisie), 12-03-16, NAT, 11361×58—78.
BOUBAKER BEN AMOR (Nourredine), Métlaoui (Tunisie), 01-05-48, EFF, 11361×58—78.
BOUBAKER BEN AMOR (Yasmina), Métlaoui (Tunisie), 09-01-50, EFF, 11361×58—78.
BRODA, née ROSENBERG, Sérock (Pologne), 03-11-93, NAT, 2004×59—75.
BROUTIAN (Aghavnie), Varna (Bulgarie), 23-06-27, NAT, 4482×59—13.
BUDMAN (Salomon), Pinsk (Pologne), 17-01-12, NAT, 13125×49—75.
BUDMAN, née GORDON, Odessa (U. R. S. S.), 07-09-13, NAT, 13125×49—75.
BUDMAN (Albert), Paris (4e), 01-12-48, EFF, 13125×49—75.
BURRI (Léo), Willisau Stadt (Suisse), 02-06-01, NAT, 3432×59—75.
BURRI, née BERNARD, Lavanfranche (Creuse), 18-11-05, REI, 3432×59—75.
CAGOL, née MASSA, Vercelli (Italie), 21-04-10, NAT, 5761×59—73.
CAMPS (Perfecto), Benisiva (Espagne), 22-06-25, NAT, 5185×59—91.
CAPOCCI (Stefano), Picinisco (Italie), 09-03-18, NAT, 4954×59—75.
CAPOCCI, née VALENTE, San Biagio Saracinesco (Italie), 11-10-21, NAT, 4954×59—75.
CAPOCCI (Attilio), Picinisco (Italie), 01-02-43, EFF, 4954×59—75.
CAPOCCI (Filomena), Picinisco (Italie), 15-11-45, EFF, 4954×59—75.
CAREDDU (Pietrino), Bulzi (Italie), 06-09-23, NAT, 262×59—91.
CARRARA (Luigi), Albino (Italie), 13-04-05, NAT, 5776×59—78.
CARRARA, née REBUZZI, Albino (Italie), 10-05-12, NAT, 5776×59—78.
CARRARA (Jean), Montesson (Seine-et-Oise), 12-01-43, EFF, 5776×59—78.
CARRARA (Catherine), Montesson (Seine-et-Oise), 25-06-46, EFF, 5776×59—78.
CARRARA (Maryse), Montesson (Seine-et-Oise), 22-03-51, EFF, 5776×59—78.
CARRERAS (Jacques), Gerone (Espagne), 21-11-10, NAT, 4173×59—66.
CARUSSI (Henri), Nimis (Italie), 25-10-98, NAT, 5113×59—73.

CARUSSI, née LAGAE, Ostende (Belgique), 25-06-02, NAT, 5113×59—78.
CASSAN (Mario), Latisana (Italie), 09-02-38, NAT, 5465×59—31.
CASTILLO (Jean), Ariel (Oran), 14-05-09, NAT, 6802×51—95.
CASTILLO, née FLORES, Casablanca (Maroc), 18-01-16, NAT, 6802×51—95.
CASTRO (Maria), Pozo Blanco (Espagne), 03-08-37, NAT, 5778×59—47.
CERIA, née MINO, Biella (Italie), 28-07-26, NAT, 4641×59—75.
CHAMMAH (Maurice), le Caire (Egypte), 10-10-13, NAT, 4583×59—75.
CHAMMAH, née HAZZAN, Alexandrie (Egypte), 04-08-26, NAT, 4583×59—75.
CHAMMAH (Rachel), le Caire (Egypte), 24-05-51, EFF, 4583×59—75.
CHAMMAH (Simone), le Caire (Egypte), 02-05-53, EFF, 4583×59—75.
CHAMMAH (Monique), Fontenay-sous-Bois (Seine), 04-09-58, EFF, 4583×59—75.
CHETRIT (Isaac), Rissani (Maroc), en 1920, NAT, 32725×44—92.
CHETRIT, née DAHAN (Maroc), en 1925, NAT 32725×44—92.
CHIGIONI (Pietro), Spinone dei Castelli (Italie), 27-06-18, NAT, 4612×59—78.
CHRZANOWSKI (Stanislaw), Teptikow (Pologne), 07-03-10, NAT, 15080×55—75.
CIESIELSKI (Sylvester), Paznan (Pologne), 03-12-20, NAT, 1038×55—76.
CILIA LACORTE (Joseph), Floriana (île de Malte), 16-02-24, NAT, 3555×59—93.
CODERA (Florent), Mantello (Italie), 15-03-06, NAT, 5477×59—93.
CODERA, née CATTEDDU, Cuglieri (Italie), 16-05-95, NAT, 5477×59—93.
COHEN (Daniel), Alexandrie (Egypte), 21-08-20, NAT, 3082×47—75.
CONTE (Natal), Paris (19e), 02-02-14, NAT, 5549×58—75.
CONTE, née DI MASCIO, Vallerotonda (Italie), 28-08-15, NAT, 5549×58—75.
CONTE (Maria), Vallerotonda (Italie), 27-09-38, EFF, 5549×58—75.
CONTE (Giovannina), Vallerotonda (Italie), 13-02-40, EFF, 5549×58—75.
CONTE (Filomena), Vallerotonda (Italie), 08-01-48, EFF, 5549×58—75.
COSTANTINI (Orlando), Buenos Aires (République Argentine), 29-03-21, NAT, 13824×49—75.
CROSARA (Joseph), Isola Vicentina (Italie), 10-07-08, NAT, 2680×56—31.
DAFFADA (Felice), Borgo Val di Taro (Italie), 14-07-03, NAT, 5003×59—13.
DAFFADA, née ALBERTI, Brescia (Italie), 26-05-11, NAT 5003×59—13.
DAL BELLO (Benvenuto), Santa Margherita d'Adge (Italie), 24-04-07, NAT, 5390×59—69.
DAL BELLO, née GIRARDI, Conco (Italie), 01-04-10, NAT, 5390×59—69.
DAL BELLO (Nelda), Lyon (Rhône), 09-12-48, EFF, 5930×59—69.
DANLOY (Jules), Bagimont (Belgique), 19-09-07, NAT, 5650×59—08.
DA SILVA CABRITA (Afonso), Setubal (Portugal), 15-03-23, NAT, 5651×59—76.
DA SILVA CABRITA, née DE SOUSA RICA, Setubal (Portugal), 27-08-16, 5651×59—76.
DA SILVA CABRITA (Maria), Setubal (Portugal), 13-09-46, EFF, 5651×59—76.
DA SILVA CABRITA (Gilda), Grand-Quevilly (Seine-Maritime), 24-03-53, EFF, 5651×59—76.
DE CHAZAL (Aline), Curepipe (île Maurice), 03-02-11, NAT, 9294×58—75.
DECOCK (Albert), Mouscron (Belgique), 02-08-11, NAT, 2832×59—59.
DE ISEPPI (Orlando), Sernaglia della Battaglia (Italie), 14-11-28, NAT, 4655×59—75.
DELL'UNTO (Raffaële), Veroli (Italie), 27-04-08, NAT, 36104×38—69.
DELL'UNTO, née MANCINI, Veroli (Italie), 22-03-15, NAT, 36104×38—69.
DELMAS, née GHISI, Belfiore (Italie), 12-01-21, NAT, 3111×59—75.
DE TULLIO, née BELLI, Castelnovo Ne Monti (Italie), 08-11-17, NAT, 5672×59—13.
DE TULLIO (Louis), Gênes (Italie), 17-01-39, EFF, 5672×59—13.
DE TULLIO (Marcel), Gênes (Italie), 16-11-43, EFF, 5672×59—13.
DIJKSTRA (Jan), Oosterzee (Pays-Bas), 08-06-21, NAT, 2842×59—14.
DIJKSTRA, née BREEUWSMA, Sneek (Pays-Bas)), 17-07-23, NAT, 2842×59—14.
DIJKSTRA (Rein), Weststellingwerf (Pays-Bas), 20-07-46, EFF, 2842×59—14.
DIJKSTRA (Sippe), Oosterzee (Pays-Bas), 01-04-48, EFF, 2842×59—14.
DIJKSTRA (Johannes), Oosterzee (Pays-Bas), 01-10-49, EFF, 2842×59—14.
DIJKSTRA (Reingje), Oosterzee (Pays-Bas), 01-01-51, EFF, 2842×59—14.
DIJKSTRA (Douwe), Sens (Yonne), 01-03-52, EFF, 2842×59—14.
DIJKSTRA (Jeltye), Bayeux (Calvados), 18-12-54, EFF, 2842×59—14.
DIJKSTRA (Nicolas), Bayeux (Calvados), 13-01-56, EFF, 2842×59—14.
DIJKSTRA (Thérèse), Bayeux (Calvados), 25-08-57, EFF, 2842×59—14.
DI MARCO (Venanzo), Spoleto (Italie), 17-03-99, NAT, 6766×58—06.
DI MARCO, née DIA, Alcamo (Italie), 01-05-09, NAT, 6766×58—06.
DI ROMANO (Jean), Rome (Italie), 06-12-19, NAT, 5662×59—13.
DODDI (Vittorio), Taranta Peligna (Italie), 19-08-11, NAT, 5655×59—38.
DODDI, née FALCIGLIA, Taranta Peligna (Italie), 21-03-24, NAT, 5655×59—38.
DODDI (Franco), Casoli (Italie), 13-01-49, EFF, 5655×59—38.
DODDI (Anna), Casoli (Italie), 29-09-51, EFF, 5655×59—38.
DODDI (Michel), la Tronche (Isère), 07-01-56, EFF, 5655×59—38.
DOMKEN (Michel), Heusy (Belgique), 23-03-28, NAT, 5654×59—92.
DONIGHIAN (Anna), Constantinople (Turquie), 20-04-23, NAT, 13782×51—13.
DROZD (Michel), Lagozeycack (Pologne), 15-09-12, NAT, 5551×59—10.
DROZD, née CYRAN, Luze (Pologne), 15-02-16, NAT, 5554×59—10.
DROZD (Stanislas), Fournaudin (Yonne), 25-10-46, EFF, 5554×59—10.
DROZD (Christiane), Troyes (Aube), 11-10-48, EFF, 5554×59—10.
DROZD (Jean), Rigny-le-Ferron (Aube), 11-08-55, EFF, 5554×59—10.
DUCAMP, née STOJ, Mazury (Pologne), 07-04-14, NAT, 4790×59—59.
DUVSHANI (Benjamin), Jérusalem (Israël), 15-06-30, NAT, 3679×59—75.
EICHENAUER (Frédéric), Oberfischbach (Allemagne), 14-07-19, NAT, 4025×59—57.
ELIAS (Francisco), Cervera (Espagne), 27-03-27, NAT, 6231×56—11.
ESCORIZA (Diego), Adamuz (Espagne), 17-02-13, NAT, 5683×59—30.
EXERDJIAN (Varikes), Comotini (Grèce), 01-08-19, NAT, 12443×50—13.
FOSCHINI (Edgardo), S. Agata Bolognese (Italie), 01-11-20, NAT, 11524×52—57.
FREMAUX, née CANTIANT, les Lilas (Seine), 09-01-02, REI, 4812×59—75.
FRINGHIAN (Bahram), Tabriz (Iran), 10-04-11, NAT, 1185×59—75.
FRINGHIAN, née ARABIAN, Istanbul (Turquie), 13-03-09, NAT, 1185×59—75.
FRONDA (Frédéric), Molini di Triora (Italie), 05-03-06, NAT, 7745×54—06.
FRONDA, née BASILIDE, Oneglia (Italie), 03-06-05, NAT, 7745×54—06.
GABRO (Chabo), Mediath (Turquie), 13-03-15, NAT, 10506×58—98.
GABRO, née ADOT, Mediath (Turquie), 08-03-26, NAT, 10506×58—98.
GABRO (Soleman), Kamichlie (Syrie), 17-08-39, EFF, 10506×58—98.
GABRO (Fahima), Kamichlie (Syrie), 21-07-41, EFF, 10506×58—98.
GABRO (Emeline), Abèche (Tchad), 20-06-47, EFF, 10506×58—98.
GABRO (Joseph), Abèche (Tchad), 12-04-49, EFF, 10506×58—98.
GABRO (Jacques), Abèche (Tchad), 05-03-51, EFF, 10506×58—98.
GABRO (Jacqueline), Abéché (Tchad), 22-01-53, EFF, 10506×58—98.
GABRO (Jean), Abéché (Tchad), 25-02-55, EFF, 10506×58—98.
GABRO (Jeannette), Abéché (Tchad), 06-01-57, EFF, 10506×58—98.
GARCIA (Antonio), Hellin (Espagne), 13-12-38, NAT, 5529×59—91.
GERI (Quinto), Pistoia (Italie), 12-10-19, NAT, 5372×59—11.
GIACOSA (Lucien), Cagnes-sur-Mer (Alpes-Maritimes), 11-04-23, NAT, 11696×58—06.
GIMENEZ (Jean), Linares (Espagne), 24-10-13, NAT, 13381×58—84.
GIMENEZ, née LOPEZ, Cuevas (Espagne), 12-01-18, NAT, 13381×58—84.
GLIKSMAN (Abram), Radomsko (Pologne), 15-02-10, NAT, 1236×59—75.
GLIKSMAN, née NAJGEBOREN, Sosnowice (Pologne), 06-12-19, NAT, 1236×59—75.
GLIKSMAN (Lola), Oufa (U. R. S. S.), 28-06-45, EFF, 1236×59—75.
GOMEZ, née NAVARRO, Oran (Algérie), 16-02-08, REI, 2958×56—95.
GOMEZ (Françoise), Taza (Maroc), 27-04-40, EFF, 2958×56—95.
GONZALEZ (François), Carthagène (Espagne), 22-05-16, NAT, 2631×36—69.
GONZALEZ, née MUNOZ, Fuente Alamo (Espagne), 17-05-24, NAT, 2631×36—69.
GONZALEZ (Fermina), Carthagène (Espagne), 22-03-46, EFF, 2631×36—69.
GREMES (Césare), Trente (Italie), 24-03-10, NAT, 5135×59—75.
GUINAND (Henri), Neuchâtel (Suisse), 25-02-10, NAT, 4087×59—83.
GUNTHER (Pierre), Budapest (Hongrie), 20-08-09, NAT, 4526×39—75.

GUNTHER (Pierre), Budapest (Hongrie), 01-02-10, EFF, 4526×39—75.
HADYNIAK (Jean), Truszowice (Pologne), 21-07-08, NAT, 4544×59—59.
HADYNIAK, née SAGAN, Przedzielnica (Pologne), 22-03-11, NAT, 4544×59—59.
HASSAN (Jacob), Sfax (Tunisie), 21-11-20, NAT, 2222×59—75.
HIDALGO (Aquilino), Alcira (Espagne), 21-04-39, NAT, 13776×58—91.
HOFMAIER (Josef), Munich (Allemagne), 06-08-19, NAT, 4267×53—23.
IBY (Etienne), Holling (Hongrie), 11-01-24, NAT, 670×59—68.
JAWORSKI (Jean), Wolosianka (Pologne), 06-03-06, NAT, 5893×59—10.
IBARS (Joseph), Belloch (Espagne), 29-05-98, NAT, 10848×40—66.
ISRAEL (Malatia), Heliopolis (Egypte), 17-10-28, NAT, 11624×58—75.
ISRAEL, née RUSSO, le Caire (Egypte), 06-08-30, NAT, 11624×58—75.
JORDA (Enrique), Barcelone (Espagne), 23-01-00, NAT, 6881×55—91.
JORDA, née NINOLES, Elche (Espagne), 16-02-21, NAT, 6881×55—91.
JORDA (Enrique), Elche (Espagne), 01-05-39, EFF, 6881×51—91.
KAMINSKI (Edouard), Przyborow (Pologne), 12-09-25, NAT, 18033×51—51.
KATO (André), Sepsiköröspatak (Roumanie), 06-07-14, NAT, 5111×59—68.
KATO, née MESZAROS, Kiskunfelegyhaza (Hongrie), 25-11-19, NAT, 5111×59—68.
KEDZIA (Zygmunt), Drevese (Allemagne), 13-01-17, NAT, 4603×59—62.
KLEJMAN (Lejzor), Kock (Pologne), 27-05-22, NAT, 4159×59—75.
KOHN (Ladislas), Budapest (Hongrie), 08-11-17, NAT, 32916×38—75.
KONIECZNY (Johanna), Datteln (Pologne), 21-02-13, NAT, 31005×37—78.
KOSKAS (William), Tunis (Tunisie), 21-08-28, NAT, 2038×59—75.
KOZISEK (Vaclav), Strapole (Tchécoslovaquie), 11-11-01, NAT, 3811×59—61.
KUROPAS (Etienne), Jaksmanice (Pologne), 03-01-03, NAT, 5118×59—36.
KUROPAS, née MERWINSKI, Jaksmanice (Pologne), 31-10-01, NAT, 5118×59—36.
LLADOS (Maria), Besan (Espagne), 21-11-21, NAT, 5576×59—09.
LLOP (Antonio), Alfarras (Espagne), 18-01-13, NAT, 5577×59—78.
LEMBO (Nicola), Isernia (Italie), 03-10-07, NAT, 13603×58—69.
LEMBO, née BERTOCCO, Mira (Italie), 07-07-08, NAT, 13603×58—69.
LEVITSKA (Hélène), Kiew (U. R. S. S.), 03-06-11, NAT, 2348×59—75.
LOMBARDI (Vincenzo), Sorar (Italie), 28-03-24, NAT, 5583×59—69.
LOMBARDI, née CASCHERA, Sora (Italie), 31-03-27, NAT, 5583×59—69.
LONDERO (Antonio), Gemona del Friuli (Italie), 01-06-07, NAT, 5581×59—75.
LONDERO, née LONDERO, Gemona del Friuli (Italie), 22-07-09, NAT, 5581×59—75.
LOPINTO (Rosine), Tunis (Tunisie), 31-01-31, NAT, 5538×59—93.
LOPEZ (Juan), San Nicolas del Moro (Espagne), 09-10-12, NAT, 2960×59—65.
LORIENTE (Bernardino), Santa Cruz de la Zarza (Espagne), 25-10-16, NAT, 13313×58—06.
LOZANO (Francisco), Abanilla (Espagne), 16-05-97, NAT, 5591×59—92.
LYOEN, née LENOIR, Watou (Belgique), 03-09-22, NAT, 5781×59—59.
MACHALA (Gottfried), Brno (Tchécoslovaquie), 15-09-12, NAT, 3669×59—75.
MARCOS (Antonio), Vimioso (Portugal), 29-11-22, NAT, 4111×59—75.
MARCOS, née MENDES, Silva (Portugal), 17-01-23, NAT, 4111×59—75.
MARCOS (Anna-Maria), Courbevoie (Seine), 19-01-50, EFF, 4111×59—75.
MARCOS (Isabelle), Courbevoie (Seine), 19-01-50, EFF, 4111×59—75.
MARCZAK (Stéphan), Varsovie (Pologne), 01-03-03, NAT, 3937×59—02.
MARCZAK, née WOZNIAK, Janowice (Pologne), 25-06-17, NAT, 3937×59—02.
MARHUENDA (Ramon), San Vincente del Raspeig (Espagne), 02-10-19, NAT, 5701×59—92.
MARZOCCA (Potito), Corato (Italie), 16-02-06, NAT, 27131×38—21.
MARZOCCA, née VENITUCCI, Corato (Italie), 25-01-17, NAT, 27131×38—21.
MARZOCCA (Angèle), Dijon (Côte-d'Or), 03-05-51, EFF, 27131×38—21.
MARZOLLA (Oldino), Retzwiller (Haut-Rhin), 05-11-27, NAT, 1302×59—90.
MASIP (Octave), Esparraguera (Espagne), 13-05-24, NAT, 6181×56—66.
MATHEIS (Dorothée), Hanau-sur-Main (Allemagne), 03-11-22, NAT, 4191×59—57.
MATHEIS (Josef), Neuendettelsau (Allemagne), 22-05-17, EFF, 4191×59—57.
MATTHEY (Robert), Couvet (Suisse), 18-01-01, NAT, 4038×59—78.
MATTHEY, née BOURGEOIS, Paris (10e), 23-01-06, REI, 4038×59—78.
MELGOSA (Benita), Cernegula (Espagne), 21-03-09, NAT, 5715×59—75.
MELGOSA (Dominique), Paris (15e), 06-09-50, EFF, 5715×59—75.
MELIZ (Higinio), Laguarta (Espagne), 11-01-12, NAT, 4917×59—65.
MELIZ, née HERNANDEZ, Barcelone (Espagne), 06-02-19, NAT, 4917×59—65.
MENDEZ (Angel), Zanfoga (Espagne), 16-02-15, NAT, 4918×59—09.
MENDOLIA, née ANELLO, Calatafimi (Italie), 12-07-23, NAT, 17679×53—13.
MENDOZA (Andres), Siles (Espagne), 06-03-18, NAT, 4923×59—89.
MENIA (Jules), Danta (Italie), 25-02-16, NAT, 5801×59—88.
MENIA, née TARANTOLA, Pontremoli (Italie), 02-04-23, NAT, 5801×59—88.
MESQUIDA (Jaime), Palma de Mallorca (Espagne), 07-01-15, NAT, 4153×59—75.
MESQUIDA, née BOSCH, Palma de Mallorca (Espagne), 29-09-18, NAT, 4153×59—75.
MESQUIDA (Jaime), Palma (Espagne), 08-06-40, EFF, 4153×59—75.
MESQUIDA (Carlos), Palma (Espagne), 18-05-41, EFF, 4153×59—75.
MESQUIDA (Pablo), Puteaux (Seine), 17-05-53, EFF, 4153×59—75.
MONDIN (Aldo), Croceta (Italie), 21-01-21, NAT, 493×59—72.
MONDIN, née DALLA BA, Noventa Vissentina (Italie), 25-08-22, NAT, 493×59—72.
MONDIN (Richard), Negrepelisse (Tarn-et-Garonne), 04-01-47, EFF, 493×59—72.
MONDIN (Hervé), Wimereux (Pas-de-Calais), 08-11-51, EFF, 493×59—72.
MORENO (Fernando), Ceuta (Espagne), 22-01-21, NAT, 9570×58—95.
MORENO, née MARTIN, Séville (Espagne), 11-12-25, NAT, 9570×58—95.
MORENO (Joseph), Oran (Algérie), 03-05-45, EFF, 9570×58—95.
MORENO (Jean), Casablanca (Maroc), 08-07-49, EFF, 9570×58—95.
MORENO (Emile), Casablanca (Maroc), 15-01-51, EFF, 9570×58—95.
MORENO (Marie-Louise), Casablanca (Maroc), 24-11-53, EFF, 9570×58—95.
MORENO (Antoinette), Casablanca (Maroc), 28-04-56, EFF, 9570×58—95.
MORENO (Emmanuel), Casablanca (Maroc), 17-08-58, EFF, 9570×58—95.
MOSCA (Umberto), Tarcento (Italie), 02-09-25, NAT, 11191×57—08.
MUNTEANU (Marcel), Bucarest (Roumanie), 23-01-13, NAT, 11985×58—75.
MUNTEANU, née HARABAGIU, Jassy (Roumanie), 19-06-24, NAT, 11985×58—75.
MUSCHALLE (Jean), Berlin-Charlottenburg (Allemagne), 24-06-15, NAT, 4116×51—71.
NAJMAN (Hirsz), Varsovie (Pologne), 20-01-25, NAT, 8437×52—75.
NAMER (Moïse), Le Caire (Egypte), 10-06-37, NAT, 4766×59—34.
NAVARRO (Benito), Biel (Espagne), 21-03-20, NAT, 3636×56—61.
NAVARRO, née BONET, Caspe (Espagne), 28-02-23, NAT, 3636×56—61.
NAVARRO (Michel), Pau (Basses-Pyrénées), 03-11-49, EFF, 3636×56—61.
NAVARRO (Philippe), Pau (Basses-Pyrénées), 03-05-52, EFF, 3636×56—61.
NAVARRO (Elisabeth), Billère (Basses-Pyrénées), 03-07-58, EFF, 3636×56—61.
NESE (Carmine), Perdifumo (Italie), 04-07-22, NAT, 10721×58—68.
OBAJTEK (Jean), Karniowice (Pologne), 22-10-23, NAT, 5719×59—62.
OBERSEITHER (Jean), Nuremberg (Allemagne), 13-06-29, NAT, 11693×58—69.
OBERSEITHER, née TORRENTE, Tunis (Tunisie), 29-12-35, NAT, 11693×58—69.
OBERSEITHER (Caroline), Vaulx-en-Velin (Rhône), 16-03-59, EFF, 11693×58—69.
ODENA (Jaime), Barcelone (Espagne), 23-12-12, NAT, 4935×59—11.
ODENA, née CIURANS, Caldas de Montbuy (Espagne), 21-09-15, NAT, 4935×59—11.
OLCHANOWSKI, née LUCKIEWICZ, Kumiala (Pologne), 22-01-97, NAT, 5722×59—79.
OLESZKOWICZ (Joseph), Siedliska (Pologne), 20-02-06, NAT, 5.723×59—14.
OLESZKOWICZ, née BURDZY, Jamnica (Pologne), 03-10-13, NAT, 5.723×59—14.
OLESZKOWICZ (Anne-Marie), Caen (Calvados), 15-05-48, EFF, 5.723×59—14.

OLESZKOWICZ (Christiane), Gouvix (Calvados), 17-07-50, EFF, 5.723 x59—14.
OLIVIERI (François), Tunis (Tunisie), 20-01-17, NAT, 5.724x59—34.
OLIVIERI, née AVVENANTI, Vallelunga (Italie), 18-02-26, NAT, 5.724 x59—34.
O'LOUGHLIN (Marie-Christine), Dublin (Irlande), 23-12-93, NAT, 5.725 x59—85.
ORAZIO (Enrico), Codogne (Italie), 10-06-08, NAT, 3.283x59—47.
ORAZIO, née MEGOFINI, Venise (Italie), 23-01-12, NAT, 3.283x59—47.
ORAZIO (Jean-Claude), Baleyssagues (Lot-et-Garonne), 01-12-45, EFF, 3.283x59—47.
ORDAX (Justino), San Pedro de Latarce (Espagne), 07-10-07, NAT, 5.728x59—33.
ORDAX, née GONZALEZ, Almendral de la Canada (Espagne), 06-03-11, NAT, 5.728x59—33.
ORFEI (Vitaliano), Genga (Italie), 20-06-08, NAT, 3.284x59—08.
ORFEI, née COLLARD, Ixelles (Belgique), 11-12-12, NAT, 3.284x59—08.
ORTEGA (Joachim), Berkane (Maroc), 27-01-24, NAT, 1.007x58—48.
PANCIO (Pierre), Moczerady (Pologne), 28-06-03, NAT, 5.735x59—57.
PANCIO, née ADAMOW, Ziotkowice (Pologne), 28-10-04, NAT, 5.735x 59—57.
PANEI (Nicolas), Borgocollefegato (Italie), 12-05-26, NAT, 13.101x58 —42.
PANEI, née FORNASERO, Saluzzo (Italie), 31-10-16, NAT, 13.101x58 —42.
PAPALE (Paolo), San Tammaro (Italie), 14-10-24, NAT, 10.234x58—12.
PARDO (Haim), Smyrne (Turquie), 31-07-18, NAT, 3.131x59—13.
PASCHKE (Rodolphe), Kakawa (Pologne), 10-09-16, NAT, 5.751x59—68.
PEREGRIN (Juan), Pulpi (Espagne), 14-01-96, NAT, 5.739x59—07.
PEREGRIN, née TERONNES, Murcia (Espagne), 22-10-96, NAT, 5.739 x59—07.
PERUCH (Serge), Galarine (Italie), 02-09-25, NAT, 12.258x58—47.
PIERONI (Roberto), Vergemoli (Italie), 02-08-09, NAT, 4.314x59—31.
PIERONI, née BERTINI, Vergemoli (Italie), 14-03-10, NAT, 4.314x59 —31.
PIMENTA (Albino), Amarante (Portugal), 30-11-96, NAT, 5.093x59—78.
PIOTTO (Giovanni), Lyon (Rhône), 29-08-24, NAT, 5.234x53—38.
PIOTTO, née REGINATO, Borso del Grappa (Italie), 21-08-24, NAT, 5.234x53—38.
PIOTTO (Giannina), Borso del Grappa (Italie), 28-01-49, EFF, 5.234x 53—38.
PIZZINATO (Antonio), Fontanafredda (Italie), 25-03-21, NAT, 5.597 x59—47.
PIZZINATO, née DE NADAI, Cordignano (Italie), 20-09-21, NAT, 5.597 x59—47.
PIZZINATO (Catherine), Puymiclan (Lot-et-Garonne), 16-11-43, EFF, 5.597x59—47.
PIZZINATO (Jean-Pierre), Marmande (Lot-et-Garonne), 17-12-46, EFF, 5.597x59—47.
PIZZINATO (Marie-France), Fourques-sur-Garonne (Lot-et-Garonne), 28-06-49, EFF, 5.597x59—47.
PIZZINATO (Jacky), Fourques-sur-Garonne (Lot-et-Garonne), 09-06-50, EFF, 5.597x59—47.
PIZZINATO (Armand), Fourques-sur-Garonne (Lot-et-Garonne), 17-05-51, EFF, 5.597x59—47.
PIZZINATO (Marie-Thérèse), Fourques-sur-Garonne (Lot-et-Garonne), 05-01-57, EFF, 5.597x59—47.
PLANELLO (Félix), Medina del Campo (Espagne), 23-06-18, NAT, 6.070x58—51.
POBOLISAJ (Léopold), Loka (Yougoslavie), 01-10-23, NAT, 5.600x59 —42.
POBOLISAJ, née WOJCIECHOWSKA, Lodz (Pologne), 21-06-25, NAT, 5.600x59—42.
POBOLISAJ (Sophie), Chambon-Feugerolles (Loire), 23-07-47, EFF, 5.600x59—42.
POBOLISAJ (Marie-Thérèse), Chambon-Feugerolles (Loire), 04-03-50, EFF, 5.600x59—42.
POBOLISAJ (René), Chambon-Feugerolles (Loire), 22-11-55, EFF, 5.600x59—42.
POEPPEL (Kurt), Kiel (Allemagne), 03-02-26, NAT, 932x54—25.
POGODA (Jean), Oberbauzen (Pologne), 22-11-18, NAT, 5.601x59—86.
POGODA, née TARNOWICK, Choloniew (Pologne), 07-01-24, NAT, 5.601x59—86.
POGODA (Jeanine), Chauvigny (Vienne), 13-02-47, EFF, 5.601x59—86.
POGODA (Pierre), Chauvigny (Vienne), 18-01-51, EFF, 5.601x59—86.
PORLAN (Andres), Lorca (Espagne), 29-06-10, NAT, 5.604x59—30.
PORLAN, née AMILL, Pira (Espagne), 21-05-08, NAT, 5.604x59—30.
PRATI (Mario), Pavullo nel Frignano (Italie), 24-10-21, NAT, 14.373x 58—83.
PROUZET (Adrienne), Saint-Jean-du-Gard (Gard), 21-06-95, REI, 5.386 x59—30.
PRETI (Imo Giovanni), Sermide (Italie), 24-06-25, NAT, 4.246x59—42
QUACH DAC THE, Phnom Penh (Cambodge), 04-03-33, NAT, 2.326x 59—99.
RAHIM KHAN AMIR KHAN, Antsirabe (Madagascar), 12-12-25, NAT, 8.068x57—98.
RAMIRO (Pedro), Valdeverdeja (Espagne), 18-01-03, NAT, 4.060x59 —75.
RAMIRO, née GARCIA, Peraleda de la Mata (Espagne), 21-07-09, NAT, 4.060x59—75.
RAMUS (Giovanni), Edolo (Italie), 12-11-26, NAT, 5.616x59—69.
REBESCHINI (Mario), Mira (Italie), 10-06-08, NAT, 30915x37—31.
REBESCHINI, née PIANTONI, Bienno (Italie), 07-11-12, NAT, 30915x 37—31.
RIELA (Pietro), Tunis (Tunisie), 31-03-14, NAT, 13425x57—75.
RIELA, née CANDELA, Tunis (Tunisie), 15-01-16, NAT, 13425x57—75.
RILINGER (Pierre), Essen Schonnebeck (Allemagne), 30-09-08, NAT, 3311x59—59.
RIOJO (Antonio), Madrid (Espagne), 26-06-23, NAT, 5202x59—24.
RIPOLL (Antonio), Ibiza (Espagne), 10-03-05, NAT, 5203x59—91.
RIPOLL, née SELLES, Callosa de Enssaria (Espagne), 02-02-04, NAT, 5203x59—91.
RODRIGUEZ (Santiago), Santiago de Compostela (Espagne), 08-01-29, NAT, 14703x58—35.
ROUVIERE, née PEROL, Chiomonte (Italie), 01-01-03, NAT, 5409x59 —34.
ROZMARYN (Berck), Ostrow Lubelski (Pologne), 22-11-10, NAT, 4002 x59—75.
ROZMARYN, née KLAJMAN, Koch (Pologne), 07-05-17, NAT, 4002x59 —75.
ROZMARYN (Chaïm), Zachlach (U. R. S. S.), 05-08-43, EFF, 4002x 59—75.
RUBIO (Francisco), Barcelone (Espagne), 11-01-30, NAT, 2539x59—95.
RUMI (Nesim), Istanbul (Turquie), 07-02-24, NAT, 6175x56—69.
RUMI, née UYAR, Corlu (Turquie), 07-11-23, NAT, 6175x56—69.
RUMI (Mase), Jaffa (Israël), 23-11-49, EFF, 6175x56—69.
RUMI (Henri), Lyon (Rhône), 30-05-56, EFF, 6175x56—69.
SAEZ, née PEIGNAS, Constantinople (Turquie), 14-01-11, NAT, 8992x 50—75.
SAHLIGER (Kurt), Vienne (Autriche), 05-11-14, NAT, 1349x58—31.
SAHLIGER, née WEISS, Vienne (Autriche), 02-07-15, NAT, 1349x58 —31.
SAHLIGER (Pierre), Murnau (Allemagne), 09-05-45, EFF, 1349x58—31.
SANSON (Antoine), San Fior (Italie), 29-10-25, NAT, 12220x57—47.
SANSON, née FURLAN, Cimadolmo (Italie), 09-02-25, NAT, 12220x57 —47.
SANSON (Pierrette), Virazeil (Lot-et-Garonne), 11-10-48, EFF, 12220x 57—47.
SANSON (Ginette), Virazeil (Lot-et-Garonne), 16-11-49, EFF, 12220x 57—47.
SANSON (Marie-Louise), Virazeil (Lot-et-Garonne), 11-02-51, EFF, 12220x57—47.
SCEMLA, née CHEMLA, Tunis (Tunisie), 30-10-99, NAT, 7162x58—75.
SCHMIDT (Willi), Vaethen-Tangerhutte (Allemagne), 30-09-20, NAT, 8826x54—75.
SCHNEIDER (Willi), Roschwitz (Allemagne), 24-09-24, NAT, 4386x 59—54.
SCHNEIDER, née POPPERL, Liebotschan (Allemagne), 09-07-26, NAT, 4386x59—54.
SCHNEIDER (Hannelore), Libocany (Tchécoslovaquie), 28-01-46, EFF, 4386x59—54.
SCHNEIDER (Monika), Ludwigshafen (Allemagne), 06-12-51, EFF, 4386x59—54.
SCHNEIDER (Bernard), Mont-Saint-Martin (Meurthe-et-Moselle), 10-02-53, EFF, 4386x59—54.
SCHNEIDER (Henri), Mont-Saint-Martin (Meurthe-et-Moselle), 02-11-54, EFF, 4386x59—54.
SEDBON (Victor), Alexandrie (Egypte), 12-09-14, NAT, 21x59—75.
SERODIO (Silverio), Casais (Portugal), 16-05-27, NAT, 9248x52—69.
SERRA (Marius), Tempio (Italie), 10-01-09, NAT, 14608x52—20.
SERRA, née DEIDDA, Tempio (Italie), 08-10-10, NAT, 14608x52—20.
SERRA (Diego), Tempio (Italie), 19-01-39, EFF, 14608x52—20.
SERRA (Vittoria), Tempio (Italie), 17-02-41, EFF, 14608x52—20.
SERRA (Laurent), Tempio (Italie), 07-03-43, EFF, 14608x52—20.
SERRA (Antoine), Tempio (Italie), 21-11-45, EFF, 14608x52—20.
SERRA (Sauveur), Tempio (Italie), 12-03-48, EFF, 14608x52—20.
SERRA (Jean-Pierre), Ajaccio (Corse), 09-12-50, EFF, 14608x52—20.
SERRA (Anne-Marie), Ajaccio (Corse), 01-12-54, EFF, 14608x52—20.
SILVESTRI (Séraphin), Frassinoro (Italie), 08-05-13, NAT, 14299x58 —83.

SILVESTRI, née FACCHINI, Frassinoro (Italie), 26-05-26, NAT, 11299×58—83.

SPEZIALI (Angelo), Barbariga (Italie), 19-12-20, NAT, 4688×59—47.

SPEZIALI, née RADAELLI, Caravaggio (Italie), 07-11-23, NAT, 4688×59—47.

SPEZIALI (Jacqueline), Lagarrigue (Lot-et-Garonne), 05-02-47, EFF, 4688×59—47.

SPEZIALI (Janine), Aiguillon (Lot-et-Garonne), 15-01-49, EFF, 4688×59—47.

SPEZIALI (Jean-Jacques), Aiguillon (Lot-et-Garonne), 15-08-53, EFF, 4688×59—47.

SPEZIALI (Catherine), Aiguillon (Lot-et-Garonne), 18-03-59, EFF, 4688×59—47.

STALLER (Alfonso), Barcelone (Espagne), 23-11-17, NAT, 4569×46—75.

STANGRET (Casimir), Rusko (Pologne), 06-02-22, NAT, 13970×58—54.

STECKEL (Alexandre), Paris (18e), 01-10-15, NAT, 10030×49—96.

STECKEL, née MUNDA, Tripoli (Lybie), 17-11-23, NAT, 10030×49—96.

STECKEL (Anna), Tindja (Tunisie), 10-11-43, EFF, 10030×49—96.

STECKEL (Paule), Ferryville (Tunisie), 21-09-45, EFF, 10030×49—96.

STECKEL (Claude), Ferryville (Tunisie), 15-01-47, EFF, 10030×49—96.

STELMACZONOK (Constant), Gawrilovcy (U. R. S. S.), 16-12-24, NAT, 7014×54—57.

SZERMAN (Lejbus), Bialobrzegi (Pologne), 03-03-25, NAT, 4131×59—75.

TABACCHI (Giovanni), Wülfrad (Allemagne), 12-12-05, NAT, 4394×59—65.

TABACCHI, née ROSATO, Montebelluna (Italie), 06-12-08, NAT, 4394×59—65.

TABACCHI (Nadine), Chis (Hautes-Pyrénées), 04-08-49, EFF, 4394×59—65.

TABOR (Czesław), Bonn (Allemagne), 31-12-16, NAT, 4132×59—54.

TETTINI (Ivo), Valenciennes (Nord), 22-06-31, NAT, 13415×58—75.

TITONE (Lydia), Tunis (Tunisie), 22-12-30, NAT, 1561×59—13.

TOGNETTI (Antonio), Fucecchio (Italie), 30-09-00, NAT, 4396×59—30.

TOKARSKI (Adam), Varsovie (Pologne), 12-05-13, NAT, 4138×59—75.

TREDEZ (Achille), Bruxelles (Belgique), 17-03-90, NAT, 2391×59—06.

TREDEZ, née DUCRES, Paris (1er), 21-02-87, REI, 2391×59—06.

TREVISAN (Angelo), Borso del Grappa (Italie), 24-05-23, NAT, 4779×54—07.

TROTUS (Sandu), Ploesti (Roumanie), 11-06-11, NAT, 11222×58—75.

TROTUS, née DRACSANEANU, Galatz (Roumanie), 07-02-11, NAT, 11222×58—75.

TROTUS (Liliane), Bucarest (Roumanie), 29-10-45, EFF, 11222×58—75.

VICENTE (Antonio), Juzbado (Espagne), 08-09-06, NAT, 3540×59—69.

VICENTE, née SANTAMARIA, Buenos-Aires (République argentine), 03-10, NAT, 3540×59—69.

WETISCHEK (Wilhelm), Hochheide (Allemagne), 07-05-06, NAT, 4701×59—62.

WETISCHEK, née GARCARCZYK, Richtersdorf (Allemagne), 24-03-19, NAT, 4701×59—62.

WETISCHEK (Edith), Méricourt (Pas-de-Calais), 26-07-43, EFF, 4701×59—62.

WETISCHEK (Danielle), Méricourt (Pas-de-Calais), 25-11-46, EFF, 4701×59—62.

WIJAS (Antoni), Niewachlow (Pologne), 11-06-22, NAT, 13037×58—54.

ZIMMERMANN (Rudi), Hagenbach (Allemagne), 01-05-27, NAT, 4013×59—57.

ZUGARRAMURDI (Eduardo), Irun (Espagne), 14-12-20, NAT, 3181×59—64.

ZUGARRAMURDI, née ALTOLAGUIRRE, Irun (Espagne), 23-03-27, NAT, 3181×59—64.

Art. 2. — Sont autorisés à s'appeler légalement à l'avenir:

PRETI (Jean). — PRETI (Imo-Giovanni), Sermide (Italie), 24-06-25, 4216×59—42.

RAMUS (Jean). — RAMUS (Giovanni), Edolo (Italie), 12-11-26, 5616×59—69.

RUMI (Maurice). — RUMI (Mase), Jaffa (Israël), 23-11-19, 6175×56—69.

Art. 3. — Sont libérés de leur allégeance à l'égard de la France, les étrangers dont les noms suivent:

BANNOWSKI (Rudolf), Dusseldorf (Allemagne), 27-12-16, LIB (1), 7282×50—99.

BANNOWSKI, née ESSER, Cologne (Allemagne), 13-07-30, LIB, 7282×50—99.

BANNOWSKI (Rudolf), Bonn (Allemagne), 13-08-56, LIB, 7282×50—99.

CRESPI (Vincent), Poitiers (Vienne), 17-01-32, LIB, 2884×59—99.

GOIMBAULT (Emile), Barcelone (Espagne), 07-10-36, LIB, 3227×59—99.

IRIBARREN (Ignace), Zarauz (Espagne), 22-12-40, LIB, 2945×59—99.

PAOLI (Alberto), Levico (Italie), 10-02-07, LIB, 3515×39—99.

PETER (Claude), Rodez (Aveyron), 23-05-39, LIB, 9577×58—99.

SIRERA (Fernand), Alger (Alger), 19-08-33, LIB, 3135×[illegible]—99.

STAUDHAMMER (Michel), Domene (Isère), 29-11-41, LIB, 6277×59—99.

ZABIK (Hadi), Mahdia (Tunisie), 29-08-34, LIB, 331×57—96.

Art. 4. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 juillet 1959.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre:

Le ministre de la santé publique et de la population,

BERNARD CHENOT.

Décret du 29 juillet 1959 portant naturalisation, réintégration, mention d'enfants mineurs susceptibles de bénéficier de l'effet collectif attaché à l'acquisition de la nationalité française par leurs parents, francisation des noms et libération de l'allégeance française.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Vu l'ordonnance du 19 octobre 1945 portant code de la nationalité française, ensemble des textes sur l'acquisition et la perte de la nationalité ainsi que sur la francisation du nom des naturalisés,

Décrète:

Art. 1er. — Sont naturalisés français, réintégrés dans la nationalité française ou susceptibles d'être saisis par l'effet collectif attaché à l'acquisition de la nationalité française par leurs parents, les étrangers dont les noms suivent:

ACOSTA (Francisco), Somontin (Espagne), 25-04-90, NAT (1), 5328×59—42.

ACOSTA, née PRADOS, Somontin (Espagne), 02-01-96, NAT, 5328×59—42.

ADAMIAK (Edmund), Glowna (Pologne), 16-11-19, NAT, 448×59—62.

AELION, née SALTIEL, Salonique (Grèce), 01-09-96, NAT, 15157×30—78.

ALCARAZ (Jean), La Union (Espagne), 13-07-15, NAT, 12018×58—69.

ALCARAZ, née GIMENEZ, Lorca (Espagne), 30-06-21, NAT, 12018×58—69.

BALAGUER, née MAURI, Guyotville (Alger), 07-11-06, NAT, 15833×30—91.

BALLOTA (François), Saint-Nazaire-d'Aude (Aude), 21-02-21, NAT, 11907×55—92.

BARALE (Jean), Cervasca (Italie), 30-09-08, NAT, 4420×59—63.

BARONTI (Yolande), Pise (Italie), 27-07-25, NAT, 7481×55—06.

BARROS (Antonio), Refoios do Lima (Portugal), 06-10-06, NAT, 6333×55—59.

BARROS, née PEREIRA DA SILVA, Refoios do Lima (Portugal), 07-06-07, NAT, 6333×55—59.

BARROS (Téresa), Refoios do Lima (Portugal), 07-12-43, EFF (1), 6333×55—59.

BARTOS (Paul), Zavada (Tchécoslovaquie), 01-11-16, NAT, 5492×59—99.

BASTIANI (Antonio), Novaledo (Italie), 10-02-33, NAT, 5441×59—94.

BEDIN (Italo), Monselice (Italie), 15-07-07, NAT, 5491×59—55.

BEDIN, née ZANELLATO, Torreglia (Italie), 16-02-12, NAT, 5491×59—55.

BEER (Pierre), Cheglevici (Roumanie), 19-08-15, NAT, 2153×59—68.

BEER, née HUGEL, Teremia Mica (Roumanie), 13-05-21, NAT, 2153×59—68.

BEER (Hélène), Teremia Mica (Roumanie), 03-07-41, EFF, 2153×59—68.

BEER (Erna), Linz (Autriche), 28-08-43, EFF, 2153×59—68.

BEN MEHDI (Mohamed), Marrakech (Maroc), 07-08-29, NAT, 5029×58—67.

---

(1) Les indicatifs figurant à la suite de l'identité des intéressés signifient: NAT, naturalisé français; REI, réintégré dans la nationalité française; EFF, enfant susceptible d'être saisi par l'effet collectif attaché à l'acquisition de la nationalité française par ses parents; LIB, libéré de l'allégeance française.

BERCHE (Marguerite), Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais), 08-10-00, REI, (1), 5482×59—59.
BIBIDIAN (Krikor), Ismidt (Asie Mineure), en 1920, NAT, 1975×51—43.
BIJACK, née GORECKA, Dobieslawice (Pologne), 30-03-17, NAT, 243×59—03.
BIJACK (Edouard), Meillard (Allier), 21-03-14, EFF, 243×59—03.
BIJACK (Irène), Louchy-Montfand (Allier), 11-12-46, EFF, 243×59—03.
BIJACK (Jeanine), Louchy-Montfand (Allier), 31-10-48, EFF, 243×59—03.
BOSELLI (Antonio), Carpenedolo (Italie), 02-06-20, NAT, 91×59—47.
BOSELLI, née CUMETTI, Carpenedolo (Italie), 02-06-26, NAT, 91×59—17.
BOSELLI (Maria), Carpenedolo (Italie), 15-10-46, EFF, 91×59—47.
BOSELLI (Pierrette), Saint-Sixte (Lot-et-Garonne), 12-06-49, EFF, 91×59—47.
BOSELLI (Liliane), Agen (Lot-et-Garonne), 10-01-53, EFF, 91×59—47.
BOSELLI (Elisabeth), Agen (Lot-et-Garonne), 23-03-54, EFF, 91×59—17.
BOUCQUEAU (Albert), Lessines (Belgique), 03-03-10, NAT, 4529×59—35.
BOUCQUEAU, née RICHET, La Louvière (Belgique), 21-03-14, NAT, 4529×59—35.
BOUCQUEAU (Claude), Québriac (Ille-et-Vilaine), 05-06-43, EFF, 4529×59—35.
BOUDARA (Rémy), Tunis (Tunisie), 23-03-19, NAT, 695×59—75.
BRUN (Giuseppe), Gorgo al Monticano (Italie), 20-03-07, NAT, 13134×58—31.
BRUN, née BUOSI, Gaiarine (Italie), 12-05-20, NAT, 13134×58—31.
BRUN (Wanda), Gorgo al Monticano (Italie), 01-09-40, EFF, 13134×58—31.
BRUN (Elidé), Gorgo al Monticano (Italie), 07-07-12, EFF, 13134×58—31.
BRUN (Alida), Gorgo al Monticano (Italie), 31-12-46, EFF, 13134×58—31.
BRUN (Elio), Gorgo al Monticano (Italie), 17-03-48, EFF, 13134×58—31.
BRUNI, née PUTRUELE, Serrata (Italie), 21-07-12, NAT, 1500×59—13.
BUSALLI (Stéfano), Cavriana (Italie), 05-10-26, NAT, 11621×58—12.
CABRERA (Amancio), Alameda de la Sagra (Espagne), 07-06-13, NAT, 5036×59—47.
CABRERA, née APARICIO, Madrid (Espagne), 08-01-28, NAT, 5036×59—47.
CABRERA (Marie-Rose), Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne), 02-11-46, EFF, 5036×59—47.
CAMMILLERI (Salvatore), Licata (Italie), 13-07-28, NAT, 10188×58—81.
CAMPAGNONI (Ange), Manerbio (Italie), 03-08-29, NAT, 6557×58—83.
CAMPANINI (Aristide), Pieve di Cento (Italie), 28-11-27, NAT, 6558×58—67.
CAPITANI (Domenico), Frassinoro (Italie), 11-01-10, NAT, 3790×56—13.
CAPITANI, née CAPITANI, Frassinoro (Italie), 02-01-12, NAT, 3790×56—13.
CAPITANI (Pierre), Frassinoro (Italie), 12-09-40, EFF, 3790×56—13.
CAR (Vincent), Ravna Gora (Yougoslavie), 05-04-25, NAT, 11778×56—51.
CARATTI (Albino), Lovero (Italie), 26-10-20, NAT, 14603×58—88.
CARATTI, née FIORINI, Avellino (Italie), 02-07-21, NAT, 14603×58—88.
CARATTI (Maria), Tirano (Italie), 01-12-47, EFF, 14603×58—88.
CARATTI (Claude), Etival (Vosges), 28-02-51, EFF, 14603×58—88.
CARTON, née SCUDIERI, Naples (Italie), 29-11-22, NAT, 5296×59—02.
CASADO, née GOMEZ, Algar (Espagne), 13-06-14, NAT, 803×51—69.
CASANA (Antonio), Sarinena (Espagne), 14-05-16, NAT, 5122×59—65.
CASANO (René), Tunis (Tunisie), 07-10-23, NAT, 23583×47—91.
CATALANO, née BUSETTA, Marsala (Italie), 25-12-22, NAT, 4929×53—84.
CAVALLARO (Salvatore), Pagani (Italie), 23-11-13, NAT, 22010×49—13.
CERVINI, née TANTON, Paris (1er), 27-12-00, REI, 31898×11—75.
CHIESA (Carlo), Caorso (Italie), 17-11-35, NAT, 13207×58—91.
CHIORINO (Egildo), Ponderano (Italie), 11-06-93, NAT, 13209×58—51.
CHIORINO, née STRATTA, Borriana (Italie), 28-11-98, NAT, 13209×58—51.
CHIVILO (Albert), Motta di Livenza (Italie), 31-05-16, NAT, 4643×59—73.
CIANCI (Blandina), Téramo (Italie), 06-01-37, NAT, 1139×59—51.
COCCI (Dino), Arezzo (Italie), 10-03-39, NAT, 4611×59—31.
COFINO (Antoine), Ruiloba (Espagne), 15-06-23, NAT, 4645×59—59.
COLA (Giuseppe), Filignano (Italie), 20-07-15, NAT, 5427×59—75.
COIA, née COIA, Filignano (Italie), 07-03-21, NAT, 5427×59—75.
COIA (Rodolfo), Filignano (Italia), 12-07-49, EFF, 5427×59—75.
COIA (Roméo), Filignano (Italie), 15-07-51, EFF, 5427×59—75.
COIA (Robert), Drancy (Seine), 22-04-55, EFF, 5427×59—75.
COIA (Michel), Drancy (Seine), 09-03-58, EFF, 5427×59—75.
COLANTONIO (Tommaso), Roccasecca (Italie), 17-08-16, NAT, 5888×55—75.
COLANTONIO, née PROTANO, Roccasecca (Italie), 17-12-16, NAT, 5888×55—75.
COLANTONIO (Enrico), Paris (11e), 30-07-50, EFF, 5888×55—75.
COLANTONIO (Marie-Christine), Paris (11e), 19-06-53, EFF, 5888×55—75.
COLET (Joaquin), Albelda (Espagne), 15-03-14, NAT, 14137×58—30.
COLET, née BALDELLOU, Binaced (Espagne), 18-07-14, NAT, 14137×58—30.
COLET (Nardo), Bourganeuf (Creuse), 01-08-43, EFF, 14137×58—30.
COLET (Hortense), la Grande-Combe (Gard), 07-07-48, EFF, 14137×58—30.
CORREIA TEIXEIRA (Noémio), Coimbra (Portugal), 10-05-15, NAT, 722×59—17.
CRIADO (Vicente), El Ferrol (Espagne), 23-03-14, NAT, 7912×58—75.
CRIADO, née LARRABE, Galdacano (Espagne), 20-08-22, NAT, 7912×58—75.
CZYZ (Albert), Chlopice (Pologne), 05-04-12, NAT, 5555×59—27.
CZYZ, née SADZINSKA, Chociw (Pologne), 13-01-16, NAT, 5555×59—27.
CZYZ (Marie), le Neubourg (Eure), 23-12-46, EFF, 5555×59—27.
D'AGOSTINI (Albino), Feltre (Italie), 20-08-10, NAT, 13356×58—57.
D'AGOSTINI, née BERTUCCI, Simbario (Italie), 24-02-20, NAT, 13356×58—57.
DAL CASON (Gino), Arzignano (Italie), 07-06-10, NAT, 13358×58—57.
DAL CASON, née PESAVENTO, Montecchio Maggiore (Italie), 01-05-16, NAT, 13358×58—57.
DAL CASON (Diego), Galatone (Italie), 16-05-47, EFF, 13358×58—57.
DAL CASON (Iduméa), Arzignano (Italie), 02-07-44, EFF, 13358×58—57.
DALLA BETTA (Maria), Mareno di Piave (Italie), 15-03-30, NAT, 13921×58—31.
DALL'OSTO (Giuseppe), Cogollo del Cengio (Italie), 19-08-31, NAT, 3695×59—51.
D'AMBROSIO (Antonio), Goriano Sicoli (Italie), 29-03-29, NAT, 16635×53—57.
DA ROLD (Fioravante), Belluno (Italie), 20-05-20, NAT, 5431×59—89.
DA ROLD, née LUISETTO, Belluno (Italie), 25-09-22, NAT, 5431×59—89.
DA ROLD (Renzo), Belluno (Italie), 16-01-44, EFF, 5431×59—89.
DA ROLD (Elva), Belluno (Italie), 19-12-45, EFF, 5431×59—89.
DE ABREU ET SILVA (Antonio), Sao Paio de Vila (Portugal), 22-11-06, NAT, 5308×59—15.
DEBERNARDI (Attilio), Quarna Sotto (Italie), 26-02-08, NAT, 4652×59—78.
DEBERNARDI, née FORNI, Quarna Sotto (Italie), 08-10-08, NAT, 4652×59—78.
DEBERNARDI (Joseph), Quarna Sotto (Italie), 02-01-41, EFF, 4652×59—78.
DEBERNARDI (Lina), Quarna Sotto (Italie), 08-09-31, NAT, 12954×58—78.
DEBSKI (Antoine), Zmyslona (Pologne), 03-01-08, NAT, 4653×59—59.
DEBSKI, née SURDYKA, Kamien (Pologne), 22-03-14, NAT, 4653×59—59.
DEBSKI (François), Seclin (Nord), 05-02-49, EFF, 4653×59—59.
DEBSKI (Jean-Ceslaw), Seclin (Nord), 28-12-52, EFF, 4653×59—59.
DE KEYSER (Joris), Eeklo (Belgique), 03-06-20, NAT, 5513×59—02.
DELAURENTI (Félicina), Ciconio (Italie), 02-05-13, NAT, 5313×59—89.
DELLA VALENTINA (Oliviero), Arbori (Corse), 22-04-21, NAT, 10366×49—67.
DENAIVE, née FOUARD, Elbeuf (Seine-Maritime), 16-07-85, REI, 5481×59—76.
DER KRIKORIAN (Azadouhi), Constantinople (Turquie), 25-11-21, NAT, 2015×59—75.
DI LITTA (Jean), Castrocielo (Italie), 08-05-39, NAT, 5320×59—69.
DINAND (Marie-Louise), Plancy (Aube), 30-01-97, REI, 5511×59—10.
DREWS (Hermann), Berlin (Allemagne), 07-06-28, NAT, 2891×59—63.
DUBLANC (Rosa), Issogne (Italie), 12-11-06, NAT, 5341×59—71.
DUPIRE (Madeleine), Amiens (Somme), 18-10-23, REI, 13808×58—80.
DURAJEZYCK (Stanislas), Ruszew (Pologne), 08-07-12, NAT, 5475×59—77.

DURAJEZYCK, née PECHEREZYK, Grebien (Pologne), 01-09-16, NAT, 5475×59—77.

DURAJEZYCK (Jeanine), Egrebille (Seine-et-Marne), 09-02-48, EFF, 5475×59—77.

DZIECIUCHOWICZ, née KACZYNSKI, Gerthe (Allemagne), 09-02-10, NAT, 31168×34—62.

ESCALE (Martin), Artes (Espagne), 29-06-12, NAT, 5553×59—09.

ESCALE, née CREUS, San Fructuoso de Bages (Espagne), 05-08-17, NAT, 5553×59—09.

ESCALE (Emile), Pamiers (Ariège), 13-05-15, EFF, 5553×59—09.

ESCALE (Lydie), Pamiers (Ariège), 20-03-51, EFF, 5553×59—09.

ESCALE (Serge), Pamiers (Ariège), 09-05-55, EFF, 5553×59—09.

ESCANUELA (Christophe), Nador (Maroc espagnol), 25-05-21, NAT, 4662×59—75.

ESPASA (Mariano), Pobla de Granadella (Espagne), 13-06-16, NAT, 10308×57—53.

ESPASA, née MARTI, Fabara (Espagne), 25-04-21, NAT, 10308×57—53.

ESPASA (Jean-Pierre), Laval (Mayenne), 22-01-54, EFF, 10308×57—53.

ESPERT (Daniel), Bunol (Espagne), 04-01-11, NAT, 18074×50—82.

ESPERT, née BORTOLUSSI, Gruaro (Italie), 08-09-22, NAT, 18074×50—82.

BORTOLUSSI (Roger), Montauban (Tarn-et-Garonne), 30-03-40, EFF, 18074×50—82

BORTOLUSSI (Rosette), Montauban (Tarn-et-Garonne), 06-12-41, EFF, 18074×50—82.

ESPERT (Danielle), Valence (Tarn-et-Garonne), 25-01-52, EFF, 18074×50—82.

ESPERT (Robert), Valence (Tarn-et-Garone), 11-05-55, EFF, 18074×50—82.

FARRE (José-Maria), San Blas de la Floresta (Espagne), 16-22-11, NAT, 4661×59—89.

FASOL (Gino), Engi (Suisse), 22-12-23, NAT, 1194×55—38.

FASOL, née GASPARUTTO, Taipana (Italie), 15-11-25, NAT, 1194×55—38.

FASOL (Marie-Louise), la Mure (Isère), 08-11-50, EFF, 1194×55—38.

FASOL (Janine), la Mure (Isère), 16-08-53, EFF, 1194×55—38.

FERNANDEZ (Clémente), Cuevas del Valle (Espagne), 23-11-04, NAT, 958×59—07.

FERNANDEZ (Francisco), Pliego (Espagne), 21-05-10, NAT, 5357×59—92.

FERNANDEZ, née GARCIA, Dalias (Espagne), 20-10-05, NAT, 5357×59—92.

FERREIRA (Fernando), Alcobaca (Portugal), 21-01-21, NAT, 16090×55—75.

FERREIRA, née JORGE, Saô Simaô de Litem (Portugal), 06-02-26, NAT, 16090×55—75.

FERREIRA (Victor), Lisbonne (Portugal), 04-08-50, EFF, 16090×55—75.

FERREIRA (Maria de Lourdes), Rouba (Portugal), 12-03-52, EFF, 16090×55—75.

FERREIRA (Armando), Paris (18e), 06-01-54, EFF, 16090×55—75.

FERREIRA (Raoul), Paris (18e), 08-06-56, EFF, 16090×55—75.

FINO (Jacques), Melle (Italie), 08-12-15, NAT, 8568×58—04.

FINO, née GARNERO, Sampeyre (Italie), 29-11-20, NAT, 8568×58—04.

FINO (Marguerite), Château-Arnoux (Basses-Alpes), 17-02-48, EFF, 8568×58—04.

FINO (Lucien), Château-Arnoux (Basses-Alpes), 19-09-51, EFF, 8568×58—04.

FINO (Jacqueline), Château-Arnoux (Basses-Alpes), 29-07-54, EFF, 8568×58—04.

FOLTRAN (Giulio), San Pietro di Feletto (Italie), 28-04-22, NAT, 5524×59—31.

FOLTRAN, née BANI, Provaglio d'Iseo (Italie), 07-06-29, NAT, 5524×59—31.

FOLTRAN (Monique), Toulouse (Haute-Garonne), 24-01-47, EFF, 5524×59—31.

FOLTRAN (Jean-Claude), Toulouse (Haute-Garonne), 24-12-47, EFF, 5524×59—31.

FOLTRAN (Ginette), Toulouse (Haute-Garonne), 18-04-49, EFF, 5524×59—31.

FOLTRAN (Daniel), Toulouse (Haute-Garonne), 29-08-53, EFF, 5524×59—31.

FONT, née FRAISSINES, Montpellier (Hérault), 22-10-92, REI 16390×55—34.

FOSTINELLI (Comenso), Bienno (Italie), 24-10-11, NAT, 382×59—57.

FOSTINELLI, née MORANDINI, Bienno (Italie), 15-02-20, NAT, 382×59—57.

FOSTINELLI (Thérèse), Bienno (Italie), 27-08-43, EFF, 382×59—57.

FOSTINELLI (Lucie), Bienno (Italie), 28-05-45, EFF, 382×59—57.

FOSTINELLI (Patrick), Morhange (Moselle), 24-06-57, EFF, 382×59—57.

FRANCISCO (José), Guimaraes (Portugal), 04-12-02, NAT, 5518×59—33.

FRANCOGLIO (Louis), Cascino San Giacomo (Italie), 07-10-99, NAT, 17542×40—69.

FRAUNHOFER (Etienne), Kiskomlos (Hongrie), 07-02-09, NAT, 5366×59—67.

FRAUNHOFER, née CSOKONAY, Bokza (Hongrie), 05-06-12, NAT, 5366×59-67.

FRAUNHOFER (Etienne), Budapest (Hongrie), 28-01-40, EFF, 5366×59—67.

FRAUNHOFER (Hélène), Budapest (Hongrie), 19-01-43, EFF, 5366×59—67.

FRAUNHOFER (Erika), Nagycenk (Hongrie), 27-12-44, EFF, 5366×59—67.

FRAUNHOFER (Monique), Straubing (Allemagne), 07-12-46, EFF, 5366×59—67.

FURLAN (Giovanni), Castellavazzo (Italie), 12-11-13, NAT, 3038×59—69.

GAGGIOLI (Agostino), Granaglione (Italie), 03-07-08, NAT, 5367×59—02.

GAGGIOLI, née FORLAI, Granaglione (Italie), 17-03-13, NAT, 5367×59—02.

GAGGIOLI (Fraceschino), Pontivy (Morbihan), 16-07-40, EFF, 5367×59—02.

GALANTE (Léonardo), Castellammare del Golfo (Italie), 07-12-22, NAT, 4781×53—84.

GALANTE (Rosario), Marseille (Bouches-du-Rhône), 20-04-47, EFF, 4781×53—84.

GALANTE (Ferdinand), Cavaillon (Vaucluse), 08-03-49, EFF, 4781×53—84.

GALANTE (Marianne), Cavaillon (Vaucluse), 13-11-50, EFF, 4.781×53—84.

GALANTE (Marie-Christine), Cavaillon (Vaucluse), 11-05-54, EFF, 4.781×53—84.

GALANTE (Laurence), Cavaillon (Vaucluse), 20-02-58, EFF, 4.781×53—84.

GARCIA, née HIDALGO, Minas de Rio Tinto (Espagne), 25-05-96, NAT, 4.868×59—31.

GARCIA (Antonio), Saint-Michel de Los Pardos (Espagne), 03-05-94, NAT, 5.369×59—92.

GARCIA (Hilario), Ontigola (Espagne), 12-06-12, NAT, 14.962×54—11.

GARONE (Nicolas), Padula (Italie), 27-09-20, NAT, 14.931×58—83.

GARONE, née TREVISAN, Martellago (Italie), 10-05-26, NAT, 14.931×58—83.

GARONE (Gil), Brignoles (Var), 04-01-59, EFF, 14.931×58—83.

GASIORKIEWICZ (Sigismond), Powiercie (Pologne), 26-09-22, NAT, 5.370×59—59.

GASPERIN (Dorino), Limana (Italie), 23-01-22, NAT, 13.737×58—42.

GASPERIN, née SOMMACAL, Limana (Italie), 12-09-32, NAT, 13.737×58—42.

GASPERIN (Georges), Saint-Etienne (Loire), 25-10-50, EFF, 13.737×58—42.

GAWRONSKI (Martin), Koprzywnica (Pologne), 29-10-99, NAT, 4.870×59—62.

GAWRONSKI, née KABALA, Téodorowka (Pologne), 16-11-12, NAT, 4.870×59—62.

GAWRONSKI (Anne-Marie), Liévin (Pas-de-Calais), 18-09-44, EFF, 4870×59—62.

GIROLDI, née ESCHINI, Carrara (Italie), 11-01-13, NAT, 4150×59—91.

GOMES (Francisco), Pedrogueira (Portugal), 27-08-02, NAT, 1237×59—33.

GOMES, née GARCIA, El Barraco (Espagne), 23-10-06, NAT, 1237×59—33.

GONZALEZ (Faustino), Santa Cilia de Jaca (Espagne), 16-02-16, NAT, 1287×59—26.

GORLERO (Joseph), Trino (Italie), 24-10-02, NAT, 23859×34—10.

GRASSI (Emile), Nimis (Italie), 04-09-10, NAT, 3267×59—38.

GRASSI, née GIORGIUTTI, Pavoletto (Italie), 29-11-14, NAT, 3267×59—38.

GRASSI (Emidio), Nimis (Italie), 03-10-40, EFF, 3267×59—38.

GRASSI (Luigino), Nimis (Italie), 04-06-47, EFF, 3267×59—38.

GRASSI (Charles), Lyon (Rhône), 01-09-54, EFF, 3267×59—38.

GRASSI (Mirian), Nimis (Italie), 26-08-36, NAT, 3268×59—38.

GUERRA (Francesco), Monte Sant Angelo (Italie), 24-07-24, NAT, 7591×58—65.

GUERRA, née RIGNANESE, Monte Sant Angelo (Italie), 15-10-27, NAT, 7591×58—65.

GUERRA (Carmela), Monte Sant Angelo (Italie), 08-03-48, EFF, 7594 x 58—65.

GUERRA (Giovanni), Monte Sant Angelo (Italie), 17-01-50, EFF, 7594 x 58—65.

GUERRA (Michele), Monte Sant Angelo (Italie), 03-09-52, EFF, 7594 x 58—65.

GUERRA (Raphaële), Mielan (Gers), 10-07-54, EFF, 7594 x 58—65.

GUERRA (Antoine), Mielan (Gers), 02-07-56, EFF, 7594 x 58—65.

GUERRA (Maria), Mielan (Gers), 18-10-57, EFF, 7594 x 58—65.

HANSCH (Edouard), Sornewitz (Allemagne), 20-05-27, NAT, 5019 x 59—06.

HANSCH, née NOVELLI, Boismont (Meurthe-et-Moselle), 28-12-25, NAT, 5019 x 59—06.

HENC, née URBANIAK, Smielno (Pologne), 16-09-06, NAT, 3272 x 59—75.

HOROWICZ (Getzel), Lwow (Pologne), 05-10-15, NAT, 4089 x 59—75.

HOROWICZ, née JAKUBOWICZ, Dukla (Pologne), 12-03-21, NAT, 4089 x 59—75.

HOROWICZ (Sylviane), Paris (12e), 10-03-50, EFF, 4089 x 59—75.

JUNGINGER (Guillaume), Tubingen (Allemagne), 12-08-18, NAT, 9211 x 54—67.

JUSZCZAK (Stanislas), Stroza (Pologne), 01-04-20, NAT, 4890 x 59—65.

JUSZCZAK, née PUTNIK, Wypozow (U.R.S.S.), 14-09-23, NAT, 4890 x 59—65.

JUSZCZAK (Marie), Lourdes (Hautes-Pyrénées), 15-08-46, EFF, 4890 x 59—65.

JUSZCZAK (Jean), Cauterets (Hautes-Pyrénées), 07-06-49, EFF, 4890 x 59—65.

JUSZCZAK (Cécile), Pierrefitte-Nestalas (Hautes-Pyrénées), 19-10-50, EFF, 4890 x 59—65.

JUSZCZAK (Dominique), Lourdes (Hautes-Pyrénées), 13-07-55, EFF, 4890 x 59—65.

KATTINGER (Karl), Kirschfeld (Tchécoslovaquie), 20-11-23, NAT, 18705 x 50—02.

KAZAKBAYLI (Elias), Kazak (Turquie), en 1916, NAT, 3983 x 59—38.

KOCZOROWSKI, née SZELAG, Wanne (Allemagne), 08-09-07, NAT, 5404 x 59—62.

KORNAK (Wladyslaw), Ujezna (Pologne), 01-01-29, NAT, 3993 x 59—78.

KURKOWSKI (Casimir), Pontuow (Pologne), 29-01-10, NAT, 12974 x 58—78.

KURKOWSKI, née GAJ, Brzezie (Pologne), 05-06-17, NAT, 12974 x 58—78.

KURKOWSKI (Roger), Gonesse (Seine-et-Oise), 30-05-44, EFF, 12974 x 58—78.

KURKOWSKI (Daniel), Gonesse (Seine-et-Oise), 07-08-50, EFF, 12974 x 58—78.

LASTRA (Juan), Laredo (Espagne), 08-02-11, NAT, 7072 x 56—47.

LASTRA, née BUSTAMANTE, Laredo (Espagne), 02-10-12, NAT, 7072 x 56—47.

LASTRA (Engracia), Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne), 12-12-45, EFF, 7072 x 56—57.

LAURENT, née LEVEQUE, Escaudain (Nord), 11-09-98, REI, 4608 x 59—59.

LEO (Luigi), Corato (Italie), 23-10-31, NAT, 3340 x 59—38.

LEO, née CUSANNO, Corato (Italie), 12-08-34, NAT, 3340 x 59—38.

LEONARDI (Pierino), Bagnone (Italie), 25-05-24, NAT, 5570 x 59—12.

LEONARDI, née PEDRONI, Bagnone (Italie), 11-11-30, NAT, 5570 x 59—13.

LEONARDI (Marie-Thérèse), Marseille (Bouches-du-Rhône), 06-07-52, EFF, 5570 x 59—13.

LEONARDI (Martine), Marseille (Bouches-du-Rhône), 21-12-56, EFF, 5570 x 59—13.

LENCSES (Julius), Kralova (Tchécoslovaquie), 29-07-22, NAT, 2919 x 59—66.

LEVY (Henri), Tunis (Tunisie), 16-08-16, NAT, 4157 x 50—75.

LEVY, née HASSAN, Tunis (Tunisie), 03-06-18, NAT, 4157 x 50—75.

LEVY (Esther), Tunis (Tunisie), 18-10-39, EFF, 4157 x 50—75.

LEVY (Alain), Tunis (Tunisie), 31-05-44, EFF, 4157 x 50—75.

LEWANDOWSKI (Siegfried), Habinghorst (Allemagne), 11-02-22, NAT, 4229 x 59—75.

LINARI (Silvio), Frassinoro (Italie), 05-05-10, NAT, 5150 x 59—83.

LINARI, née SILVESTRI, Frassinoro (Italie), 11-11-17, NAT, 5150 x 59—83.

LIPOWICZ (Jerzy), Bydgoszcz (Pologne), 09-06-27, NAT, 3799 x 59—75.

LIPOWICZ, née NOVAK, Varsovie (Pologne), 22-12-27, NAT, 3799 x 59—75.

LIPOWICZ (Hanna), Paris (11e), 28-10-54, EFF, 3799 x 59—75.

LLARDEN (Dolorès), Lerida (Espagne), 12-02-38, NAT, 2185 x 59—11.

LLEDO (Francisco), Crevillente (Espagne), 06-04-02, NAT, 3066 x 59—92.

LLORENS (Tomas), Barcelone (Espagne), 11-06-18, NAT, 10775 x 58—92.

LOMAN (Joseph), Hlynia (Pologne), 26-12-12, NAT, 3331 x 54—57.

LOMAN, née ZMUCKYJ, Varsavia (Pologne), 29-05-23, NAT, 3331 x 54—57.

LOMAN (Léonid), Sarrebruck (Allemagne), 08-01-43, EFF, 3331 x 54—57.

LOMAN (Joseph), Metz (Moselle), 04-09-45, EFF, 3331 x 54—57.

LOMAN (Georges), Metz (Moselle), 02-12-46, EFF, 3331 x 54—57.

LOMAN (Noël), Metz (Moselle), 24-12-48, EFF, 3331 x 54—57.

LOPEZ, née FERRE, Telagh (Oran), 01-05-91, REI, 2959 x 59—91.

LOPEZ (Matias), Mancha Real (Espagne), 16-08-11, NAT, 4717 x 58—61.

LOPEZ, née LOPEZ, Zalduendo (Espagne), 28-05-16, NAT, 4717 x 58—61.

LUONGO (Pellegrino), Altavilla Irpina (Italie), 20-09-16, NAT, 4904 x 59—59.

LUONGO, née BRUNO, Altavilla Irpina (Italie), 16-11-20, NAT, 4904 x 59—59.

LUONGO (Michel), Altavilla Irpina (Italie), 12-09-48, EFF, 4904 x 59—59.

LUONGO (Marie-Louise), Altavilla Irpina (Italie), 01-01-50, EFF, 4904 x 59—59.

MACCARIO (Albino), Perinaldo (Italie), 29-08-21, NAT, 9028 x 58—06.

MACHERA (Rosario), Taurianova (Italie), 13-01-17, NAT, 10355 x 55—13.

MACHERA, née MORABITO, Taurianova (Italie), 17-02-21, NAT, 10355 x 55—13.

MACHERA (Annonciation), Marseille (Bouches-du-Rhône), 30-06-48, EFF, 10355 x 55—13.

MACHERA (Rachel), Marseille (Bouches-du-Rhône), 20-10-49, EFF, 10355 x 55—13.

MACHERA (Jean), Marseille (Bouches-du-Rhône), 09-01-52, EFF, 10355 x 55—13.

MARCH, née MAURETA, Prats de Mollo (Pyrénées-Orientales), 28-01-01, REI, 4910 x 59—66.

MARTINEZ (Juan), Lorca (Espagne), 02-02-14, NAT, 9054 x 52—40.

MARTINEZ (Pedro), Lorca (Espagne), 11-03-91, NAT, 2660 x 59—11.

MARTINEZ, née GAZQUEZ, Lorca (Espagne), 12-05-96, NAT, 2660 x 59—11.

MARTINS, née HAGNER, Sarreguemines (Moselle), 20-08-03, NAT, 5157 x 59—55.

MARTINS (Madeleine), Jametz (Meuse), 22-01-40, EFF, 5157 x 59—55.

MARTINS (Daniel), Verdun (Meuse), 14-10-44, EFF, 5157 x 59—55.

MASCARIN (Auguste), Azzano (Italie), 30-03-09, NAT, 14736 x 49—78.

MASSA, née LADAM, Reims (Marne), 01-08-02, REI, 3630 x 59—75.

MASSANY (Antal), Budapest (Hongrie), 12-01-29, NAT, 3631 x 59—93.

MAGNANI (Adrien), Fucecchio (Italie), 07-06-23, NAT, 13845 x 50—30.

MAGNANI, née BERROCAL, Zalamea la Real (Espagne), 30-01-21, NAT, 13845 x 50—30.

MALDONADO (Diego), Dalias (Espagne), 01-01-07, NAT, 15390 x 53—69.

MALDONADO, née CANAVATE, Carthagène (Espagne), 07-06-14, NAT, 15390 x 53—69.

MALDONADO (Bernard), Albaida (Espagne), 28-03-11, EFF, 15390 x 53—69.

MALDONADO (José), Jativa (Espagne), 01-05-15, EFF, 15390 x 53—69.

MADONADO (Didier), Oran (Alger), 27-06-50, EFF, 15390 x 53—69.

MENATO (Ermenegildo), Galzignano (Italie), 29-01-39, NAT, 3162 x 59—82.

MESA (José), Baena (Espagne), 13-06-18, NAT, 6950 x 51—78.

MESA, née RODRIGUES, Penacova (Portugal), 13-01-17, NAT, 6950 x 51—78.

MESA (Hélène), Paris (11e), 13-06-48, EFF, 6950 x 51—78.

MEWS (Herbert), Starkaut (Allemagne), 26-06-23, NAT, 379 x 55—42.

MITOULIS (Argirios), Volo (Grèce), 11-09-39, NAT, 13068 x 58—13.

MONSECCHI (Soliosca), S. Giovanni Valdarno (Italie), 10-01-21, NAT, 2300 x 48—13.

MONSERRAT (Augusto), Barcelone (Espagne), 19-12-26, NAT, 4619 x 59—75.

MONTANES (Manuel), Alcala la Real (Espagne), 25-11-08, NAT, 4675×59—66.

MONTANES, née ROBLES, Alcala la Real (Espagne), 11-12-11, NAT, 4675×59—66.

MONTANES (Consuelo), Perpignan (Pyrénées-Orientales), 24-05-49, EFF, 4675×59—66.

MUNOZ (Benito), Valle de la Serena (Espagne), 06-06-12, NAT, 5085×59—78.

MUNOZ, née AINSE, Villapendo (Espagne), 12-04-23, NAT, 5085×59—78.

MUNOZ (Evelyne), Saint-Denis (Seine), 31-03-47, EFF, 5085×59—78.

MUNOZ (Gérard), Saint-Denis (Seine), 11-06-48, EFF, 5085×59—78.

MUNOZ (Isabelle), Saint-Denis (Seine), 27-08-52, EFF, 5085×59—78.

MUNOZ (Jean-Manuel), Saint-Denis (Seine), 03-12-54, EFF, 5085×59—78.

MUNOZ (Bernard), Saint-Denis (Seine), 27-01-56, EFF, 5085×59—78.

NARDELLA (Giuseppe), Cesate (Italie), 19-03-28, NAT, 3948×59—29.

NEVOT (Candelaria), Salas Altas (Espagne), 22-01-17, NAT, 918×59—97.

NONIS (Elio), Sesto al Reghena (Italie), 11-08-23, NAT, 4377×55—42.

OLEJNIK (Zygmunt), Dabrowa (Pologne), 07-01-37, NAT, 5718×59—02.

ORZECH (Joseph), Rakowka (Pologne), 13-03-27, NAT, 5731×59—68.

OSZAJCA (Ladislas), Przybowka (Pologne), 28-07-00, NAT, 4308×59—15.

OSZAJCA, née PIETRUSZKA, Czelatyce (Pologne), 25-01-09, NAT, 4308×59—15.

PACHABEZIAN, née SAYEGH, Damas (Syrie), en 1892, NAT, 5732×59—57.

PALENI (Vittorio), Cusio (Italie), 25-06-26, NAT, 5167×59—73.

PAPPALARDO (Alfonso), Cetara (Italie), 08-03-16, NAT, 11941×55—34.

PAPPALARDO, née D'AGUNTO, Cetara (Italie), 20-07-15, NAT, 11941×55—34.

PAPPALARDO (Rose), Cetara (Italie), 30-10-48, EFF, 11941×55—34.

PAPPALARDO (Pierre), Cetara (Italie), 26-12-46, EFF, 11941×55—34.

PAPPALARDO (Antoinette), Cetara (Italie), 23-04-54, EFF, 11941×55—34.

PASQUALINI (Giovanni), Beli Monastir (Yougoslavie), 28-10-19, NAT, 13237×58—32.

PASSAMONTI (Evariste), Bema (Italie), 08-11-28, NAT, 632×59—09.

PASTOR (Johan), Amsterdam (Pays-Bas), 17-10-17, NAT, 5738×59—38.

PASTORINO (Philippe), Mele (Italie), 16-11-11, NAT, 31291×17—06.

PEREIRA DOS SANTOS (Manuel), Santo (Portugal), 14-12-10, NAT, 7233×46—24.

PEREZ (Pedro), Larnes (Espagne), 15-01-14, NAT, 4564×56—17.

PETIT, née SOLDA, St-Biaggo (Italie), 07-04-22, NAT, 3235×59—42.

PETRIN (Severino), Arzignano (Italie), 28-10-24, NAT, 5169×59—75.

PEREIRA DA SILVA (Joaquina), Matosinhos (Portugal), 19-10-01, NAT, 3000×59—51.

PIERSZEHALA (Mieczyslaw), Pieski (Pologne), 17-10-30, NAT, 3855×59—91.

PIQUET, née LORENZO, Barcelone (Espagne), 22-09-03, NAT, 12188×40—69.

PISKOR (Jean), Stanislawow (Pologne), 26-03-26, NAT, 5171×59—62.

PISKOR, née STROZYNSKI, Hersin-Coupigny (Pas-de-Calais), 10-03-23, NAT, 5171×59—62.

PLA (Pedro), Pozo Canada (Espagne), 24-03-17, NAT, 5599×59—34.

POHLER (Heinz), Buckeburg (Allemagne), 21-01-22, NAT, 5602×59—91.

POLAK (Jean), Tokod (Hongrie), 16-12-97, NAT, 5603×59—57.

POLAK, née LOHKAR, Dobrepolje (Yougoslavie), 06-05-05, NAT, 5603×59—57.

POLESE (Joseph), Roccasecca (Italie), 21-09-08, NAT, 11892×52—69.

POLESE, née DI LITTA, Roccasecca (Italie), 06-12-15, NAT, 11892×52—69.

PLANAS (Juan), Pallafolls (Espagne), 17-11-09, NAT, 13560×58—73.

PRZYPEK (Joseph), Borek Wielki (Pologne), 15-09-10, NAT, 9751×52—02.

PRZYPEK, née GARCZYNSKA, Rybno (Pologne), 08-09-15, NAT, 9751×52—02.

PRZYPEK (Christiane), Soissons (Aisne), 26-04-50, EFF, 9754×52—02.

PRZYPEK (Jeannine), Soissons (Aisne), 21-03-57, EFF, 9751×52—02.

PUDLO (François), Chotel (Pologne), 01-01-99, NAT, 4459×59—28.

PUDLO, née WOJNIEZOWNA, Janiszeze (Pologne), 09-10-16, NAT, 4459×59—28.

PUGLISI (Antonino), Malvagna (Italie), 12-01-21, NAT, 5747×56—81.

PUGLISI, née BARBAGALLO, Malvagna (Italie), 05-10-21, NAT, 5747×56—81.

PUGLISI (Domenica), Malvagna (Italie), 23-11-47, EFF, 5747×56—81.

PUGLISI (Anne-Marie), Carmaux (Tarn), 22-07-50, EFF, 5747×56—81.

PUGLISI (Alain), Saint-Benoit-de-Carmaux (Tarn), 23-06-51, EFF, 5747×56—81.

PUGLISI (Rinaldo), Blaye-les-Mines (Tarn), 12-01-53, EFF, 5747×56—81.

PUGLISI (Nelly), Carmaux (Tarn), 16-08-56, EFF, 5747×56—81.

REINA (Juan), Colmenar (Espagne), 11-07-08, NAT, 5621×59—12.

REINA, née MAESE, Colmenar (Espagne), 23-06-09, NAT, 5621×59—12.

RIVA (Raphaël), Desio (Italie), 28-12-01, NAT, 5623×59—42.

RIVA, née GONNEAUD, Saint-Vallier (Saône-et-Loire), 01-08-07, REI, 5623×59—42.

ROCCO (Giuseppe), Varmo (Italie), 24-04-30, NAT, 13964×58—25.

ROMA (Carlos), Barcelone (Espagne), 09-06-14, NAT, 7930×58—09.

ROULIN (Léon), Grandevent (Suisse), 08-09-09, NAT, 5627×59—01.

RUFFATO (Diego), Saletto (Italie), 03-05-29, NAT, 5632×59—78.

RZESZUT (Michel), Ostrowy (Pologne), 23-09-16, NAT, 5633×59—58.

RZESZUT, née GORCZYCKA, Sadowiec (Pologne), 21-10-13, NAT, 5633×59—58.

RZESZUT (Daniel), la Machine (Nièvre), 07-04-50, EFF, 5633×59—58.

SAGITTARIO (Pasquale), Trani (Italie), 07-01-26, NAT, 5631×59—33.

SALQUE, née PILIPTSCHUK, Bilewo (U. R. S. S.), 27-12-24, NAT, 4683×59—42.

SARABIA (Angel), Valencia (Espagne), 23-11-97, NAT, 2552×59—82.

SARABIA (Ceferino), Alicante (Espagne), 07-02-91, NAT, 7042×57—82.

SARABIA, née SALVATIERRA, San Sebastian (Espagne), 23-05-92, NAT, 7042×57—82.

SARWATKA (Othon), Duderstadt (Allemagne), 20-09-02, NAT, 5454×59—68.

SCHAFF (Johannes), Plauen (Allemagne), 10-09-25, NAT, 18400×52—52.

SCHAFF, née DOMELAND, Velpke (Allemagne), 17-12-26, NAT, 18400×52—52.

SCHAFF (Claude), Chaumont (Haute-Marne), 15-01-54, EFF, 18400×52—52.

SCHAFF (Yves), Chaumont (Haute-Marne), 25-11-55, EFF, 18400×52—52.

SCHWARZKOPF (Manfred), Leipzig Connevitz (Allemagne), 19-12-33, NAT, 20×59—67.

SEGATO (Ferruccio), Cessalto (Italie), 04-03-16, NAT, 14042×58—84.

SEGATO, née CAMINOTTO, Chiarano (Italie), 19-10-23, NAT, 14042×58—84.

SEGATO (Zarino), Cessalto (Italie), 26-11-45, EFF, 14042×58—84.

SEGATO (Germaine), Cessalto (Italie), 04-09-48, EFF, 14042×58—84.

SCHLUTER (Maria), Velbert (Allemagne), 09-03-08, NAT, 5031×59—15.

SGRO (Pietro), Melito (Italie), 02-07-23, NAT, 8383×58—69.

SIBILAT, née THOMASSET, Saint-Nicolas (Italie), 17-06-20, NAT, 5411×59—69.

SILVESTRINI (Agostino), San Polo di Piave (Italie), 23-12-21, NAT, 12430×54—30.

SILVESTRINI, née SPERONIERO, Rome (Italie), 25-06-25, NAT, 12430×54—30.

SILVESTRINI (Giovanni), Rome (Italie), 27-03-46, EFF, 12430×54—30.

SKORUPINSKI (Alois), Weitmar (Allemagne), 25-03-21, NAT, 4809×59—59.

SKORUPINSKI, née WYSOCKA, Dabrowo (Pologne), 15-08-24, NAT, 4809×59—59.

SKORUPINSKI (Richard), Pecquencourt (Nord), 08-06-46, EFF, 4809×59—59.

SKORUPINSKI (Serge), Pecquencourt (Nord), 09-02-53, EFF, 4809×59—59.

SKRZYPCZAK (Théodore), Recklinghausen (Allemagne), 03-05-15, NAT, 13811×48—57.

SKRZYPCZAK, née ANDRZEJEWSKI, Castrop Rauxel (Allemagne), 06-12-18, NAT, 19811×58—57.

SOLE (José), Mora de Ebro (Espagne), 20-11-89, NAT, 17664×51—31.

SOTERAS (Antoine), Pintano (Espagne), 05-12-01, NAT, 3145×59—61.

STAWNIAK (Stanislas), Wanne (Allemagne), 10-03-14, NAT, 4690×59—59.

STAWNIAK, née REUS, Czarnylas (Pologne), 14-06-20, NAT, 4690×59—59.

STAWNIAK (Marie-Thérèse), Waziers (Nord), 26-09-41, EFF, 4690×59—59.

STAWNIAK (Stanislas), Waziers (Nord), 28-03-43, EFF, 4690×59—59.

STAWNIAK (Anic), Waziers (Nord), 05-11-46, EFF, 4690×59—59.

STAWNIAK (Henri), Waziers (Nord), 01-03-48, EFF, 4690×59—59.

STRADIOTTO (Ermes), Azzano Decimo (Italie), 23-07-22, NAT, 18030×52—78.

STROPPARO (Giuseppe), Tezze sul Brenta (Italie), 30-01-15, NAT, 8661×54—38.

STROPPARO, née DI CARO, Sommatino (Italie), 19-11-28, NAT, 6661×54—38.

STROPPARO (Joseph), la Mure (Isère), 30-01-49, EFF, 8661×54—38.

STROPPARO (Robert), la Mure (Isère), 09-06-50, EFF, 8661×54—38.

STROPPARO (Marie-Christine), la Mure (Isère), 07-03-52, EFF, 8661×54—38.

STROPPARO (Jean-Paul), la Motte-Saint-Martin (Isère), 07-09-53, EFF, 8661×54—38.

SURDYKA (Sophie), Kamien (Pologne), 27-10-36, NAT, 5235×59—59.

SWIERCZYK (Jean), Herne (Allemagne), 06-03-14, NAT, 6050×55—59.

SWIERCZYK, née STROZYK, Nikolaiken (Allemagne), 17-06-20, NAT, 6050×55—59.

SWIERCZYK (Raymond), Thivencelles (Nord), 28-09-47, EFF, 6050×55—59.

SZYMANSKI, née LUKASZEWSKA, Jersey-City (U. S. A.), 19-02-09, NAT, 4075×59—57.

TELLO (Juan), Beceite (Espagne), 30-01-15, NAT, 10567×53—34.

TELLO, née DEL PINO, Santa Marina del Sil (Espagne), 02-10-19, NAT, 10567×53—34.

THAUVOYE (Nestor), Ghlin (Belgique), 15-03-07, NAT, 1612×38—59.

TOBIA (Melchiore), Tunis (Tunisie), 26-10-15, NAT, 7611×54—06.

TOMASI, née CORRENT, Servo de Sovramonte (Italie), 15-09-06, NAT, 4694×59—26.

TORRES (Maria), Turre (Espagne), 27-11-36, NAT, 5342×59—69.

TORRI, née GIUGIALE, Beausoleil (Alpes-Maritimes), 24-07-06, NAT, 4695×59—05.

TROTTA (Raffaele), Monte Sant'Angelo (Italie), 23-04-17, NAT, 8689×58—65.

TROTTA, née RINALDI, Monte Sant'Angelo (Italie), 09-10-20, NAT, 8689×58—65.

TROTTA (Libera), Monte Sant'Angelo (Italie), 30-03-47, EFF, 8689×58—65.

TROTTA (Mattia), Monte Sant'Angelo (Italie), 30-10-48, EFF, 8689×58—65.

TROTTA (Michelina), Monte Sant'Angelo (Italie), 08-07-51, EFF, 8689×58—65.

TROTTA (Michel), Tournous-Darre (Hautes-Pyrénées), 26-06-53, EFF, 8689×58—65.

TROTTA (Marie), Bazordan (Hautes-Pyrénées), 08-12-54, EFF, 8689×58—65.

TROTTA (Pascal), Tarbes (Hautes-Pyrénées), 11-05-56, EFF, 8689×58—65.

TROTTA (Dominique), Tarbes (Hautes-Pyrénées), 12-07-58, EFF, 8689×58—65.

TUDELA (Francisco), Totana (Espagne), 03-06-22, NAT, 695×59—30.

TUDELA, née RECARTE, Ochovi (Espagne), 09-08-22, NAT, 695×59—30.

TUDELA (Bernard), Nimes (Gard), 27-05-49, EFF, 695×59—30.

TUDELA (François), Saint-Gilles (Gard), 07-11-51, EFF, 695×59—30.

TUDELA (Paul), Nimes (Gard), 30-11-53, EFF, 695×59—30.

TURPIS (Joseph), Csobanca (Hongrie), 10-11-27, NAT, 2751×54—57.

TYRKA (Félix), Bochum (Allemagne), 27-08-11, NAT, 14590×54—62.

TYRKA, née OSTROWSKI, Dortmund (Allemagne), 21-10-16, NAT, 14590×54—62.

VACCARINI (Luigi), Milan (Italie), 17-09-18, NAT, 12741×58—84.

VENUTI (Ermes), Varmo (Italie), 06-11-22, NAT, 1020×54—38.

VENUTI, née ZANIN, Camino (Italie), 01-02-25, NAT, 1020×54—38.

VENUTI (Dina), Voiron (Isère), 09-10-48, EFF, 1020×54—38.

VENUTI (Antoinette), Voiron (Isère), 23-02-50, EFF, 1020×54—38.

VENUTI (Silvain), Voiron (Isère), 10-01-56, EFF, 1020×54—38.

VITELLO (Luigi), Ravanusa (Italie), 06-01-25, NAT, 15332×55—42.

VITELLO, née GAMBINO, Ravanusa (Italie), 14-07-30, NAT, 15332×55—42.

VIUDEZ (Alfonso), Huercal (Espagne), 14-11-08, NAT, 4170×59—84.

VIUDEZ, née SANCHEZ, Huercal (Espagne), 17-10-19, NAT, 4170×59—84.

VIUDEZ (Juana-Antonia), Ferrals-les-Montagnes (Hérault), 13-07-44, EFF, 4170×59—84.

WLEKLINSKI, née SZYCHOWSKI, Ochodza (Pologne), 13-01-94, NAT, 4706×59—62.

WOJCIECHOWSKI (Antoine), Horst Emscher (Allemagne), 05-01-15, NAT, 15978×52—59.

ZAHER (Ivan), Pribic (Yougoslavie), 26-01-13, NAT, 4708×59—02.

ZAHER, née JAGIELLO, Sielec (Pologne), 03-01-12, NAT, 4708×59—02.

ZAHER (Hélène), Sissonne (Aisne), 19-01-39, EFF, 4708×59—02.

ZAHER (Marie-Yvonne), Sissonne (Aisne), 13-02-51, EFF, 4708×59—02.

ZGRZYWA (Thadée), Czeladz (Pologne), 06-11-25, NAT, 1251×55—59.

ZMUDA (Casimir), Wievurka (Pologne), 29-02-12, NAT, 5611×59—75.

ZMUDA, née KUROS, Borowa (Pologne), 01-01-09, NAT, 5611×59—75.

ZYLBERSZTEIN (Abram), Varsovie (Pologne), 15-09-11, NAT, 4710×59—75.

ZYLBERSZTEIN, née KLAJMAN, Garwolin (Pologne), 12-08-08, NAT, 4710×59—75.

Art. 2. — Sont autorisés à s'appeler légalement à l'avenir:

CASANA (Antoine). — CASANA (Antonio), Sarinena (Espagne), 11-05-16, 5422×59—65.

DURASIT (Stanislas). — DURAJEZYCK (Stanislas), Ruszew (Pologne), 08-07-12, 5475×59—77.

DURASIT (Anna). — DURAJEZYCK (Anna), Grebien (Pologne), 01-09-16, 5475×59—77.

DURASIT (Jeanine). — DURAJEZYCK (Jeanine), Egreville (Seine-et-Marne), 09-02-48, 5475×59—77.

GRASSI (Myriam). — GRASSI (Mirian), Nimis (Italie), 26-08-36, 3268×59—38.

LENCES (Jules). — LENCSES (Julius), Kralova (Tchécoslovaquie), 29-07-22, 2919×59—66.

SGRO (Pierre). — SGRO (Pietro), Melito (Italie), 02-07-23, 8388×58—69.

TROTTA (Raphaël). — TROTTA (Raffaele), Monte Sant'Angelo (Italie), 23-04-17, 8689×58—65.

TROTTA (Lucie). — TROTTA (Lucia), Monte Sant'Angelo (Italie), 09-10-20, 8689×58—65.

TROTTA (Line). — TROTTA (Libera), Monte Sant'Angelo (Italie), 30-03-47, 8689×58—65.

TROTTA (Mathilde). — TROTTA (Mattia), Monte Sant'Angelo (Italie), 30-10-48, 8689×58—65.

TROTTA (Michèle). — TROTTA (Michelina), Monte Sant'Angelo (Italie), 08-07-51, 8689×58—65.

VIUDEZ (Alphonse). — VIUDEZ (Alfonso), Huercal (Espagne), 14-11-08, 4170×59—84.

VIUDEZ (Damienne). — VIUDEZ (Damiana), Huercal (Espagne), 17-10-19, 4170×59—84.

VIUDEZ (Jeanne-Antoinette). — VIUDEZ (Juana Antonia), Ferrals-les-Montagnes (Hérault), 13-07-44, 4170×59—84.

Art. 3. — Sont libérés de leur allégeance à l'égard de la France les Français dont les noms suivent:

SENEHI (Claude), Montmorency (Seine-et-Oise), 01-11-36, LIB (1), 1985×54—99.

TOBLER (Jean-Jacques), Mulhouse (Haut-Rhin), 20-12-38, LIB, 4823×58—99.

Art. 4. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 juillet 1959.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre:
Le ministre de la santé publique et de la population,
BERNARD CHENOT.

Décret du 3 août 1959 complétant un décret portant naturalisation.

Le Premier ministre,

Vu les articles 60 et 62 du code de la nationalité française;
Vu la loi du 3 avril 1950;
Vu le décret du 17 avril 1959 portant naturalisation;
Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Décrète:

Art. 1er. — Le décret du 17 avril 1959 (*Journal officiel* du 19 avril 1959) accordant la nationalité française aux époux:

SZTERN, (Lejzer), Kielce (Pologne), 28-12-15, 12722×58—75;

SZTERN, née DOMINITZ, Jarosiaw (Pologne), 21-06-24, 12722×58—75,

est complété comme suit:

SZTERN (Lejzer), et son épouse SZTERN, née DOMINITZ, sont autorisés à s'appeler légalement à l'avenir STERN (Léon) et STERN, née DOMINITZ.

Art. 2. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 août 1959.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre:
Le ministre de la santé publique et de la population,
BERNARD CHENOT.

Décret du 3 août 1959 complétant un décret portant naturalisation.

Le Premier ministre,

Vu les articles 60 et 62 du code de la nationalité française;
Vu la loi du 3 avril 1950;
Vu le décret du 17 avril 1959 portant naturalisation;
Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Décrète:

Art. 1er. — Le décret du 17 avril 1959 (*Journal officiel* du 19 avril 1959) accordant la nationalité française au nommé TAVITIAN (Vartagues), Afion Kara Hissar (Asie Mineure), 20-10-19, 764×58—69, est complété comme suit:

TAVITIAN (Vartagues) est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir TAVITIAN (Gilbert).

Art. 2. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 août 1959.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre:
Le ministre de la santé publique et de la population,
BERNARD CHENOT.

Décret du 3 août 1959 rapportant un décret portant naturalisation.

Le Premier ministre,

Vu les articles 60, 61, 62 et 111 du code de la nationalité française;
Vu le décret du 16 mars 1959 portant naturalisation;
Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Décrète:

Art. 1er. — Le décret du 16 mars 1959 (*Journal officiel* du 22 mars 1959) est rapporté en tant qu'il naturalisait:

DIOGUARDI (Alphonse), Spoltore (Italie), 16-10-19, 2573×58—54.

DIOGUARDI, née GIANNANDREA, Pescara (Italie), 25-12-22, 2573×58—54.

DIOGUARDI (Luciana), Spoltore (Italie), 19-03-47, 2573×58—54.

DIOGUARDI (Antonio), Mont-Saint-Martin (Meurthe-et-Moselle), 11-01-50, 2573×58—54.

DIOGUARDI (Sergio), Morfontaine (Meurthe-et-Moselle), 01-09-52, 2573×58—54.

Art. 2. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 août 1959.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre:
Le ministre de la santé publique et de la population,
BERNARD CHENOT.

Décret du 3 août 1959 rapportant un décret portant naturalisation.

Le Premier ministre,

Vu les articles 60, 62 et 111 du code de la nationalité française;
Vu le décret du 19 mai 1959 portant naturalisation;
Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Décrète:

Art. 1er. — Le décret du 19 mai 1959 (*Journal officiel* du 24 mai 1959) est rapporté en tant qu'il naturalisait:

CONESA (Manuel), Salsadella (Espagne), 15-10-06, 3135×59—31.

Art. 2. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 août 1959.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre:
Le ministre de la santé publique et de la population,
BERNARD CHENOT.

Décret du 3 août 1959 rapportant un décret portant naturalisation.

Le Premier ministre,

Vu les articles 37, 60, 62 et 111 du code de la nationalité française;
Vu le décret du 18 décembre 1958 portant naturalisation;
Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Décrète:

Art. 1er. — Le décret du 18 décembre 1958 (*Journal officiel* du 21 décembre 1958) est rapporté en tant qu'il naturalisait:

SCHULTZ (Lina), Alt Borowice (Pologne), 07-03-37, 11886×58—67.

Art. 2. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 août 1959.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre.
Le ministre de la santé publique et de la population,
BERNARD CHENOT.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère de l'éducation nationale.

Avis de concours pour le recrutement d'un professeur adjoint de technique hospitalière.

Un concours pour le recrutement d'un professeur technique adjoint de technique hospitalière du cadre des écoles nationales professionnelles et des collèges techniques s'ouvrira à partir du 12 janvier 1960.

Les inscriptions seront prises par le recteur de l'académie de Paris (inspection principale de l'enseignement technique, 91, avenue Ledru-Rollin, Paris [7e]).

Le registre des inscriptions sera ouvert le 3 août 1959 et clos le 12 décembre 1959, à dix-huit heures précises.

Avis relatif aux délais de dépôt des dossiers par les candidats susceptibles de bénéficier des dispositions prévues par l'arrêté du 18 mars 1958 concernant le brevet de technicien en diététique.

Les candidats souhaitant bénéficier des dispositions de l'article 4 de l'arrêté du 18 mars 1958 permettant de délivrer sur titre tout ou partie du brevet de technicien en diététique devront adresser leurs dossiers à la direction de l'enseignement technique (5e bureau), 34, rue de Châteaudun, Paris (9e), avant le 15 octobre 1959.

Ces candidats devront joindre à leur demande établie sur papier libre:

1° Un extrait de leur acte de naissance ou toute pièce en tenant lieu;
2° Un extrait du casier judiciaire datant de moins de trois mois;
3° Un *curriculum vitæ* accompagné de toutes pièces justificatives (copies conformes de diplômes, dossiers personnels, certificats d'emploi, de stages, etc.).

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

DIRECTION DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

SITUATION RESUMEE DES OPERATIONS DU TRESOR

AU 31 MARS 1959

ET

DEVELOPPEMENTS DIVERS, D'OPERATIONS BUDGETAIRES ET DE TRESORERIE

ANALYSE

	Désignation des pages.
La présente publication comprend deux séries de tableaux statistiques:	
A. — La situation résumée des opérations du Trésor proprement dite qui constitue la balance des opérations du Trésor depuis le 1er janvier 1959.	
Cette situation comprend:	
I. — Le tableau sommaire des charges et ressources du Trésor faisant apparaître le solde de l'exécution des lois de finances et celui des emprunts et des moyens de trésorerie.....	7986
II. — Des tableaux de développement reprenant le détail des diverses lignes du tableau sommaire et concernant les opérations suivantes:	
TABLEAU A. — Opérations budgétaires.....	7988
TABLEAU B. — Fonds de développement économique et social.....	7990
TABLEAU C. — Autres comptes spéciaux du Trésor.	7990
TABLEAU D. — Opérations d'emprunts.....	7992
TABLEAU E. — Opérations des correspondants du Trésor	7995
TABLEAU F. — Comptes avec les instituts d'émission de la zone franc.....	7997
TABLEAU G. — Mouvements des encaisses et fonds en route.....	7997
B. — Des tableaux annexes reprenant certains chiffres donnés dans les tableaux de développement, soit pour en compléter le détail, soit pour en donner une présentation différente en vue d'autres utilisations.	
Les tableaux annexes comprennent:	
ANNEXE 1. — Détail par ministère des dépenses budgétaires	7998
ANNEXE 2. — Détail par ligne des recettes budgétaires.	8000
ANNEXE 3. — Evolution et situation de la dette publique de l'Etat et des budgets annexes:	
A. — Tableau récapitulatif.....	8001
B. — Dette intérieure de l'Etat non exigible	8002
C. — Dette extérieure de l'Etat non exigible (situation en francs)...	8006
D. — Dette de l'Etat exigible (intérieure et extérieure).....	8007
E. — Dette propre du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones	8008
F. — Situation en devises de la dette extérieure	8008
ANNEXE 4. — A. — Situation des encaisses des comptables du Trésor.....	8009
B. — Situation d'ensemble des relations du Trésor avec les instituts d'émission de la zone franc	8009
ANNEXE 5. — Tableau des échéances des bons du Trésor	8010
ANNEXE 6. — Situation des comptes des correspondants du Trésor.....	8010
ANNEXE 7. — Situation résumée des opérations faites en devises.....	8011
ANNEXE 8. — Situation résumée des opérations des comptables des postes, télégraphes et téléphones.....	8012

(*Supplément* — **Fin.**)

I. — TABLEAU SOMMAIRE DES CHARGES ET RESSOURCES DU TRESOR

NUMÉRO d'ordre.		OPÉRATIONS du 1er janvier au 31 mars 1959.		OPÉRATIONS du mois de mars 1959.	
		Charges.	Ressources.	Charges.	Ressources.
		(Milliards de francs.)			
	1. — EXECUTION DES LOIS DE FINANCES				
	A. — OPERATIONS BUDGETAIRES				
	Budget de 1958. (Opérations de la période complémentaire.)				
1	*Dépenses*	256	»	7	»
2	*Recettes*	»	114	»	47
	Budget de 1959.				
	Dépenses:				
3	Dépenses civiles (titres I à VI A)	700	»	272	»
4	Dépenses militaires (titres III, IV et V)	350	»	139	»
5	Prêts et avances (titre VI B)	8	»	3	»
6	Réparations de dommages de guerre (titre VII)	45	»	15	»
	Recettes:				
7	Recettes fiscales	»	1.144	»	374
8	Autres recettes budgétaires	»	93	»	50
10	Fonds de concours	»	17	»	10
11	*Opérations sur ressources affectées* (titre VIII)	25	21	16	8
14	Totaux: opérations budgétaires	1.384	1.392	452	489
	B. — FONDS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL				
	Dépenses:				
15	Prêts aux habitations à loyer modéré	42	»	14	»
16	Autres dépenses	42	»	7	»
17	*Recettes*	»	9	»	1
18	Totaux	84	9	21	1
19	C. — AUTRES COMPTES SPECIAUX (charge nette ou ressource nette).	40	»	»	3
	Totaux généraux (§ 1)	1.508	1.401	473	493
	Solde de l'exécution des lois de finances	107	»	»	20

I. — TABLEAU SOMMAIRE DES CHARGES ET RESSOURCES DU TRESOR (suite)

NUMÉRO d'ordre.		OPÉRATIONS du 1er janvier au 31 mars 1959.		OPÉRATIONS du mois de mars 1959.	
		Charges.	Ressources.	Charges.	Ressources.
		(Milliards de francs.)			
	2. — OPERATIONS DE TRESORERIE				
	D. — CHARGES D'AMORTISSEMENT DE LA DETTE PUBLIQUE				
	Echéances d'emprunts.				
20	Dette intérieure. — Dette à moyen et long terme	17	»	8	»
21	Dette intérieure. — Titres de dommages de guerre	11	»	4	»
22	Dette extérieure	14	»	»	»
23	Total des charges d'amortissement de la dette publique	42	»	12	»
	E. — EMPRUNTS				
24	Emissions d'emprunts intérieurs à long et moyen terme. — Emissions dans le public	»	»	»	»
25	Emissions d'emprunts intérieurs à long et moyen terme. — Titres de dommages de guerre	»	22	»	4
26	Emissions d'emprunts intérieurs à long et moyen terme. — Autres emprunts	»	»	»	»
27	Emissions d'emprunts extérieurs	»	»	»	»
28	Bons du Trésor.... Comptes courants. — Secteur bancaire et divers	»	80	5	»
29	Bons du Trésor.... Comptes courants. — Correspondants du Trésor	16	»	5	»
30	Bons du Trésor.... Comptes courants. — Instituts d'émission de la zone franc	8	»	»	3
31	Bons du Trésor.... Bons sur formules	»	61	»	17
32	Avances de la Banque de France	»	96	»	47
33	Diverses opérations relatives aux emprunts	21	»	13	»
34	Totaux : emprunts	45	259	23	71
	F. — OPERATIONS DES CORRESPONDANTS DU TRESOR				
35	Services de l'Etat dotés d'un budget annexe	»	21	»	35
36	Etablissements publics et semi-publics (1)	»	60	97	»
37	Collectivités administratives	61	»	»	4
38	Autres correspondants	»	»	6	»
	Totaux : correspondants du Trésor	61	81	103	39
39	G. — COMPTES DES INSTITUTS D'EMISSIONS DE LA ZONE FRANC	28	»	5	»
40	H. — MOUVEMENTS DES ENCAISSES	68	»	»	2
41	H. — FONDS EN ROUTE	»	14	»	11
	Totaux généraux (§ 2)	217	354	143	123
	Soldes des opérations de trésorerie	»	107	20	»

(1) A l'exclusion du solde de la ligne n° 619, tableau E, page 7995, excédent créditeur du compte courant de la C. A. R. E. C. compris dans la ligne n° 6 (voir page 7988, tableau A).

II. — TABLEAUX DE DEVELOPPEMENT

A. — OPERATIONS BUDGETAIRES

NUMÉRO d'ordre		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 mars 1959.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de mars 1959.	
		Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.
		(Millions de francs.)			
	1. — OPERATIONS COMPLEMENTAIRES DU BUDGET DE 1958				
1	Dépenses : Civiles	(2) 175.528	»	4.395	»
2	Dépenses : Militaires	(3) 67.015	»	2.701	»
3	Dépenses : Effectuées sur ressources affectées	13.228	»	»	»
	Apurement des recettes et des dépenses imputées à des comptes d'attente. — Total (ligne 1 du tableau I)	255.771	»	7.096	»
4	Apurement des recettes et des dépenses imputées à des comptes d'attente. — Recettes pour lesquelles des crédits à l'enlèvement ont été accordés par l'administration des douanes en gestion 1958	»	38.510	»	»
5	Apurement des recettes et des dépenses imputées à des comptes d'attente. — Autres recettes	»	(4) 75.508	»	47.000
	Total (ligne 2 du tableau I)	»	114.018	»	47.000
	Total des opérations relatives à la gestion précédente	255.771	114.018	7.096	47.000
	2. — BUDGET DE 1959				
	Dépenses.				
6	Fonctionnement des services civils (titres I à IV)	516.967	5	220.961	»
7	Investissements civils exécutés par l'Etat, subventions et participations (titres V et VI a)	104.573	»	40.823	»
8	Dépenses civiles imputées à des comptes d'attente. — Dépenses de fonctionnement	78.490	»	9.850	»
9	Dépenses civiles imputées à des comptes d'attente. — Dépenses d'investissements	(—) 148	»	(5)(—) 6	»
	Total des dépenses civiles (ligne 3 du tableau I)	699.882	»	271.628	»
10					
11	Fonctionnement des services militaires (titres III et IV)	223.009	»	87.866	»
12	Equipement des services militaires (titre V)	116.256	»	51.305	»
13	Dépenses militaires imputées à des comptes d'attente. — Dépenses de fonctionnement	10.854	»	244	»
	Dépenses militaires imputées à des comptes d'attente. — Dépenses d'équipement	36	»	3	»
	Total des dépenses militaires (ligne 4 du tableau I)	350.155	»	139.418	»
14	Investissements effectués avec le concours de l'Etat. Prêts et avances (titre VI b)	7.441	»	2.908	»
15	Dépenses imputées à des comptes d'attente	»	»	»	»
	Total (ligne 5 du tableau I)	7.441	»	2.908	»
	Réparation des dommages de guerre (titre VII).				
16	Versements à la caisse autonome de la reconstruction	34.045	»	13.653	»
17	Reconstitution de la flotte de commerce et de pêche et de la flotte rhénane	116	»	93	»
18	Reconstitution du réseau de la Société nationale des chemins de fer français	1.750	»	1.750	»
20	Dépenses imputées à des comptes d'attente	»	»	»	»
	Total (1) (ligne 6 du tableau I)	35.911	»	15.496	»
21	Dépenses effectuées sur ressources affectées (titre VIII)	25.497	»	16.073	»
22	Dépenses imputées à des comptes d'attente	»	»	»	»
	Total des dépenses effectuées sur ressources affectées (ligne 11 du tableau I)	25.497	»	16.073	»
	Total des dépenses du budget de 1959	1.118.886	»	445.523	»

(1) La charge des dépenses des dommages de guerre supportée par la Trésorerie depuis le 1er janvier 1959 s'élève à (ligne 6 du tableau I) :

En effet, il convient de rectifier les résultats des lignes 16 à 20	35.911
En ajoutant l'excédent des payements de l'année du compte courant de la C. A. R. E. C. (ligne 619, tableau E, § b)	+ 9.386
Soit	45.297

(2) Y compris une somme de 2.728 millions de dépenses diverses du budget 1958 régularisées en 1959 (cf. aux lignes 8 et 9 de la situation au 31 décembre 1958).

(3) Déduction faite d'une somme de 11.815 millions provenant d'imputation aux comptes définitifs du budget de 1959 (cf. aux lignes nos 12 et 13 de la situation au 31 décembre 1958).

(4) Ces recettes se décomposent comme suit : 1° 36.680 : remboursement des prêts par les entreprises nationales en janvier 1959 ; 2° 47.000 : versement par la caisse autonome d'amortissement en mars 1959 ; total : 83.680. A déduire : 7.572 : montant des recettes centralisées à des comptes d'attente en 1958 et transportées au budget de 1959 en attendant l'imputation définitive qui sera faite ultérieurement.

(5) Réduction provenant de l'imputation aux comptes définitifs de dépenses.

A. — OPERATIONS BUDGETAIRES (suite et fin)

NUMERO d'ordre		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 mars 1959.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de mars 1959.	
		Dépenses	Recettes	Dépenses.	Recettes.
		(Millions de francs.)			
	Recettes.				
	Recettes fiscales.				
25	Contributions directes	»	490.809	»	153.709
26	Enregistrement et timbre	»	66.684	»	19.241
28	Douanes	»	(1) 98.505	»	47.657
29	Contributions indirectes	»	23.555	»	7.545
30	Taxes sur les transports de marchandises	»	6.515	»	1.466
31	Taxes sur la valeur ajoutée et sur les prestations de service	»	369.505	»	124.305
32	Taxes uniques	»	35.458	»	12.967
33	Recettes imputées à des comptes d'attente	»	52.587	»	6.992
	Total des recettes fiscales (ligne 7 du tableau I)	»	1.143.618	»	373.852
	Autres recettes budgétaires.				
34	Monopoles, exploitations industrielles et revenus du domaine de l'Etat	»	25.556	»	15.147
35	Produits divers	»	48.878	»	21.574
36	Ressources exceptionnelles en contrepartie des dépenses de reconstruction et d'équipement	»	18.492	»	13.044
37	Ressources exceptionnelles, coopération internationale	»	»	»	»
	Total (ligne 8 du tableau I)	»	92.928	»	49.765
38	Fonds de concours, ordinaires et spéciaux	»	14.855	»	9.111
39	Fonds de concours, coopération internationale	»	2.183	»	867
	Total (ligne 10 du tableau I)	»	17.038	»	9.978
40	Ressources affectées à diverses dépenses (titre VIII) (ligne 11 du tableau I)	»	24.597	»	8.507
	Total des recettes du budget 1959	»	1.278.181	»	442.102
	RECAPITULATION DES OPERATIONS BUDGETAIRES				
	Opérations relatives à la gestion précédente	255.771	114.618	7.096	47.000
	Dépenses du budget de 1959	1.118.886	»	445.523	»
	Recettes du budget de 1959	»	1.278.181	»	442.102
	Totaux généraux des opérations budgétaires exécutées dans l'année 1959 (ligne 14 du tableau I)	1.374.657	1.392.199	452.619	489.102
	Dont, en devises étrangères	12.597	3.881	3.784	1.364

(1) Déduction faite d'une somme de 43.450 millions représentant les crédits du droit à l'enlèvement accordés par l'administration des douanes.

B. — FONDS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

NUMÉRO d'ordre		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 mars 1959.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de mars 1959.	
		Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.
		(Millions de francs.)			
100	Dépenses. Prêts aux habitations à loyers modérés (ligne 15 du tableau I)...	41.661	»	13.682	»
101	Dépenses. Autres dépenses (ligne 16 du tableau I).....	42.342	»	7.071	»
102	Ressources affectées au fonds (ligne 17 du tableau I).....	»	8.557	»	610
	Totaux (ligne 16 du tableau I).....	84.003	8.557	20.753	610

C. — AUTRES COMPTES SPECIAUX

NUMÉRO d'ordre		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 mars 1959.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de mars 1959.	
		Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.
	1. — COMPTES DE COMMERCE	(Millions de francs.)			
106	Subsistances militaires.....	11.853	16.508	4.185	4.866
107	Gestion de titres de sociétés d'économie mixte appartenant à l'Etat.....	4.726	3.924	500	3.552
108	Réception et vente des marchandises de l'aide américaine.....	8.116	7.060	60	772
109	Fabrication d'armements et de certains matériels aéronautiques.....	34.184	49.469	16.064	19.657
110	Fonds de garantie mutuelle et d'orientation de la production agricole.....	599	2	19	»
111	Fonds national d'aménagement du territoire.....	2.331	265	710	165
112	Opérations de compensation sur denrées et produits divers.....	3.968	2.273	1.714	932
120	Opérations diverses.....	6.236	4.987	316	1.652
	Total du paragraphe 1.....	72.013	84.488	23.568	31.596
	2. — COMPTES FINANCIERS D'AFFECTATION SPECIALE				
121	Loterie nationale (exercice précédent et courant).....	10.727	15.570	3.785	5.662
122	Fonds national pour le développement des adductions d'eau.....	563	803	155	306
124	Fonds forestier national.....	1.377	1.152	372	490
125	Réception des équipements et matériels du plan d'assistance militaire.....	»	»	»	»
126	Financement de diverses dépenses d'intérêt militaire.....	11.416	12.411	4.798	5.893
127	Opérations de reconstruction effectuées pour le compte de la caisse autonome de la reconstruction.....	2.105	2.105	1.246	1.246
128	Allocation aux familles d'enfants recevant l'enseignement du premier degré..	8.048	7.143	6.435	2.389
129	Dépenses diverses en contrepartie de l'aide américaine.....	»	»	»	»
130	Compte des certificats pétroliers.....	»	307	»	1
131	Fonds commun de la recherche scientifique et technique d'outre-mer.....	1.509	1.514	694	6
132	Payement en capital des primes à la construction.....	»	»	»	»
140	Opérations diverses	266	2.171	(1)(—)770	511
	Total du paragraphe 2.....	36.011	43.176	16.715	16.504
	A reporter.....	108.024	127.664	40.283	48.100

(1) Réduction provenant d'imputation définitive aux comptes d'affectation spéciale.

C. — AUTRES COMPTES SPECIAUX (suite)

NUMÉRO d'ordre.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 mars 1959.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de mars 1959.	
		Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.
		(Millions de francs.)			
	Report.....	108.024	127.664	40.283	48.100
	3. — COMPTES DE REGLEMENT AVEC LES GOUVERNEMENTS ETRANGERS				
141	Aide consentie par le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique.....	240	237	3	»
142	Emploi des fonds de l'aide américaine par le Gouvernement des Etats-Unis..	3	3	»	3
143	Contribution des nations signataires du pacte Atlantique au financement de diverses dépenses d'intérêt militaire.....	11.350	11.021	4.850	5.028
144	Fonds déposés au Trésor par la Banque de France pour le compte de gouvernements étrangers.....	»	»	»	»
145	Comptes d'opérations effectuées dans divers pays étrangers.....	27.576	27.995	6.108	5.554
146	Comptes d'exécution d'accords financiers avec des gouvernements étrangers..	613	880	155	112
150	Opérations diverses.....	7	121	3	121
	Total du paragraphe 3.....	39.789	40.257	11.119	10.818
	4. — COMPTES D'OPERATIONS MONETAIRES				
151	Pertes et bénéfices de change.....	16.044	965	2.058	63
152	Emission de billets du Trésor libellés en francs Djibouti.....	113	130	18	»
153	Compte d'opérations monétaires et de règlement avec les banques nationales du Cambodge, du Laos et du Viet-Nam.....	»	»	»	»
160	Opérations diverses.....	3.763	9.121	1.790	1
	Total du paragraphe 4.....	19.920	10.216	3.866	64
	5. — COMPTES EN LIQUIDATION				
161	Réalisation des surplus américains et des biens prélevés en Allemagne.....	»	9	»	»
162	Liquidation des organismes professionnels.....	»	»	»	»
163	Comptes d'opérations effectuées dans les pays étrangers.....	566	464	286	306
164	Opérations consécutives à l'introduction du franc en Sarre.....	9	26	»	21
165	Opérations diverses.....	»	»	»	»
	Total du paragraphe 5.....	575	499	286	332
	6. — APUREMENTS COMPTABLES (POUR ORDRE)				
170	Apurements	8.814	»	»	»
	7. — AVANCES DU TRESOR PRETS ET CONSOLIDATIONS D'AVANCES EN PRETS				
	Avances du Trésor.				
171	Aux budgets annexes.....	»	6.950	»	6.950
172	Aux établissements publics nationaux et services autonomes de l'Etat.....	50	2	»	2
173	A des services concédés ou nationalisés ou à des sociétés d'économie mixte..	»	»	»	»
174	A la Société nationale des chemins de fer français.....	312	(1) 1.667	»	»
175	Aux départements, communes, établissements et divers organismes sur le produit des impositions leur revenant.....	68.200	27.423	28.387	10.197
176	Aux collectivités métropolitaines.....	272	1.290	126	259
177	Aux territoires d'outre-mer et Etats membres de la Communauté.....	»	»	»	»
178	A des entreprises industrielles ou commerciales.....	»	»	»	»
179	A divers organismes, services ou particuliers.....	333	414	183	
180	A des gouvernements ou services étrangers ou à des organismes internationaux	»	»	»	123
181	A divers organismes de caractère social.....	1.500	10.000	»	10.000
	Total des avances.....	70.727	47.746	28.696	27.531
	Prêts et consolidations d'avances.				
190	Prêts	473	4.190	1	»
191	Consolidation des prêts spéciaux à la construction.....	21.938	1.034	»	428
192	Avances du Trésor consolidées.....	1.667	783	»	37
	Total des prêts et consolidations d'avances.....	21.078	6.007	1	465
	Total du paragraphe 7.....	91.805	53.753	28.697	27.996
	Totaux des comptes spéciaux (§§ 1 à 7) (ligne 19 du tableau I).....	271.927	232.389	84.251	87.310
	Dont, en devises étrangères.....	33.437	48.889	9.467	11.050

(1) Avances consolidées (cf. au montant des dépenses de la ligne n° 191).

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

D. — EMPRUNTS

Les détails de ces opérations figurent dans la situation de la dette publique sous les numéros de rubriques qui sont regroupés dans la marge du tableau ci-dessous. D'autre part, les opérations constatées en atténuation des ressources ou des charges de la dette de l'Etat figurent au présent tableau sous les numéros d'ordre 601 à 605.

NUMÉROS des rubriques de la situation de la dette publique. — Annexe n° 3.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 mars 1959.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de mars 1959.	
		Échéances ou remboursements. — Dépenses.	Émissions ou avances. — Recettes.	Échéances ou remboursements. — Dépenses.	Émissions ou avances. — Recettes.
		(Millions de francs.)			
	I. — CHARGES D'AMORTISSEMENT DE LA DETTE PUBLIQUE				
	Echéances d'emprunts.				
305 à 370, de 372 à 379	Dette intérieure. Dette amortissable à moyen et long terme (ligne 20 du tableau I)	16.790	»	7.480	»
371	Dette intérieure. Titres de dommages de guerre (ligne 21 du tableau I)	11.233	»	4.485	»
		28.023	»	11.965	»
415 à 423 et de 440 à 455	Dette extérieure (ligne 22 du tableau I)	13.619	»	»	»
	Totaux du paragraphe I (ligne 23 du tableau I)	41.642	»	11.965	»
	II. — EMPRUNTS				
	A. — Emissions d'emprunts intérieurs à long et moyen terme.				
	Emissions dans le public au cours de l'année 1959.				
	Emprunt (montant des émissions) (ligne 24 du tableau I).	»	»	»	»
	Primes de remboursement	»	»	»	»
	Total	»	»	»	»
371	Titres de dommages de guerre (ligne 25 du tableau I)	»	22.299	»	4.669
	Autres emprunts non émis dans le public.				
330, 360 à 365	Dette amortissable à long, moyen et court terme (ligne 26 du tableau I)	»	79	»	56
	Primes de remboursement	»	»	»	»
	Total	»	79	»	56
	B. — Emissions d'emprunts extérieurs.				
	Emprunt	»	»	»	»
	Total (ligne 27 du tableau I)	»	»	»	»
	Totaux à reporter	»	22.378	»	4.725

D. — EMPRUNTS (suite)

NUMEROS des rubriques de la situation de la dette publique. — Annexe n° 8.	NUMERO d'ordre.		OPERATIONS EFFECTUEES entre le 1er janvier et le 31 mars 1959.		OPERATIONS EFFECTUEES pendant le mois de mars 1959.	
			Echéances ou remboursements — Dépenses	Emissions ou avances — Recettes	Echéances ou remboursements — Dépenses	Emissions ou avances — Recettes
			(Millions de francs.)			
		Report.....	»	22.378	»	4.725
		D. — Bons du Trésor.				
380 à 380 *ter*		Comptes courants. Catégorie A 75 à 105 jours..... (Cadre III de l'annexe n° 3.)	29.813	27.827	9.602	7.660
		Comptes courants. Catégorie B 355 à 365 jours..... (Cadre III de l'annexe n° 3.)	63.386	8.001	25.133	1.166
		Comptes courants. Catégorie C 715 à 725 jours..... (Cadre III de l'annexe n° 3.)	98.978	212.237	19.583	38.585
		Totaux.....	192.177	248.065	54.378	47.411
381 à 384		Bons sur formules. Bons à 1 an et 2 ans.....	49.071	58.060	14.736	17.584
		Bons sur formules. Bons à intérêt progressif 3 mois 3 ans.....	124.972	139.190	48.712	47.460
500 à 512		Bons sur formules. Bons échus et non remboursés.....	332.730	370.284	104.320	120.152
		Totaux (ligne n° 31 du tableau I).....	506.773	567.534	167.798	185.196
396 à 401		E. — **Avances de la Banque de France** (ligne n° 32 du tableau I).....	521.100	617.400	176.600	223.600
		F. — Diverses opérations relatives aux emprunts.				
300 à 301		Dette intérieure. Dette perpétuelle (diminution).....				
515 à 534		Dette intérieure. Dette exigible (à l'exclusion des bons du Trésor).....	33.622	26.375	15.028	14.625
432		Dette extérieure. Bons du Trésor spéciaux souscrits par divers correspondants étrangers. Echéances et émissions.....	600	600	»	»
541		Dette extérieure. Bons du Trésor spéciaux souscrits par divers correspondants étrangers. Echus et non remboursés.....	»	600	»	»
550 à 591		Dette extérieure. Dette exigible (à l'exclusion des bons du Trésor spéciaux).....	21.411	19.291	466	»
321		Autres opérations. Prise en charge de la dette propre de l'ancienne caisse autonome d'amortissement...	»	26.871	»	»
350 et 455 (Recettes)		Autres opérations. Opérations diverses.....	»	(1) 15.231	»	771
	600	Amortissements du budget et divers organismes.....	»	173	»	»
	601	Amortissements par voie de rachats en Bourse.....	»	297	»	221
	602	Contrepartie des engagements au profit de divers organismes, services ou particuliers.....	(2) 55.110	»	13.775	»
	603	Charges ou profits.....	12	4	»	4
		Totaux (ligne 33 du tableau I).....	110.788	89.445	29.269	15.621
		Totaux du paragraphe II (ligne 34 du tableau I)....	1.330.838	1.544.822	428.045	476.553
		Totaux généraux des emprunts (paragraphes 1 et 2)....	1.372.480	1.544.822	440.010	476.553
		Dont, en devises étrangères.....	455	»	455	»

(1) Dont 11.817 millions représentant la prise en charge de la fraction de la dette extérieure ayant fait l'objet d'un report d'échéance.

(2) Dont
- Versements du Trésor à la caisse de consolidation et de mobilisation des crédits à moyen terme. — 11.817 millions: report d'échéance de la dette extérieure au 1er janvier 1959 (lignes nos 450 et 451).
- 26.871 millions: contrepartie de la prise en charge de la dette de l'ancienne caisse autonome d'amortissement supprimée au 31 décembre 1958.
- 3.417 millions: contrepartie de la dette figurant à la ligne n° 350.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Tableau D (suite). —

SITUATION DES COMPTES COURANTS DE BONS DU TRESOR AU 31 MARS 1959

Ce tableau développe les données inscrites aux lignes 28, 29 et 30 du tableau I:

	SITUATION au 1er janvier 1959.	VARIATIONS entre le 1er janvier et le 31 mars 1959. Débit.	VARIATIONS entre le 1er janvier et le 31 mars 1959. Crédit.	SITUATION au 31 mars 1959.
	(Milliards de francs.)			
1° Secteur bancaire et divers.				
A. — *Comptes courants tenus par la Banque de France.*				
Banque de France (1)	(1) 181	»	40	221
Banques françaises	673	»	69	742
Banques étrangères (1)	(1) 40	40	»	»
Banque de réescompte de la Sarre	2	»	»	2
Etablissements financiers et divers	14	1	»	13
Agents de change	24	»	6	30
Compagnies d'assurances	13	»	»	13
Total	947	41	115	1.021
B. — *Comptes courants tenus par la Banque de l'Algérie.*	56	»	6	62
Total (ligne n° 28 du tableau I)	1.003	41	121	1.083
2° Correspondants du Trésor.				
Crédit foncier de France	2	»	1	3
Caisse centrale de coopération économique	»	»	»	»
Caisse des dépôts et fonds de soutien des rentes	420	17	»	403
Caisse nationale des marchés de l'Etat	26	6	»	20
Crédit national	1	»	»	1
Société nationale des chemins de fer français	25	»	6	31
Total (ligne n° 29 du tableau I)	474	23	7	458
3° Instituts d'émission de la zone franc.				
Banque de l'Algérie	200	7	»	193
Banque centrale de Tunisie	21	»	1	22
Banque d'Etat du Maroc	16	3	»	13
Banque de Madagascar	7	»	1	8
Total (ligne n° 30 du tableau I)	244	10	2	236
Total général	1.721	74	130	1.777

(1) Dans la situation au 31 décembre 1958, les bons détenus par les « Banques étrangères » sont incorporés dans la rubrique « Banque de France ». Lire: 181 « Banque de France » et 40 « Banques étrangères » au lieu et place de « Banque de France 221 » figurant à la précédente publication (*Journal officiel* du 18 juin 1959).

E. — OPERATIONS DES CORRESPONDANTS DU TRESOR

NUMERO d'ordre.		OPERATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 mars 1959.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de mars 1959.	
		Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.
		(Millions de francs.)			
	a) **OPERATIONS DES SERVICES D'ETAT DOTES D'UN BUDGET ANNEXE** (1)				
606	Postes, télégraphes et téléphones (cf. annexe n° 8, page 8012)	933.496	926.399	267.893	311.953
607	Caisse nationale d'épargne	11.234	10.237	6.761	6.683
608	Service des poudres et des essences	27.293	61.076	12.113	8.354
610	Prestations familiales agricoles	32.816	28.579	8.203	13.138
611	Monnaies et médailles	1.112	136	246	15
612	Imprimerie nationale	1.090	1.642	413	711
613	Légion d'honneur	328	281	97	19
614	Ordre de la Libération	4	15	»	6
	Total (ligne n° 35 du tableau I)	1.007.373	1.028.365	295.726	340.879
	Dont, en devises étrangères	859	29	192	28
	b) **OPERATIONS DES ETABLISSEMENTS PUBLICS ET SEMI-PUBLICS** (2)				
616	Caisse des dépôts et consignations	3.035.229	2.994.823	1.052.020	969.661
617	Caisse autonome d'amortissement (liquidation)	47.627	37.568	47.377	19.952
618	Crédit national	113.207	141.189	44.911	45.411
619	Crédit national (caisse autonome de la reconstruction)	43.431	34.045	13.312	13.653
620	Radiodiffusion-télévision française	5.132	5.024	1.382	1.636
621	Caisse centrale de coopération économique	30.348	35.468	9.730	4.701
622	Service des alcools	9.357	7.929	2.672	2.549
623	Caisse nationale de crédit agricole	92.655	114.306	26.819	39.342
624	Office national interprofessionnel des céréales	8.000	14.933	2.000	971
625	Caisse de consolidation et de mobilisation de crédits à moyen terme	109.929	109.931	29.667	29.666
626	Société nationale des chemins de fer français	161.495	151.853	67.692	48.196
627	Electricité de France	27.414	68.414	10.000	29.000
628	Gaz de France	8.300	10.500	4.300	»
629	Charbonnages de France	1.932	3.500	1.632	»
630	Autres établissements nationaux	103.776	123.392	37.907	42.811
635	Divers	9.116	7.365	5.461	2.262
	Total (ligne n° 36 du tableau I)	3.809.948	3.860.240	1.356.885	1.249.814
	Dont, en devises étrangères	676	31	122	(3) (—) 9

(1) Les résultats inscrits dans les colonnes dépenses et recettes des « Opérations des services d'Etat dotés d'un budget annexe » décrivent les relations de la trésorerie proprement dite de l'Etat avec la trésorerie des budgets annexes et non pas les opérations des budgets annexes eux-mêmes.

(2) Les opérations retracées dans les colonnes « dépenses et recettes » des établissements publics et semi-publics ne constituent pas l'ensemble des opérations de dépenses et de recettes des organismes considérés mais seulement celles qu'ils effectuent à leurs comptes de dépôt au Trésor, soit qu'ils y laissent la totalité de leurs disponibilités, soit qu'ils n'y versent qu'une partie de leurs fonds libres, et notamment les ressources d'emprunts.

(3) Réduction provenant de rectifications d'écritures.

E. — OPERATIONS DES CORRESPONDANTS DU TRESOR (suite)

NUMERO d'ordre		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 mars 1959.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de mars 1959.	
		Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes
		(Millions de francs.)			
	c) OPERATIONS DES COLLECTIVITES ADMINISTRATIVES				
641	Départements	119.388	107.840	31.927	38.299
642	Communes et établissements publics locaux	521.615	483.467	191.721	179.329
643	Etablissements départementaux et régionaux	3.473	2.343	1.220	869
644	Départements d'outre-mer	8.358	8.128	2.832	1.881
645	Territoires d'outre-mer et Etats de la Communauté	246.230	250.343	112.173	119.355
646	Algérie	487.868	470.092	117.680	122.190
647	Sahara	76	10	19	4
	Totaux (ligne n° 37 du tableau I)	1.387.008	1.322.763	457.572	461.927
	Dont en devises étrangères	1.158	7	520	»
	d) OPERATIONS DES AUTRES CORRESPONDANTS				
651	Dépôts au Trésor: fonds particuliers des comptables	232.194	231.843	75.097	69.707
652	Dépôts au Trésor: organismes divers	109.312	106.338	36.885	33.657
653	Chèques et titres de payement émis au profit de particuliers	306.753	306.262	106.675	104.806
654	Consignations au Trésor	61.827	62.426	21.037	21.534
655	Opérations d'encaissements divers pour le compte de particuliers	6.174	5.959	1.743	1.838
656	Décaissements provisoires et avances aux régisseurs	4.676	4.538	1.586	1.815
657	Reliquats appartenant à des particuliers	90.587	82.423	29.848	29.996
658	Crédit foncier	46.001	43.696	6.047	4.574
659	Trésor chérifien	19.965	20.552	8.965	9.478
660	Trésor tunisien	5.011	4.731	1.846	1.159
661	Trésors du Cambodge, du Laos et du Viet-Nam (liquidation)	200	167	55	57
663	Trésor sarrois	54.252	58.249	13.839	17.228
666	Comptes courants des Banques du Laos, du Cambodge et du Viet-Nam (liquidation)	981	574	9	42
667	Communauté économique européenne: fonds de développement pour les pays et territoires d'outre-mer	»	9.874	»	1.474
670	Opérations diverses	2.758	2.103	584	173
	Totaux (ligne n° 38 du tableau I)	940.091	939.735	304.216	297.538
	Dont en devises étrangères	16.436	16.185	4.250	4.249
	Totaux des opérations des correspondants du Trésor	7.144.420	7.151.103	2.414.399	2.330.158

F. — COMPTES DU TRESOR AVEC LES INSTITUTS D'EMISSION DE LA ZONE FRANC

NUMERO d'ordre.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 mars 1959.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de mars 1959.	
		Dépenses. — Augmentation.	Recettes. — Diminution.	Dépenses. — Augmentation.	Recettes. — Diminution.
		(Millions de francs.)			
701	Banque de l'Algérie. — Compte d'encaisses	54.727	53.645	18.728	18.455
702	Banque centrale de Tunisie. — Compte d'encaisses	4.991	4.811	1.290	1.782
703	Banque d'Etat du Maroc. — Compte d'opérations	66.466	26.817	19.272	9.355
704	Banque de l'Indochine. — Compte d'encaisses	2.937	2.664	1.005	843
705	Banque de Madagascar — Compte d'encaisses	17.871	17.885	9.961	9.874
706	Banque de Madagascar — Compte d'opérations	7.678	11.533	2.876	4.080
706 *bis*	Banque de Madagascar — Compte provisionnel	3.043	633	668	131
	Total	28.592	30.051	13.505	14.085
707	Caisse centrale de coopération économique. — Compte d'encaisses	24.453	24.761	7.878	7.963
708	Caisse centrale de coopération économique. — Compte d'opérations	21.137	21.109	6.030	6.794
	Total	45.590	45.870	13.908	14.757
709	Institut d'émission de l'Afrique occidentale française et du Togo. — Compte d'encaisses	59.067	57.913	16.652	17.327
710	Institut d'émission de l'Afrique occidentale française et du Togo. — Compte d'opérations	42.449	53.792	12.010	16.083
	Total	101.516	111.705	28.662	33.360
711	Institut d'émission de l'Afrique équatoriale française et du Cameroun. — Compte d'encaisses	29.107	29.404	13.328	13.390
712	Institut d'émission de l'Afrique équatoriale française et du Cameroun. — Compte d'opérations	16.346	17.609	5.984	5.273
	Total	45.453	47.013	19.312	18.663
	Totaux (ligne n° 39 du tableau I)	350.272	322.576	115.682	111.000

G. — MOUVEMENTS DES ENCAISSES

(à l'exclusion de celles chez les instituts d'émission de la zone franc).

NUMERO d'ordre.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 mars 1959.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de mars 1959.	
		Dépenses.	Recettes	Dépenses.	Recettes.
		(Millions de francs.)			
751	Numéraire des comptables publics	323.469	320.735	105.983	100.632
752	Compte courant du Trésor à la Banque de France	11.739.192	11.731.663	3.513.538	3.513.492
753	Fonds placés au Crédit national et réservés pour les emplois spéciaux prévus par les accords d'aide américaine	»	3	»	3
754	Fonds déposés à la caisse des dépôts et consignations et affectés à des emplois spéciaux prévus par les accords d'aide américaine	»	»	»	»
757	Compte courant du Trésor dans diverses banques d'outre-mer	5.337	5.347	1.839	1.839
758	Devises étrangères	42.845	43.661	13.517	15.850
759	Traites et valeurs mobilisables	1.148.312	1.089.804	286.079	282.219
	Totaux (ligne n° 40 du tableau I)	13.259.155	13.191.233	3.920.956	3.923.035
800	Fonds en route (Banque de France)	»	12.474	»	9.413
801	Chevauchements comptables, apurement des comptes d'attente	»	1.561	»	1.489
	Totaux des fonds en route (ligne n° 41 du tableau I)	»	14.035	»	10.902

ANNEXES

ANNEXE N° I

Détail par ministère ou par service des dépenses du budget 1959 constatées par les comptables du Trésor au 31 mars 1959.

MINISTERES OU SERVICES ORDONNATEURS	TITRE I — Dette publique.	TITRE II — Pouvoirs publics.	TITRE III — Moyens de service.	TITRE IV — Interventions publiques.	MONTANT des dépenses.
Dépenses de fonctionnement.					
I. — *Services civils.*					
Affaires étrangères:					
I. — Services des affaires étrangères	»	»	1.792	5.297	7.089
II. — Affaires marocaines et tunisiennes	»	»	955	743	1.698
Agriculture	5	»	5.215	164	5.384
Construction	»	»	4.038	417	4.455
Anciens combattants et victimes de guerre	»	»	2.411	11.690	14.101
Education nationale	»	»	106.474	7.074	113.548
Finances et affaires économiques :					
I. — Charges communes	59.539	2.979	82.076	68.107	213.101
II. — Services financiers	»	»	28.094	2	28.096
III. — Affaires économiques	»	»	1.438	4.424	5.862
IV. — Commissariat général au plan	»	»	35	»	35
France d'outre-mer	»	»	3.867	3.067	6.934
Industrie et commerce	»	»	1.060	2.234	3.294
Intérieur	»	»	27.490	378	27.868
Justice	»	»	7.009	»	7.009
Présidence du Gouvernement:					
Services civils:					
a) Services généraux	»	»	2.197	»	2.197
b) Service juridique et technique de l'information	»	»	17	355	372
c) Direction des Journaux officiels	»	»	312	»	312
d) Secrétariat général des affaires algériennes	»	»	8.263	112	8.375
Services de la défense nationale:					
a) Etat-major de la défense nationale	»	»	53	»	53
b) Services de documentation extérieure et de contre-espionnage	»	»	387	»	387
c) Groupement des contrôles radio-électriques	»	»	302	»	302
Sahara	»	»	1.250	10	1.260
Santé publique et population	»	»	983	19.606	20.589
Travail	»	»	2.004	11.854	13.858
Travaux publics, transports et tourisme:					
Travaux publics, transports et tourisme	»	»	15.563	31.787	47.350
Aviation civile et commerciale	»	»	3.013	432	3.445
Marine marchande	»	»	484	5.517	6.001
Totaux des services civils	59.944	2.979	306.782	173.270	542.975
II. — *Services militaires.*					
Armées:					
Section commune	»	»	42.931	»	42.931
Section Air	»	»	68.699	19	68.718
Section Terre	»	»	156.481	227	156.708
Section Marine	»	»	29.491	10	29.501
France d'outre-mer (dépenses militaires)	»	»	23.858	»	23.858
Totaux des services militaires	»	»	321.460	256	321.716
Totaux des dépenses de fonctionnement	59.944	2.979	628.242	173.526	864.691

DESIGNATION DES MINISTERES ou services ordonnateurs.	TITRE V — Investissements exécutés par l'Etat.	TITRE VI A — Investissements exécutés avec le concours de l'Etat (subventions et participations).	MONTANT des dépenses.
Dépenses en capital.			
I. — *Civiles.*	»		
Affaires étrangères:			
I. — Affaires étrangères	179	510	689
II. — Affaires marocaines et tunisiennes	»	»	»
Agriculture	167	3.989	4.156
Construction	177	154	331
Education nationale	11.937	14.067	26.004
Finances et affaires économiques:			
I. — Charges communes	»	4.356	4.356
II. — Services financiers	4.391	9	4.400
III. — Affaires économiques	»	»	»
France d'outre-mer (dépenses civiles)	»	28.541	28.541
Industrie et commerce	1.391	230	1.621
Intérieur	221	448	669
Justice	23	7	30
Présidence du Gouvernement:			
Services civils:			
a) Services généraux	»	19.910	19.910
c) Direction des Journaux officiels	92	»	92
d) Secrétariats généraux pour les affaires algériennes	»	»	»
Services de la défense nationale:			
a) Etat-major de la défense nationale	1	»	1
b) Services de documentation et de contre-espionnage	»	»	»
c) Groupement des contrôles radioélectriques	2	»	2
Sahara	4	8.111	8.115
Santé publique et population	119	1.011	1.130
Travail	31	166	197
Travaux publics, transports et tourisme:			
Travaux publics, transports et tourisme	1.959	431	2.390
Aviation civile et commerciale	1.919	23	1.942
Marine marchande	170	2.504	2.674
Totaux	22.783	84.467	107.250
II. — *Militaires.*			
Armées:			
Section commune	9.729	»	9.729
Section Air	49.799	»	49.799
Section Terre	39.600	»	39.600
Section Marine	20.904	»	20.904
France d'outre-mer (dépenses militaires)	1.312	»	1.312
Totaux	121.434	»	121.434
Totaux des dépenses en capital	144.217	84.467	228.684
Prêts et avances et réparations de dommages de guerre.			
Agriculture			»
Finances et affaires économiques:			
Affaires économiques		(Titre VI B)	»
Charges communes			3.219
France d'outre-mer			4.250
Sahara			»
Finances:			
Versements à la caisse autonome de la reconstruction			23.220
Emissions de titres en règlement d'indemnités de dommages de guerre			10.825
Travaux publics, transports et tourisme:		(Titre VII)	
Marine marchande, reconstitution de la flotte de commerce et de pêche			116
Reconstitution de la Société nationale des chemins de fer français			1.750
Total			43.389
Dépenses effectuées sur ressources affectées (titre VIII).			
Agriculture			14.065
Finances: affaires économiques			2.239
Education nationale			2
Intérieur			8.407
Industrie et commerce			»
Travaux publics, transports et tourisme			1.857
Total			26.570

TABLEAU DE CONCORDANCE

(Millions de francs.)

	DÉPENSES admises en payement et classées ci-dessus. 1	DERNIERS renseignements parvenus des territoires d'outre-mer non classés ci-dessus. 2	TOTAL des imputations définitives des dépenses (1+2) 3	A DÉDUIRE: Payements faits durant la gestion précédente. 4	A DÉDUIRE: Payements à faire durant le mois suivant. 5	MONTANT net à inscrire à la S.R.O.T. (tableau A). (1+2)—(4+5) 6	NUMÉROS des lignes. 7	PAYEMENTS imputés à des comptes d'attente (lignes 8, 9, 12, 13, 15, 20 et 22 du tableau A). 8	TOTAL des dépenses budgétaires du 1er janvier au dernier jour du mois courant. (6+8). 9
A. — Dépenses de fonctionnement:									
Services civils	542.975	»	542.975	7.494	18.514	516.967	6	78.490	595.457
Services militaires	321.716	»	321.716	91.354	7.353	223.009	10	10.854	233.863
B. — Dépenses en capital exécutées par l'Etat:									
Investissements civils	107.250	»	107.250	»	2.677	104.573	7	(—) 148	104.425
Investissements militaires	121.434	»	121.434	»	5.178	116.256	11	36	116.292
C. — Prêts et avances. Réparations de dommages de guerre.	43.389	»	43.389	»	37	43.352	14, 16 à 18	5	43.352
D. — Dépenses effectuées sur ressources affectées.	26.570	»	26.570	»	1.073	25.497	21	»	25.497
Totaux	1.163.334	»	1.163.334	98.848	34.832	1.029.654		89.232	(*) 1.118.886

(*) Total des lignes 6 à 21 de la S. R. O. T., tableau A.

ANNEXE N° 2

Détail par ligne des recettes du budget de 1959 constatées par les comptables du Trésor au 31 mars 1959.

DÉSIGNATION selon la nomenclature de la loi de finances.	MONTANT des recettes. (Millions de francs.)
A. — *Recettes fiscales.*	
Produits des contributions directes	490.809
Produits de l'enregistrement	46.653
Produits du timbre	15.461
Produits de l'impôt sur les opérations de Bourse	4.570
Produits des douanes (1)	141.955
Produits des contributions indirectes	23.555
Taxe sur les transports de marchandises	6.515
Produits des taxes sur le chiffre d'affaires	369.505
Produits des taxes uniques	35.458
Recettes imputées à des comptes d'attente (2)	52.587
Total des recettes fiscales	1.187.068
B. — *Autres recettes budgétaires.*	
Produits du monopole des poudres à feu	179
Exploitations industrielles	22.334
Produits et revenus du domaine de l'Etat	3.040
Produits divers	48.877
A reporter	74.430

DÉSIGNATION selon la nomenclature de la loi de finances.	MONTANT des recettes. (Millions de francs.)
Report	74.430
Ressources exceptionnelles en contrepartie des dépenses de reconstruction et d'équipement:	
Produits du prélèvement exceptionnel institué par la loi n° 48-30 du 7 janvier 1948	3
Intérêts et amortissement des prêts consentis en exécution de l'article 12 de la loi n° 48-466 du 21 mars 1948 et de l'article 9 de la loi n° 53-611 du 11 juillet 1953	16.997
Recettes en contrepartie des dépenses de reconstitution de la flotte de commerce et de pêche	1.639
Recettes en contrepartie des dépenses de reconstruction	453
Ressources exceptionnelles, coopération internationale	»
Total	92.922
Fonds de concours (ordinaires et spéciaux)	14.855
Fonds de concours (coopération internationale)	2.183
Total	17.038
Ressources affectées à diverses dépenses	24.597
Derniers renseignements complémentaires parvenus des territoires d'outre-mer	6
Total des recettes du budget de 1959	1.321.631

(1) Y compris le montant des crédits du droit à l'enlèvement accordé par l'administration des douanes pour 43.450 millions de francs.
(2) Chiffre résultant d'évaluations statistiques.

ANNEXE N° 3

Evolution et situation de la dette publique de l'Etat et du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones.

A. — TABLEAU RECAPITULATIF

CATÉGORIES DE DETTES	SITUATION DE LA DETTE AU 31 décembre 1956.	SITUATION DE LA DETTE AU 31 décembre 1957.	SITUATION DE LA DETTE AU 31 décembre 1958.	ÉVOLUTION DE LA DETTE entre le 1er janvier et le 31 mars 1959. Diminution.	ÉVOLUTION DE LA DETTE entre le 1er janvier et le 31 mars 1959. Augmentation.	SITUATION de la dette au 31 mars 1959.
			(Millions de francs.)			
DETTE DE L'ETAT						
Dette non exigible.						
a) *Dette intérieure.*						
I. — Dette perpétuelle	98.049	98.045	74.534	5	5	74.534
II. — Dette amortissable à long, moyen et court terme	2.166.492	2.264.418	2.532.405	28.023	52.666	2.557.048
III. — Bons du Trésor	1.917.509	1.921.680	2.146.874	366.220	445.315	2.225.969
IV. — Engagements envers les instituts d'émission	633.029	1.084.629	1.084.780	521.100	617.400	1.181.080
Totaux de la dette intérieure	4.815.079	5.368.772	5.838.593	915.343	1.115.381	6.038.631
b) *Dette extérieure.*						
I. — Dette amortissable à long, moyen et court terme	295.713	286.501	403.912	2.387	600	402.155
II. — Crédits ou avances de gouvernements ou organismes étrangers ou internationaux	498.964	465.638	628.286	11.832	11.817	628.271
Total de la dette extérieure	794.677	752.142	1.032.228	14.219	12.417	1.030.426
Total de la dette de l'Etat non exigible	5.609.756	6.120.914	6.870.821	929.562	1.127.798	7.069.057
Dette exigible.						
a) *Dette intérieure.*						
I. — Emprunts et bons échus	601.511	674.788	750.867	366.352	396.659	781.174
Total de la dette intérieure	601.511	674.788	750.867	366.352	396.659	781.174
b) *Dette extérieure.*						
I. — Emprunts et bons échus	719	46.591	133.775	17.934	19.891	135.732
II. — Bons remboursables à vue	158.370	198.450	216.992	3.510	»	213.482
Total de la dette extérieure	159.089	245.041	350.767	21.444	19.891	349.214
Total de la dette exigible	760.600	919.829	1.101.634	387.796	416.550	1.130.388
Total de la dette de l'Etat	**6.370.356**	**7.040.743**	**7.972.455**	**1.317.358**	**1.544.348**	**8.199.445**
Dont Dette intérieure	**5.416.590**	**6.043.560**	**6.589.460**	**1.281.695**	**1.512.040**	**6.819.805**
Dont Dette extérieure	**953.766**	**997.183**	**1.382.995**	**35.663**	**32.308**	**1.379.640**
DETTE PROPRE DU BUDGET ANNEXE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES	**87.528**	**105.455**	**130.147**	**187**	**»**	**129.960**

La dette propre de l'ancienne caisse autonome d'amortissement, qui faisait l'objet, jusqu'à la fin de l'année 1958 d'un tableau particulier, figure en 1959 dans la dette de l'Etat (ligne n° 321). En effet l'article 77 de l'ordonnance n° 58-1374 du 30 décembre 1958 portant loi de finances pour 1959 a mis fin aux opérations de la caisse autonome d'amortissement, à compter du 31 décembre dernier.

ANNEXE N° 3 (suite)

B. — DETTE INTERIEURE NON EXIGIBLE

NUMÉRO d'ordre	DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1950.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 mars 1950.		SITUATION de la dette au 31 mars 1950.
			Diminution	Augmentation.	
		(Millions de francs.)			
	I. — Dette perpétuelle.				
300	Rentes 3 p. 100	15.924	»	»	15.924
301	Rentes 5 p. 100 1949	58.610	»	»	58.610
	Totaux de la dette perpétuelle	74.534	»	»	74.534
	II. — Dette amortissable à long terme.				
305	1° Rentes sur l'Etat amortissables:				
	5 p. 100 1920, 60 ans, remboursables à 150 F	10.236	360	»	9.876
	3 p. 100 1942, 60 ans et 2 mois	1.640	3	»	1.637
	3,50 p. 100 1942-1952, 60 ans	2.516	29	»	2.487
	3 p. 100 1945-1951, 60 ans et 3 mois	11.932	88	»	11.844
	4,50 p. 100 1952, 60 ans	8.532	»	»	8.532
	3,50 p. 100 à capital garanti 1952-1958	700.721	462	»	700.259
310	2° Obligations du Trésor amortissables:				
	4,50 p. 100 1933-1948, 60 ans, remboursables à 150 F	5.903	»	»	5.903
	4 p. 100 1931-1951, 50 ans, remboursables à 110 F	4.875	»	»	4.875
	4,50 p. 100 1935, 30 ans	360	24	»	336
	3,50 p. 100 1943-1953, 30 ans	1.507	»	»	1.507
	3,50 p. 100 1944, 30 ans	434	1	»	433
315	3° Obligations du Crédit national émises pour le compte de l'Etat:				
	4 p. 100 1941, 50 ans	10.075	»	»	10.075
	3 p. 100 juillet 1945, 50 ans	18.676	»	»	18.676
	3 p. 100 juillet 1946, 50 ans	28.991	»	»	28.991
	6 p. 100 1950, 30 ans	23.461	573	»	22.888
	3,50 p. 100 1957	15.873	273	»	15.600
320	4° Emprunts de l'ancien gouvernement général de l'Indochine	917	»	»	917
321	5° Obligations de la caisse autonome d'amortissement:				
	4 1/2 p. 100 1929-1949, 40 ans	»	»	3.246	3.246
	4 p. 100 1941-1952, 50 ans et 3 mois	»	180	23.625	23.445
322	6° Emissions diverses	»	»	»	»
	Totaux de la dette à long terme	846.649	1.993	26.871	871.527

ANNEXE N° 3 (suite)

NUMERO d'ordre.	DESIGNATION DES DIFFERENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1959.	OPERATIONS EFFECTUEES entre le 1er janvier et le 31 mars 1959.		SITUATION de la dette au 31 mars 1959.
			Diminution	Augmentation.	
		(Millions de francs.)			
	Emprunts remboursables par annuités à long terme.				
330	1° Engagements envers la caisse des dépôts et consignations pour prêts d'intérêt économique, agricole ou social:				
	Habitations à loyer modéré	326.124	1.479	»	324.645
	Crédit immobilier	71.465	319	»	71.146
	Amélioration des cités d'urgence (art. 82 de la loi du 4 août 1956)	1.457	»	»	1.457
	Autres engagements	3.788	89	»	3.699
335	2° Engagements envers la caisse des dépôts et consignations:				
	Semestrialités remises en contrepartie des prêts de 10 et 12 milliards de francs (décrets des 20 mars et 5 septembre 1945)	14.641	183	»	14.458
	Obligations du Trésor remises en vertu de la décision du 23 mai 1949	117.364	»	»	117.364
	Engagements divers	3.872	21	»	3.851
340	3° Engagements envers le Crédit foncier de France	25	»	»	25
345	4° Engagements envers la Société nationale des chemins de fer français et des compagnies ou réseaux de chemins de fer:				
	Avances en argent et travaux antérieurs au 31 décembre 1937 et insuffisance d'exploitation des exercices 1911 à 1937	23.711	144	»	23.567
	Annuités à la Société nationale des chemins de fer français pour emprunts affectés à la couverture de dommages de guerre (loi n° 51-916 du 16 septembre 1951)	19.520	647	»	18.873
	Annuités diverses	324	»	»	324
350	5° Engagements envers les collectivités locales:				
	Annuités attribuées en payement de subventions pour l'exécution de travaux d'équipement rural	28.464	721	3.316	31.059
	Annuités attribuées en payement de subventions pour le développement des adductions d'eau dans les communes rurales (art. 8 de la loi n° 55-137 du 2 février 1955)	34.038	»		34.038
	Annuités attribuées en payement de subventions pour l'exécution de travaux d'équipement des ports et de défense contre les eaux et contre la mer (loi du 1er octobre 1948)	515	7	101	609
	Autres annuités	102	5	»	97
355	6° Engagements envers les anciens actionnaires d'entreprises nationalisées:				
	Obligations de la Banque de France remises aux anciens actionnaires de cet établissement (loi n° 45-015 du 2 décembre 1945)	2.148	268	»	1.880
	Parts bénéficiaires remises aux anciens actionnaires des banques nationalisées (loi n° 45-015 du 2 décembre 1945)	9.109	240	»	8.869
	Obligations de la Banque d'Algérie remises aux anciens actionnaires de cet établissement (loi n° 46-1070 du 17 mai 1946)	400	»	»	400
	Parts bénéficiaires remises aux anciens actionnaires des sociétés d'assurances nationalisées (loi n° 46-835 du 25 avril 1946)	4.940	»	»	4.940
	A reporter	665.007	4.123	3.417	664.301

ANNEXE N° 3 (suite)

NUMÉRO d'ordre	DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1959.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 mars 1959.		SITUATION de la dette au 31 mars 1959.
			Diminution	Augmentation	
			(Millions de francs.)		
	Report.....	665.007	4.123	3.417	664.301
360	7° Emprunts des groupements de sinistrés et associations syndicales de reconstruction:				
	Emprunts obligataires (art. 45 et suivants de la loi du 30 mars 1947)...	97.440	»	»	97.440
	Emprunts auprès de la caisse des dépôts et consignations et de divers organismes	10.319	21	43	10.341
	Emprunts auprès de banques sous forme de crédits.....	1.200	500	»	700
365	8° Engagements au profit de divers organismes, services ou particuliers:				
	Titres d'annuités trentenaires délivrés en payement d'indemnités pour dommages de guerre (loi du 31 juillet 1920).....	380	20	»	360
	Annuités servies à la Compagnie franco-espagnole du chemin de fer de Tanger à Fez (convention du 18 mars 1913 approuvée par la loi du 11 août 1914).....	1.219	16	»	1.203
	Attributaires d'indemnités de dommages de guerre (indemnités d'éviction, loi du 26 août 1948).....	1.675	1	36	1.710
	Emprunts des compagnies de navigation en vue de la construction de navires devenus la propriété de l'Etat (loi du 28 février 1948).....	1.126	6	»	1.120
	Titres d'annuités trentenaires remis à des sociétés d'assurances (art. 35 de la loi n° 53-1336 du 31 décembre 1953).....	4.680	173	»	4.507
366	Engagements au profit de l'institut d'émission de l'A. O. F. et du Togo (convention du 26 septembre 1955).....	12.491	1.388	»	11.103
	Totaux des emprunts remboursables par annuités à long terme...	795.537	6.248	3.496	792.785
	Emprunts à moyen ou à court terme.				
370	1° Obligations de la caisse autonome de la défense nationale 5 p. 100 1950-1968.	2.688	»	»	2.688
371	2° Emprunts de la caisse autonome de reconstruction.....	296.915	11.233	22.299	307.981
372	3° Bons de la caisse nationale de crédit agricole à 20 ans (sans intérêt) émis en 1947-1950 remboursables à 200 p. 100.....	89	»	»	89
	4° Emprunts du Trésor:				
373	Obligations à 2, 4, 6 ou 8 ans 1952.....	36.513	»	»	36.513
374	Certificats d'investissements 5 p. 100 1953-1954 amortissables.....	85.502	»	»	85.502
375	Bons d'épargne 1955.....	23.409	68	»	23.341
376	Bons d'équipement industriel et agricole.....	75.940	»	»	75.940
377	Emprunt national 5 p. 100 1956 amortissable en 15 ans.....	281.859	6.553	»	275.306
378	Bons 5 p. 100 1957 à prime indexée.....	82.705	»	»	82.705
379	5° Titres amortissables en 5 ans remis aux distillateurs.....	4.599	1.928	»	2.671
	Totaux des emprunts à moyen ou à court terme.....	890.219	19.782	22.299	892.736
	RECAPITULATION				
	Emprunts amortissables à long terme.....	846.649	1.993	26.871	871 527
	Emprunts remboursables par annuités à long terme.....	795.537	6.248	3.496	792.785
	Emprunts à moyen terme ou à court terme.....	890.219	19.782	22.299	892.736
	Total de la dette amortissable à long, moyen ou court terme....	2.532.405	28.023	52.666	2.557.048

ANNEXE N° 3 (suite)

NUMÉRO d'ordre	DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1959.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 mars 1959.		SITUATION de la dette au 31 mars 1959.
			Diminution	Augmentation.	
			(Millions de francs.)		
	III. — BONS DU TRESOR				
	1° Comptes courants de bons du Trésor:				
380	Catégorie A. — 75 à 105 jours	28.716	29.813	27.827	26.730
380 *bis*	Catégorie B. — 355 à 365 jours	167.909	(1) 63.386	(*a*) 8.001	112.524
380 *ter*	Catégorie C. — 715 à 725 jours	1.524.160	(1) 98.978	(*b*) 212.237	1.637.419
381	2° Bons du Trésor à 1 an	78.660	21.566	24.443	81.537
381-2	3° Bons du Trésor à 2 ans	222.457	27.305	33.617	228.569
384	4° Bons du Trésor à intérêt progressif de 3 mois à 3 ans (2)	124.972	124.972	139.190	139.190
	Total des bons du Trésor (*)	2.146.874	366.220	445.315	2.225.969
	IV. — ENGAGEMENTS ENVERS LES INSTITUTS D'EMISSION				
	1° Avances de la Banque de France:				
396	Avance permanente	50.000	»	»	50.000
397	Avances provisoires extraordinaires du 25 août 1940 au 20 juillet 1944	426.000	»	»	426.000
398	Avances provisoires (conventions des 29 septembre 1938, 29 février 1940, 9 juin 1940, 8 juin 1944, 21 juin 1947, 25 septembre 1947 et 22 janvier 1953)	175.000	»	»	175.000
400	Avances spéciales (conventions des 26 juin 1957 et 9 janvier 1958)	390.000	10.000	»	380.000
401	Avances à échéance déterminée (conventions des 6 novembre 1957, 9 janvier 1958 et 26 décembre 1958)	43.700	511.100	617.400	150.000
	Totaux	1.084.700	521.100	617.400	1.181.000
	2° Engagements divers:				
405	Avances de la Banque d'Algérie	80	»	»	80
	Totaux	80	»	»	80
	Total des engagements envers les instituts d'émission	1.084.780	521.100	617.400	1.181.080
	RECAPITULATION				
	I. — Dette perpétuelle	74.534	»	»	74.534
	II. — Dette amortissable à long, moyen ou court terme	2.532.405	28.023	52.666	2.557.048
	III. — Bons du Trésor	2.146.874	366.220	445.315	2.225.969
	IV. — Engagements envers les instituts d'émission	1.084.780	521.100	617.400	1.181.080
	Totaux de la dette intérieure	5.838.593	915.343	1.115.381	6.038.631

(1) Dont 546 millions d'opérations d'ordre, transfert aux catégories B et C de bons à 1 an ou 2 ans transformés en comptes courants et inversement, soit respectivement:
(*a*) 274 millions des comptes courants catégorie C transformés en bons à 2 ans.
(*b*) 242 millions de bons à 1 an transformés en comptes courants catégorie B.
(*c*) millions de bons à 2 ans transformés en comptes courants catégorie C.

(2) Bons souscrits depuis moins de 3 mois. Les bons souscrits depuis plus de 3 mois sont remboursables à vue et figurent parmi la dette exigible.

(*) Le tableau des échéances est donné en annexe n° 5.

ANNEXE N° 3 (suite)

C. — DETTE EXTERIEURE NON EXIGIBLE

(Situation en francs.)

NUMÉRO d'ordre	DESIGNATION DES DIFFERENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1959.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 mars 1959.		SITUATION de la dette au 31 mars 1959.
			Diminution.	Augmentation.	
		(Millions de francs.)			
	I. — Dette amortissable à long, moyen et court terme à échéances massives.				
	Emprunts amortissables à long terme.				
415	Emprunt 4 p. 100 1939, 30 ans, aux Pays-Bas et en Suisse	8.062	1.787	»	6.275
	Emprunts remboursables par annuités à moyen et à long terme.				
420	1° Engagements envers les Etats-Unis. Accord du 28 mai 1946, prêt-bail et autres créances militaires	265.882	»	»	265.882
421	1° Engagements envers les Etats-Unis. Accords des 30 janvier et 5 mai 1958	14.281	»	»	14.381
422	1° Engagements envers les Etats-Unis. Accord du 29 juin 1953	2.397	»	»	2.397
425	2° Emprunt du Crédit national à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement 3,25 p. 100 1947	113.220	»	»	113.220
	Total des emprunts à moyen et à long terme	395.880	»	»	395.880
	Emprunts à moyen terme ou à court terme, à échéances massives.				
	Bons du Trésor souscrits par divers correspondants étrangers:				
432	Bons du Trésor souscrits par la Banque européenne d'investissements	»	600	600	»
	Total des emprunts à moyen ou à court terme à échéances massives.	»	600	600	»
	RECAPITULATION				
	Emprunts amortissables à long terme	8.062	1.787	»	6.275
	Emprunts remboursables par annuités à moyen et à long terme	395.880	»	»	395.880
	Emprunts à moyen ou à court terme à échéances massives	»	600	600	»
	Total de la dette amortissable à long, moyen ou court terme à échéances massives	403.942	2.387	600	402.155
	II. — Crédits ou avances de gouvernements ou organismes étrangers ou internationaux.				
	Crédits de gouvernements étrangers et de banques étrangères.				
440	1° Crédits du Gouvernement britannique: Accords financiers des 25 mai 1945, 29 avril et 3 décembre 1946	35.568	»	»	35.568
443	2° Crédits du Gouvernement des Etats-Unis: Crédit de 50 millions de dollars consenti par les Etats-Unis d'Amérique pour l'achat de biens meubles en surplus situés sur le territoire des Etats-Unis (accord du 11 mars 1948)	884	15	»	869
446	3° Crédits du Gouvernement du Canada: Accords financiers des 9 avril 1946 et 20 août 1947	81.559	»	»	81.559
	Avances d'organismes bancaires étrangers ou internationaux.				
	Avances de l'Export-Import Bank:				
450	Convention du 4 décembre 1945	160.662	4.528	»	156.134
451	Convention du 13 juillet 1946	229.620	7.289	»	222.331
452	Contrat du 28 octobre 1948	82.004	»	»	82.004
453	Contrat du 18 décembre 1950	4.959	»	»	4.959
454	Contrat du 18 avril 1952	21.341	»	»	21.341
455	Accords des 30 janvier et 5 mai 1958	11.689	»	11.817	23.506
	Total des crédits ou avances de gouvernements ou organismes étrangers ou internationaux	628.286	11.832	11.817	628.271
	Total de la dette extérieure	1.032.228	14.219	12.417	1.030.426

ANNEXE N° 3 (suite)

D. — DETTE DE L'ETAT EXIGIBLE

NUMÉRO d'ordre	DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1959.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 mars 1959.		SITUATION de la dette au 31 mars 1959.
			Diminution.	Augmentation.	
		(Millions de francs.)			
	1. — DETTE INTÉRIEURE EXIGIBLE				
	Emprunts et bons échus.				
	Echéances en capital à la charge du Trésor.				
500	Bons du Trésor à court terme (75 à 725 jours, 1 an et 2 ans)	7.087	239.110	240.404	8.381
505	Bons de la reconstruction à 3 ans	31	1	»	30
510	Bons du Trésor à intérêt progressif de 3 mois à 3 ans (1)	720.567	93.617	129.880	756.830
512	Bons de la défense nationale à intérêt progressif	113	2	»	111
	Total des bons du Trésor	727.798	332.730	370.284	765.352
515	Rentes sur l'Etat, obligations et valeurs diverses du Trésor	22.245	9.708	1.739	14.276
	Echéances en capital à la charge du Trésor et intérêts à la charge du budget général.				
518	Bons d'épargne	»	68	68	»
520	Emissions diverses	408	7	»	401
525	Emprunts de la caisse autonome de la reconstruction	»	11.233	11.233	»
530	Emprunts remboursables par annuités à long et moyen terme	416	10.225	10.954	1.145
	Echéances en capital à la charge de divers organismes et intérêts à la charge du budget général.				
532	Titres d'annuités trentenaires remis à des sociétés d'assurances (article 35 de la loi n° 53-1336 du 31 décembre 1953)	»	319	319	»
533	Titres amortissables en 5 ans remis aux distillateurs (loi n° 53-1311 du 31 décembre 1953, art. 12)	»	2.062	2.062	»
	Echéances en capital à la charge des comptes spéciaux du Trésor	»	»	»	»
534	Annuités attribuées en payement de subventions pour le développement des adductions d'eau dans les communes rurales (art. 8 de la loi n° 55-137 du 2 février 1955)	»	»	»	»
	Total de la dette intérieure exigible	750.867	366.352	396.659	781.174
	2. — DETTE EXTÉRIEURE EXIGIBLE				
	I. — Emprunts et bons échus.				
	Echéances en capital à la charge du Trésor.				
540	1° Bons du Trésor souscrits par le Fonds monétaire international	129.598	»	»	129.598
541	2° Bons du Trésor souscrits par la Banque européenne d'investissements	4.100	»	600	4.700
550	3° Emprunt 4 p. 100 1939 — 30 ans — aux Pays-Bas et en Suisse	20	456	1.798	1.362
555	4° Emissions diverses	38	»	»	38
	Echéances en capital à la charge du Trésor et intérêts à la charge du budget général.				
570	1° Engagement envers les Etats-Unis (accord du 28 mai 1946: prêt-bail et autres créances militaires; accords des 30 janvier, 5 mai 1958 et 29 juin 1953)	»	»	»	»
571	2° Emprunts à l'étranger des groupements de sinistrés	»	»	»	»
572	3° Emprunts du Crédit national à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement: 3,50 p. 100 1947	»	»	»	»
573	4° Crédits du Gouvernement britannique	»	»	»	»
576	5° Crédits du Gouvernement des Etats-Unis	19	»	15	34
579	6° Crédits du Gouvernement du Canada	»	»	»	»
585	8° Avances de l'Export-Import Bank	»	17.478	17.478	»
	Total des emprunts et bons échus	133.775	17.934	19.891	135.732
	II. — Bons remboursables à vue.				
590	3° Bons du Trésor à vue sans intérêts remis à la Banque internationale pour la reconstitution et le développement	25.230	3.500	»	21.730
591	4° Bons du Trésor remis au Fonds monétaire international	191.762	10	»	191.752
	Total des bons remboursables à vue	216.992	3.510	»	213.482
	Total de la dette extérieure exigible	350.767	21.444	19.891	349.214
	Total de la dette de l'Etat exigible	1.101.634	387.796	416.550	1.130.388

(1) Bons souscrits depuis plus de trois mois.

ANNEXE N° 3 (suite et fin)

E. — EVOLUTION ET SITUATION DE LA DETTE PROPRE DU BUDGET ANNEXE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

DESIGNATION DES DIFFERENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1959.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 mars 1959.		SITUATION de la dette au 31 mars 1959.
		Diminution.	Augmentation.	
	(Millions de francs.)			
DETTE INTERIEURE				
Obligations 4 1/2 p. 100 1929-1948	307	3	»	304
Obligations 4 p. 100 1941-1952	3.317	147	»	3.170
Obligations 3 1/2 p. 100 1943	1.800	37	»	1.763
Bons 5 1/2 p. 100 1950, 10 ans	1.188	»	»	1.188
Bons 6 p. 100 1953, amortissables en 15 ans	9.847	»	»	9.847
Bons 6 p. 100 1954, amortissables en 15 ans	17.871	»	»	17.871
Bons 6 p. 100 1955, amortissables en 15 ans	21.496	»	»	21.496
Bons 5,50 p. 100 1956, amortissables en 15 ans	20.046	»	»	20.046
Bons 6 p. 100 1957, amortissables en 15 ans	24.019	»	»	24.019
Bons 6 p. 100 1958 amortissables en 20 ans (mai et octobre)	30.256	»	»	30.256
Total	130.147	187	»	129.960

F. — SITUATION EN DEVISES DE LA DETTE EXTERIEURE

1° Situation de la dette en dollars U. S. A. et canadiens.

DESIGNATION DES DIFFERENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1959	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 mars 1959.		SITUATION de la dette au 31 mars 1959.
		Diminution.	Augmentation.	
	(Dollars U. S. A. ou canadiens.)			
Engagements envers les Etats-Unis. — Accord du 28 mai 1946; prêt-bail et autres créances militaires	538.221.372	»	»	538.221.372
Engagements envers les Etats-Unis. — Accords des 30 janvier et 5 mai 1958	29.112.102	»	»	29.112.102
Engagements envers les Etats-Unis. — Crédit de 50 millions de dollars pour l'achat de meubles en surplus situés sur le territoire des Etats-Unis (accord du 11 mars 1948)	1.702.859	30.073	»	1.672.786
Emprunt du Crédit national à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement 3,25 p. 100 1947	229.190.000	»	»	229.190.000
Crédit du Gouvernement du Canada (accords financiers des 9 avril 1946 et 20 août 1947)	160.550.000	»	»	160.550.000
Avances de l'Export-Import Bank:				
Convention du 4 décembre 1945	325.228.300	9.167.000	»	316.061.300
Convention du 13 juillet 1946	464.815.000	14.755.000	»	450.060.000
Contrat du 28 octobre 1948	166.000.000	»	»	166.000.000
Contrat du 18 décembre 1950	10.037.456	»	»	10.037.456
Contrat du 18 avril 1952	43.200.000	»	»	43.200.000
Accords des 30 janvier et 5 mai 1958	23.662.000	»	23.922.000	47.584.000
Total	1.991.719.289	23.952.073	23.922.000	1.991.689.216

2° Situation de la dette en livres sterling.

DESIGNATION DES DIFFERENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1959.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 mars 1959.		SITUATION de la dette au 31 mars 1959.
		Diminution.	Augmentation	
	(Livres sterling.)			
Crédits du Gouvernement britannique (accords financiers des 25 mai 1945, 29 avril et 3 décembre 1946)	25.736.825	»	»	25.736.825
Total	25.736.825	»	»	25.736.825

3° Situation de la dette en francs suisses et de la dette remboursable, à l'option des porteurs, en florins, francs suisses ou dollars (dette évaluée en francs suisses).

DESIGNATION DES DIFFERENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1959.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 mars 1959.		SITUATION de la dette au 31 mars 1959.
		Diminution.	Augmentation.	
	(Francs suisses.)			
Emprunt 4 p. 100 1939, 30 ans, aux Pays-Bas et en Suisse	71.344.325	15.810.470	»	55.533.855
Total	71.344.325	15.810.470	»	55.533.855

ANNEXE N° 4

A. — Situation des encaisses des comptables du Trésor.

	SOLDES au 1er janvier 1959.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 mars 1959.		SOLDES au 31 mars 1959.
		Débit.	Crédit.	
	(Millions de francs.)			
Numéraire conservé par les comptables publics	25.259	323.469	320.735	27.993
Compte courant du Trésor à la Banque de France	(—) 7.458	11.739.192	11.731.683	51
Fonds placés au Crédit national et réservés pour les emplois spéciaux prévus par les accords d'aide américaine	55	»	3	52
Fonds déposés par le Trésor à la caisse des dépôts et consignations et affectés à des emplois spéciaux prévus par les accords d'aide américaine	3.012	»	»	3.012
Compte courant du Trésor à la Banque d'Algérie	5	»	»	5
Compte courant du Trésor chez les instituts d'émission de la zone franc	2.204	157.939	156.951	3.192
Compte courant du Trésor dans diverses banques d'outre-mer	621	5.237	5.347	611
Devises étrangères	24.108	42.845	43.661	23.292
Traites et valeurs mobilisables	61.090	1.148.312	1.089.804	119.598
Totaux (cf. lignes 701 à 759, page 7997)	108.896	13.417.094	13.348.184	177.806

B. — Situation d'ensemble des relations du Trésor avec les intituts d'émission de la zone franc.

(Milliards de francs.)

DÉSIGNATION des instituts d'émission.	SITUATION au 1er janvier 1959.		A. — COMPTES						B. — BONS DU TRÉSOR				SITUATION au 31 mars 1959.	
			Situation au 1er janvier 1959.		Variations de l'année		Situation au 31 mars 1959.		Situation au 1er janvier 1959.	Variations de l'année		Situation au 31 mars 1959.		
	Débit.	Crédit.	Débit.	Crédit.	Débit	Crédit.	Débit.	Crédit.	Crédit.	Débit	Crédit.	Crédit.	Débit.	Crédit.
Banque de l'Algérie	»	200	»	»	1	»	1	»	200	7	»	193	»	192
Banque centrale de Tunisie	»	21	»	»	»	»	»	»	21	»	1	22	»	22
Banque d'Etat du Maroc	»	50	»	34	40	»	6	»	16	3	»	13	»	7
Banque de l'Indochine	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Banque de Madagascar et des Comores	2	»	9	»	»	»	9	»	7	»	1	8	1	»
Caisse centrale de coopération économique	»	9	»	9	»	»	»	9	»	»	»	»	»	9
Institut d'émission de l'Afrique occidentale française et du Togo	»	37	»	37	1	»	»	36	»	»	»	»	»	36
Institut d'émission de l'Afrique équatoriale française et du Cameroun	»	12	»	12	»	»	»	12	»	»	»	»	»	12
Totaux	2	329	9	92	42	»	16	57	244	10	2	236	1	278
Soldes	327		83		42		41		244	8		236	277	

NOTE. — Le tableau ci-dessus reprend, dans sa partie A, à raison d'une ligne par institut d'émission, les données figurant ci-avant au tableau de développement F, page 7997 (ligne 39 du tableau I) ; dans sa partie B, pour les instituts d'émission titulaires de comptes courants de bons du Trésor, les données figurant dans un tableau spécial inséré à la page 7994 à la suite du tableau de développement D (ligne 30 du tableau I).

ANNEXE N° 5

Tableau des échéances des bons du Trésor.

(Millions de francs.)

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION générale au 31 mars 1959.	ÉCHÉANCES exigibles au 31 mars 1959.	ÉCHÉANCES NON EXIGIBLES AU 31 MARS 1959				
			1959	1960	1961	1962	Total des échéances non exigibles.
Bons du Trésor à 1 an		8.381	57.133	24.404	»	»	81.537
Bons du Trésor à 2 ans			75.722	119.500	33.347	»	228.569
Comptes courants de bons du Trésor. — Catégorie A	2.095.160		26.730	»	»	»	26.730
Comptes courants de bons du Trésor. — Catégorie B			106.350	6.174	»	»	112.524
Comptes courants de bons du Trésor. — Catégorie C			485.071	975.780	176.568	»	1.637.419
Emissions diverses	542	542	»	»	»	»	»
Bons du Trésor à intérêt progressif 3 mois à 3 ans	896.020	(1) 756.830	139.190	»	»	»	139.190
Totaux	2.991.722	765.753	890.196	1.125.858	209.915	»	2.225.969 (2)
			(2) 2.225.969				

(1) Montant des bons émis depuis plus de trois mois et dès lors exigibles.
(2) Cf. montant Annexe n° 3, page 8005.

ANNEXE N° 6

Evolution et situation des comptes de dépôts des correspondants du Trésor.

DÉSIGNATION DES CORRESPONDANTS	SOLDES au 1er janvier 1959. (1)	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 mars 1959.		SOLDES au 31 mars 1959.
		Dépenses.	Recettes.	
	(Millions de francs.)			
Services d'Etat dotés d'un budget annexe	934.462	1.007.373	1.028.365	955.454
Etablissements publics et semi-publics	567.932	3.809.948	3.860.240	618.224
Collectivités administratives	667.924	1.387.008	1.322.763	603.679
Autres correspondants	204.030	940.091	939.735	203.674
Totaux (cf. tableau E, pages 7995 et 7996)	2.374.348	7.144.420	7.151.103	2.381.031

(1) Chiffres provisoires.

ANNEXE N° 7

Situation résumée des opérations faites en devises étrangères.

	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 mars 1959.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de mars 1959.	
	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.
	(Millions de francs.)			
Dépenses et recettes du budget général (tableau A)	12.597	3.884	3.784	1.364
Comptes spéciaux du Trésor (tableau C)	33.137	48.889	9.467	11.050
Opérations des emprunts (tableau D)	455	»	455	»
Opérations des services d'Etat dotés d'un budget annexe (tableau E, § *a*)	859	29	192	28
Opérations des établissements publics et semi-publics (tableau E, § *b*)	676	31	122	(1) (—) 9
Opérations des collectivités administratives (tableau E, § *c*)	1.158	7	530	»
Opérations des autres correspondants (tableau E, § *d*)	16.136	16.185	4.250	4.249
Fonds en route, chevauchements comptables et apurements des comptes d'attente	2.587	»	2.137	»
Totaux des opérations de l'année	68.205	69.025	20.927	16.682
Mouvements des encaisses des comptables (totaux égaux à la ligne « Devises étrangères » de l'annexe 4)	42.845	43.661	13.517	15.850
Approvisionnement des encaisses des agents payeurs à l'étranger par l'intermédiaire de la Banque de France	»	11.998	»	7.676
Contre-valeur en francs des versements effectués en devises par l'intermédiaire de la Banque de France	13.634	»	5.764	»
Totaux généraux	124.684	124.684	40.208	40.208

(1) Réduction provenant de rectifications d'écritures.

ANNEXE N° 8

Situation résumée des opérations des comptables des postes, télégraphes et téléphones du 1er janvier au 31 mars 1959.

	OPERATIONS EFFECTUEES entre le 1er janvier et le 31 mars 1959.		OPERATIONS EFFECTUEES pendant le mois de mars 1959.	
	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.
	Millions de francs.			
1. Mouvements des encaisses des comptables des postes, télégraphes et téléphones	25.056.163	25.041.570	8.261.567	8.251.772
2. Opérations du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones (y compris les opérations de la 2e section) (exercice 1959)	73.711	93.624	32.702	39.337
Opérations avec le Trésor	6.613	4.776	14	4.639
Totaux	80.324	98.400	32.716	43.976
3. Opérations pour le compte de tiers:				
— Mandats français	3.111.973	3.134.211	1.033.237	1.038.734
— Mandats internationaux	11.184	8.793	10.273	2.604
— Mandats d'outre-mer	63.768	74.694	22.059	27.901
— Offices étrangers	149.876	84.267	49.198	48.961
— Opérations diverses	20.341	43.067	16.057	13.560
Totaux	3.396.142	3.345.032	1.130.824	1.131.780
4. Comptes courants postaux des particuliers	7.818.336	7.867.462	2.591.978	2.648.768
5. Opérations des correspondants des postes, télégraphes et téléphones:				
— Caisse des dépôts et consignations	8.488	8.990	7.570	907
— Etablissements d'Etat	601	1.306	197	901
— Collectivités administratives	12.535	8.409	6.478	8.351
— Caisse nationale d'épargne (Recettes effectives (1))	72.729	100.563	24.161	30.645
— Caisse nationale d'épargne (Règlements avec la C. N. E.)	103.969	67.987	29.703	22.601
Totaux	198.322	187.255	68.109	63.495
6. Opérations effectuées pour le compte du Trésor:				
— Budget général (Budget de 1959)	46.643	783	19.546	270
— Budget général (Règlements avec le Trésor)	8.345	42.920	7.938	13.804
— Emprunts du Trésor (Emissions et versements au Trésor)	85.232	88.974	27.699	28.100
— Emprunts du Trésor (Payements et remboursements par le Trésor)	62.588	59.439	21.498	21.196
Totaux	202.808	192.116	76.681	63.370
7. Fonds en route, chevauchements comptables et apurement des comptes d'attente	»	13.163	»	2.774
Totaux des paragraphes 1 à 7	36.752.095	36.744.998	12.161.875	12.205.935
8. Opérations réciproques entre l'administration des postes, télégraphes et téléphones et le Trésor:				
— Compte courant au Trésor de l'agent comptable des postes, télégraphes et téléphones	394.368	364.120	342.708	333.723
— Comptes courants postaux des comptables du Trésor (solde)	»	(—) 3.321	»	(—) 20.263
— Autres comptes de règlement	532.031	572.697	(—) (3) 30.755	(—) (3) 45.567
Totaux du paragraphe 8 (2)	926.399	933.496	311.953	267.893
Totaux généraux des paragraphes 1 à 8	37.678.494	37.678.494	12.473.828	12.473.828

(1) Dont 70.792 de « retraits » et 98.949 de « dépôts ».
(2) Correspondant aux opérations de dépenses et de recettes mentionnées au tableau E, sous la rubrique « Postes, télégraphes et téléphones » (page 7995, ligne 606).
(3) Réductions provenant de l'imputation au compte courant d'agent comptable des postes, télégraphes et téléphones.

Ministère de l'agriculture.

Avis relatif à l'extension d'une convention collective de travail concernant les exploitations forestières d'Indre-et-Loire.

(Application des articles 31 *j* et suivants du livre Ier du code du travail.)

Le ministre de l'agriculture envisage de prendre, en application de l'article 31 *j* du livre Ier du code du travail, un arrêté tendant à rendre obligatoire pour tous les employeurs et les salariés des exploitations forestières d'Indre-et-Loire la convention collective conclue le 15 avril 1959, à Tours, entre:

D'une part, le syndicat des marchands de bois d'Indre-et-Loire;

Et, d'autre part, l'union départementale (C. F. T. C.), le syndicat Force ouvrière de l'agriculture, la section fédérale des ouvriers agricoles et similaires (C. G. T.), le syndicat national des cadres d'exploitations agricoles.

Cette convention a pour objet de régler les rapports entre employeurs et salariés des exploitations forestières d'Indre-et-Loire qui lui sont assujetties en vertu de son article 1er.

Le texte en a été déposé le 15 juin 1959 au secrétariat du conseil de prud'hommes de Tours.

Les organisations professionnelles et toutes personnes intéressées sont priées, conformément à l'article 31 *k* du livre Ier du code du travail, de faire connaître dans un délai de quinze jours leurs observations et avis au sujet de l'extension envisagée.

Leurs communications devront être adressées au ministère de l'agriculture, direction des affaires professionnelles et sociales, 78, rue de Varenne, Paris (7e). (Inutile d'affranchir.)

Avis relatif à l'extension d'une convention collective de travail concernant les exploitations forestières de Maine-et-Loire.

(Application des articles 31 *j* et suivants du livre Ier du code du travail.)

Le ministre de l'agriculture envisage de prendre, en application de l'article 31 *j* du livre Ier du code du travail, un arrêté tendant à rendre obligatoire pour tous les employeurs et les salariés des exploitations forestières de Maine-et-Loire la convention collective conclue le 20 juin 1959, à Angers, entre:

D'une part, le syndicat des exploitants forestiers et scieurs du département de Maine-et-Loire et le syndicat agricole des propriétaires forestiers et sylviculteurs d'Anjou;

Et, d'autre part, le syndicat départemental des travailleurs de la terre (C. F. T. C.), l'union départementale (C. G. T.), l'union départementale Force ouvrière et le syndicat national des cadres d'exploitations agricoles.

Cette convention a pour objet de régler les rapports entre employeurs et salariés des exploitations forestières de Maine-et-Loire qui lui sont assujetties en vertu de son article 1er.

Le texte en a été déposé le 10 juillet 1959 au greffe du tribunal d'instance d'Angers.

Les organisations professionnelles et toutes personnes intéressées sont priées, conformément à l'article 31 *k* du livre Ier du code du travail, de faire connaître dans un délai de quinze jours leurs observations et avis au sujet de l'extension envisagée.

Leurs communications devront être adressées au ministère de l'agriculture, direction des affaires professionnelles et sociales, 1er bureau, 78, rue de Varenne, Paris (7e) (Inutile d'affranchir.)

Avis relatif à l'extension de l'avenant n° 9 à la convention collective du 5 janvier 1953 concernant les exploitations agricoles de Saône-et-Loire.

En application de l'article 31 *j* du livre Ier du code du travail, le ministre de l'agriculture envisage de prendre un arrêté tendant à rendre obligatoire pour tous les employeurs et salariés des exploitations agricoles de Saône-et-Loire l'avenant n° 9 à la convention collective étendue des exploitations agricoles du département, conclu le 27 mai 1959, à Mâcon, entre:

D'une part, la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles;

Et, d'autre part, l'union départementale des syndicats (C. G. T.) et l'union départementale des syndicats (C. F. T. C.).

Cet avenant a pour objet de modifier les articles 22, 23, 39, 40, 44, 48, 53, 77 et 78 de la convention précitée du 5 janvier 1953 et d'ajouter un article 64 *bis* à cette même convention.

Le texte de cet avenant a été déposé le 10 juillet 1959 au greffe du tribunal d'instance de Mâcon.

Les organisations professionnelles et toutes personnes intéressées sont priées, conformément à l'article 31 *k* du livre Ier du code du travail, de faire connaître dans un délai de quinze jours leurs observations et avis au sujet de l'extension envisagée.

Leurs communications doivent être adressées au ministère de l'agriculture, direction des affaires professionnelles et sociales (1er bureau), 78, rue de Varenne, Paris (7e) (Inutile d'affranchir.)

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de concours pour le recrutement d'un sous-économe au centre hospitalier de Saint-Denis (Seine).

Un concours sur épreuves pour le recrutement d'un sous-économe au centre hospitalier de Saint-Denis (Seine) aura lieu les 19 et 20 octobre 1959.

Peuvent faire acte de candidature les personnes de nationalité française titulaires du baccalauréat de l'enseignement secondaire, du brevet supérieur, d'un brevet d'officier de l'armée active de terre, de mer ou de l'air, du certificat de capacité en droit ou d'un diplôme équivalent, ainsi que les agents ne possédant pas ces diplômes mais comptant au moins trois ans de services effectifs en qualité de secrétaire d'administration hospitalière ou de commis dans un établissement d'hospitalisation, de soins ou de cure public.

Les candidats doivent avoir eu vingt et un ans au moins et trente ans au plus au 1er janvier 1959. Toutefois, cette limite d'âge est reculée d'un temps égal à la durée des services antérieurs civils et militaires ouvrant des droits à la retraite, sans préjudice de l'application des dispositions de l'article 162 du décret du 29 juillet 1939 (enfants à charge), de l'ordonnance du 15 juin 1945 modifiée (empêchements à l'exercice de la fonction publique) et du décret n° 56-273 du 17 mars 1956 (candidats ayant la qualité de citoyens français musulmans d'Algérie).

Les candidats du sexe masculin doivent, en outre, avoir satisfait aux obligations militaires.

Les demandes d'admission au concours devront être adressées, sous pli recommandé, avant le 19 septembre 1959, au directeur du centre hospitalier de Saint-Denis, qui fournira aux personnes en faisant la demande tous renseignements complémentaires concernant le programme des épreuves et la liste des pièces à produire par les candidats pour constituer leur dossier.

Ministère des postes, télégraphes et téléphones.

Avis de concours pour le recrutement de préposés.

En vue de pourvoir des emplois qui seront vacants principalement dans la région parisienne, un concours pour le recrutement de préposés (nouvelle appellation des facteurs, chargeurs et manutentionnaires) aura lieu le 8 novembre 1959.

Ce concours est ouvert aux candidats masculins et comprend les épreuves suivantes: dictée (servant à la fois d'épreuve d'orthographe et d'écriture), rédaction, arithmétique et géographie.

Aucun diplôme n'est exigé, mais les candidats titulaires d'un permis de conduire les motocyclettes ou les automobiles bénéficient d'avantages spéciaux.

Les candidats doivent être âgés au 1er janvier 1959 de dix-huit ans au moins et de trente ans au plus. La limite d'âge supérieure peut être reculée d'un temps égal à celui des services militaires obligatoires et, pour les pères de famille mariés ou veufs, d'un an par enfant à charge, sans toutefois pouvoir dépasser quarante ans.

Les candidats recueilleront toutes indications utiles auprès des directions des postes, télégraphes et téléphones qui, sur simple demande, fourniront gratuitement le programme détaillé du concours.

Les demandes de participation à ce concours de préposé doivent être transmises à la direction des postes, télégraphes et téléphones au chef-lieu du département et, au plus tard, le 28 septembre 1959, date de clôture des inscriptions.

Dans les départements de la Seine, de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne, s'adresser à la direction régionale des services postaux de Paris, 140, boulevard du Montparnasse, Paris (14e).

Les abonnements au *Journal officiel* partent du 1er de chaque mois. Envoyer le montant net en un mandat-poste, chèque ou chèque postal (compte courant n° 9063-13 Paris).

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
Henri MOREL

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris,
ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

SOCIETE D'ESCAUT ET MEUSE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2.400.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 3, RUE JACQUES-BINGEN, PARIS (17e)
Registre du commerce: Seine 55-B 10017.

Obligations 4 0/0 1945.

Quatorzième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a procédé par voie de rachats en Bourse, à son amortissement du 10 septembre 1959.
En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Obligations sorties aux tirages antérieurs et non présentées au remboursement.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
934	1954	10.252	1955
3.704	1953	14.348	—
4.960	1955	14.974	—
4.962	1953	20.882	—
5.520	1954		

Les remboursements seront effectués:
A la Banque L. Dupont et Cie, 26, avenue Franklin-D.-Roosevelt, à Paris;
A la Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, 29, boulevard Haussmann, à Paris,
et à leurs succursales et agences.

Compagnie Française des PRODUITS LIEBIG

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 300.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 15, RUE DE GENÈVE, LA COURNEUVE (SEINE)
R. C.: Seine 54-B 2199.

Obligations 6 1/2 0/0 1949 *de* 10.000 *F.*

LISTE NUMERIQUE

Des obligations amorties au tirage du 23 juillet 1959 et remboursables à partir du 1er septembre 1959 à 10.000 F;
Des obligations amorties aux tirages antérieurs parmi lesquelles figurent des titres non encore présentés au remboursement.

NUMÉROS	ANNÉE de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉE de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉE de remboursement.
983 à 1.015	58	1.438 à 1.515	59	2.147 à 2.159	57

Compagnie Française des PRODUITS LIEBIG

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 300.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 15, RUE DE GENÈVE, LA COURNEUVE (SEINE)
R. C.: Seine 54-B 2199.

Obligations 6 0/0 1957 *de* 10.000 *F*
(à intérêt et prix de remboursement variables).

LISTE NUMERIQUE

Des obligations amorties au tirage du 23 juillet 1959 et remboursables à partir du 1er septembre 1959;
Des obligations amorties au tirage du 23 juillet 1958 parmi lesquelles figurent des titres non encore présentés au remboursement.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	PRIX de remboursement.
		Francs.
4.954 à 5.276	59	11.000
8.743 à 9.000	58	11.000

ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES

Extrait des minutes du greffe du tribunal de grande instance de Laon (Aisne).

D'un jugement rendu en l'audience publique du tribunal de grande instance séant à Laon (Aisne) du vendredi 27 février 1959, tenue pour les affaires de police correctionnelle, entre le procureur de la République, demandeur, d'une part, et le nommé Cocset (Jean-Victor), âgé de 38 ans, né le 26 janvier 1921 à Tergnier, fils de Victor-Désiré et de Germaine-Marguerite Lebrun, entrepreneur de travaux, demeurant à Tergnier, n° 99, rue de Châteaudun, défendeur, comparant en personne à l'audience, prévenu d'infractions à la réglementation des taxes sur le chiffre d'affaires, d'autre part, il a été extrait ce qui suit:

Par ces motifs:

Le tribunal, statuant publiquement, contradictoirement et en premier ressort:

Déclare Cocset (Jean) convaincu d'avoir, à Chauny, depuis le 1er janvier 1955, frauduleusement tenté de se soustraire au payement des impôts indirects, notamment des taxes sur le chiffre d'affaires;

Le condamne à la peine de six mois d'emprisonnement avec sursis et à cent mille francs d'amende;

Ordonne la publication par extraits du présent jugement dans le *Journal officiel* de la République française, ainsi que dans le journal *La Dépêche de l'Aisne* et son affichage pendant trois mois sur les panneaux réservés à l'affichage des publications officielles de la commune de Tergnier ainsi que sur la porte extérieure des établissements professionnels de Cocset, à Tergnier et dans la Seine-Maritime;

Le condamne aux frais;

Fixe la durée de la contrainte par corps au minimum, s'il échet d'y recourir.

Le tout par application des articles 1835 du code général des impôts, 463-52 du code pénal, 1er et 3 de la loi du 26 mars 1891, 194 du code d'instruction criminelle, 2 de la loi du 22 juillet 1867 modifiée, dont lecture a été donnée par le président.

Pour extrait conforme:

Le greffier en chef du tribunal,
Signé: LECUYER

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. José Buiza, demeurant à Saint-Julien-Chepteuil (Haute-Loire), agissant en qualité de tuteur légal de sa fille mineure Eliane, née le 22 mars 1959 à Yssingeaux, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de supprimer du nom patronymique de cette mineure celui de de Arriba.

M. Guillotin, dit Guillotin de Corson (Hubert), né le 30 décembre 1933 à Abbaretz (Loire-Atlantique), demeurant 1, rue Césarine, à Bône, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet d'ajouter à son nom patronymique celui de: de Corson, pour s'appeler à l'avenir Guillotin de Corson.

M. Vacca (Joseph), né le 22 juin 1924 à Bône (Bône), commerçant, demeurant à Bône, 15, rue du Docteur-Purseigle, et agissant tant en son nom personnel qu'en celui de sa fille mineure Josepha-Catherine-Dominique, née le 30 décembre 1956, à Bône, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer a son nom patronymique celui de Montalbetti.

Rectificatif au *Journal officiel* du 7 juillet 1959: page 6783, 2e colonne, 3e insertion, au lieu de: « Dominique-Claude-Annie-Rose, née à Paris (9e) », lire: « Dominique-Claude-Annie-Rose, née le 19 mai 1946 à Paris (9e) ».

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS
(Décret du 16 août 1901.)

9 juillet 1959. Déclaration à la préfecture du Var. **La Giboyeuse.** But: développement du gibier par la protection et le repeuplement, destruction des nuisibles, répression du braconnage. Siège social: mairie d'Entrecasteaux.

10 juillet 1959. Déclaration à la préfecture de la Guyane française. **Union sportive et littéraire de Montjoly.** But: pratiquer la culture physique, aider au développement physique, moral et intellectuel de la jeunesse. Siège social: Montjoly-Bourg (Cayenne).

15 juillet 1959. Déclaration à la préfecture de l'Ardèche. **Association familiale rurale de Joyeuse.** But: étude et défense des droits et des intérêts moraux et matériels des familles rurales. Siège social: mairie de Joyeuse (Ardèche).

15 juillet 1959. Déclaration à la préfecture de Saône-et-Loire. **Entente mazillienne.** But: union des sociétés locales dans un but d'entraide sociale et de maintien à la campagne de la jeunesse par la création de fêtes, spectacles et kermesses. Siège social: mairie de Mazille.

15 juillet 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Mantes. **Association familiale et d'entraide du canton de Meulan.** But: défense des intérêts matériels et moraux des familles. Siège social: 50, rue Maurice-Berteaux, les Mureaux (Seine-et-Oise).

17 juillet 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Quentin. **Association d'éducation populaire de Croix-Fonsomme.** But: organisation des loisirs de la jeunesse, et notamment la formation ménagère. Siège social: 3, rue de la Gare, à Croix-Fonsomme (Aisne).

17 juillet 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Vienne. **Cantine scolaire de Saint-Sorlin-de-Vienne.** But: réunir au repas de midi les enfants dont le domicile est éloigné de l'école. Siège social: école de Saint-Sorlin-de-Vienne (Isère).

17 juillet 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. **Les Riverains.** But: attirer l'attention des pouvoirs publics sur les dangers de la pollution des eaux. Siège social: mairie de la Baule (Loire-Atlantique).

17 juillet 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Mantes-la-Jolie. **Amicale bretonne des Mureaux.** But: unir les Bretons domiciliés aux Mureaux et dans les communes voisines, établir entre eux des liens d'amitié et de solidarité, maintenir les traditions bretonnes. Siège social: mairie des Mureaux (Seine-et-Ose).

21 juillet 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Rambouillet. **Association des propriétaires et détenteurs du droit de chasse à Bouville.** But: exercice du droit de chasse sur les terres et bois des adhérents. Siège social: chez M. Louis Poingt, propriétaire, Bouville (Seine-et-Oise).

21 juillet 1959. Déclaration à la préfecture de police. **Association Frédéric-Le-Play.** But: encourager le développement des œuvres d'intérêt général. Siège social: 6, rue Galilée, Paris.

22 juillet 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Chalon-sur-Saône. **Comité des œuvres scolaires, postscolaires et périscolaires laïques de Saint-Rémy.** But: mettre à la disposition de tous des activités éducatives et récréatives. Siège social: mairie de Saint-Rémy-les-Chalon (Saône-et-Loire).

23 juillet 1959. Déclaration à la préfecture de Troyes. **Foyer des jeunes de la Haute-Seine.** But: promouvoir, soutenir et favoriser les œuvres d'éducation populaire. Siège social: rue des Bazars, à Mussy-sur-Seine.

24 juillet 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Saumur. **Comité des fêtes de Brigné-sur-Layon.** But: organisation des fêtes locales. Siège social: mairie de Brigné-sur-Layon (Maine-et-Loire).

24 juillet 1959. Déclaration à la préfecture de la Somme. **Amicale des sapeurs-pompiers de Daours.** But: organisation de manifestations artistiques intéressant les sapeurs-pompiers. Siège social: rue de l'Usine, Daours.

24 juillet 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Amand. **Association des nourriciers de Saint-Pierre-les-Etieux.** But: placement des pensionnaires de la colonie familiale d'Ainay-le-Château dans la commune de Saint-Pierre-les-Etieux. Siège social: mairie de Saint-Pierre-les-Etieux (Cher).

24 juillet 1959. Déclaration à la préfecture de police. **Association pour la diffusion internationale de l'encyclopédie de l'urbanisme.** But: faciliter les études et recherches permettant la préparation des documents de l'encyclopédie de l'urbanisme et contribuer au développement de cette publication sur les plans national et international (traductions) en recherchant un financement de l'organisation existante et son développement normal pour satisfaire à la demande d'une documentation fondamentale en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire. Siège social: 13, place du Panthéon, Paris.

25 juillet 1959. Déclaration à la sous-préfecture d'Avallon. **Comité des fêtes de Domecy-sur-Cure.** But: organisation de fêtes et spectacles dans la commune. Siège social: mairie de Domecy-sur-Cure (Yonne).

25 juillet 1959. Déclaration à la préfecture de Foix. **Comité permanent des fêtes de Bedeilhac-Aynat.** But: organiser dans la commune les fêtes et réjouissances diverses, fêtes nationales, fêtes locales, soirées artistiques, jeux et concours. Siège social: mairie de Bedeilhac-Aynat.

27 juillet 1959. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Comité des fêtes de bienfaisance de Caychac.** But: organisation de réjouissances et aide aux nécessiteux. Siège social: salle Filatreau à Caychac, commune de Blanquefort.

27 juillet 1959. Déclaration à la préfecture du Nord. **Groupement des commerçants de Mont-à-Camp.** But: resserrer les liens d'amitié et de solidarité entre les membres adhérents et favoriser le développement du commerce dans le quartier de Mont-à-Camp. Siège social: café Moderne, 24, rue Poissonnier, Lomme.

27 juillet 1959. Déclaration à la préfecture d'Alger. **Fédération algérienne des comités interprofessionnels du logement.** But: défense des intérêts des comités interprofessionnels du logement fonctionnant en Algérie. Siège social: 1, rue du Languedoc, Alger.

27 juillet 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Briey. **Peuple et culture de Lorraine.** But: contribuer au développement de l'éducation et de la culture populaire. Siège social: 3, rue Foch, à Briey (Meurthe-et-Moselle).

27 juillet 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Amicale laïque mixte de Boesegbem.** But: défendre l'école laïque, établir un lien entre les familles et l'école et promouvoir l'éducation populaire. Siège social: école publique, Boeseghem (Nord).

28 juillet 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Miliana. **Jacquet-Club.** But: organiser des loisirs, des jeux et des compétitions sportives Siège social: café d'Orient, place Carnot, Affreville (Alger).

28 juillet 1959. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association libre des propriétaires du lotissement de Saint-Cyr, village 2, route de Lyon.** But: gérer tout ce qui constitue la propriété collective du lotissement (voirie, amenées d'eau, courant électrique) et veiller à l'exécution du cahier des charges du lotissement. Siège social: Beau Verger, route de Lyon, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or.

28 juillet 1959. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association libre des propriétaires du lotissement de Saint-Cyr, village 2, chemin du Lavoir.** But: gérer tout ce qui constitue la propriété collective du lotissement (voirie, amenées d'eau, courant électrique) et veiller à l'exécution du cahier des charges du lotissement. Siège social: 35, rue Henri-Gorjus, Lyon.

28 juillet 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Dreux. **Les Francs Lurons de l'Avre.** But: promouvoir, favoriser et améliorer les œuvres services et institutions d'éducation et de culture populaire, d'action morale, sociale et de bienfaisance, particulièrement près de la jeunesse. Siège social: salle paroissiale, à Saint-Lubin-des-Joncherets (Eure-et-Loir).

28 juillet 1959. Déclaration à la préfecture de la Somme. **Société de chasse de Saint-Fuscien.** But: conservation du gibier et répression du braconnage. Siège social: mairie de Saint-Fuscien.

28 juillet 1959. Déclaration à la sous-préfecture d'Alès. **Diane saint-jeannaise.** But: amélioration de la chasse. Siège social: chez M. Paul Viala, président, mairie de Saint-Jean-du-Gard (Gard).

28 juillet 1959. Déclaration à la préfecture des Bouches-du-Rhône. **Société de chasse la Devention.** But: la pratique de la chasse, protection et repeuplement du gibier. Siège social: 35, place Jean-Jaurès, Marseille.

28 juillet 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Douai. **Société Deflandre, Willocquet et Cie.** But: chasse. Siège social: 24, rue François-Herbo, Orchies (Nord).

29 juillet 1959. Déclaration à la préfecture de la Côte-d'Or. **Club Saint-Vincent.** But: jeux de quilles. Siège social: café Au Grand Saint-Vincent, 14, rue Jules-Blaizet, Chenove.

29 juillet 1959. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. **Club de la plongée sous-marine de Fécamp.** But: pratique des activités et de la chasse sous-marines dans un esprit de désintéressement absolu, recherches et études avec scaphandre autonome. Siège social: hôtel de ville de Fécamp (Seine-Maritime).

29 juillet 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Nontron. **Société de chasse de Milhac-de-Nontron.** But: repeuplement, répression du braconnage, destruction des nuisibles. Siège social: salle Barataud, à Milhac-de-Nontron (Dordogne).

30 juillet 1959. Déclaration à la préfecture du Nord. **Fédération régionale des caisses de crédit mutuel agricole du Nord de la France.** But: représenter et faire valoir les intérêts communs des caisses de crédit mutuel agricole du Nord de la France. Siège social: 44, rue Jean-sans-Peur, Lille.

30 juillet 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaulin. **Groupement de l'élevage par l'hygiène de la région de Leuhan.** But: amélioration du cheptel et de sa productivité. Siège social: mairie de Leuhan (Finistère).

30 juillet 1959. Déclaration à la préfecture de police. **Association des familles de Pierrefitte.** But: grouper, représenter et défendre les intérêts moraux et matériels des familles dans tous les domaines. Siège social: 10, avenue Emilie, Pierrefitte.

31 juillet 1959. Déclaration à la préfecture de Tulle. **Comité des fêtes de Saint-Hilaire-Peyroux.** But: organiser les fêtes dans la commune au profit de la commune. Siège social: mairie de Saint-Hilaire-Peyroux.

1er août 1959. Déclaration à la préfecture du Nord. **Section des déportés et internés résistants et patriotes de Lomme-Lambersart.** But: unir tous les patriotes, internés, déportés et défendre leurs revendications. Siège social: 61, rue Jules-Guesde, Lomme.

1er août 1959. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. **Club sportif aspremontois.** But: resserrer les liens d'amitié entre camarades aspremontois, section pétanque. Siège social: bar-tabac Fallara, Aspremont.

1er août 1959. Déclaration à la préfecture du Vaucluse. **Syndicat de la presse quotidienne et périodique du Vaucluse.** But: défense des intérêts des journalistes vauclusiens. Siège social: 4, rue Viala, Avignon.

3 août 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Reims. **Comité des fêtes de Robespierre-Lesage.** But: organisation des fêtes au profit des vieillards. Siège social: 102, boulevard Robespierre, Reims (Marne).

3 août 1959. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. **Athlétique-Club de Nice.** But: développement des sports. Siège social: 294, boulevard de la Madeleine, Nice.

4 août 1959. Déclaration à la préfecture de la Savoie. **Société de tir aux pigeons d'Aix-les-Bains.** But: pratique du tir à l'arme de chasse. Siège social: 35, avenue de Saint-Simon, Aix-les-Bains.

4 août 1959. Déclaration à la préfecture de la Loire-Atlantique. **Groupement des maires de la région du Sud-Est de Loire-Atlantique.** But: étude de toutes questions concernant l'administration et l'activité des communes. Siège social: mairie de Clisson.

MODIFICATIONS

16 juillet 1959. Déclaration à la préfecture de la Savoie. L'Association Jamboree change son titre qui devient **Plein Champs.** Siège social: Plein Champs, Entremont-le-Vieux.

22 juillet 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Romorantin. **Amicale des anciennes élèves du pensionnat de la Nativité.** Additif au but: conserver, renouveler ou établir entre les anciennes élèves des relations amicales, venir en aide à celles que l'infortune pourrait atteindre, développer l'éducation populaire par des conférences, favoriser le tourisme par des excursions et visites de villes et de monuments historiques. Siège social: pensionnat de la Nativité, avenue Wilson, Romorantin (Loir-et-Cher).

24 juillet 1959. Déclaration à la préfecture de police. L'Association interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce de la région parisienne Assedic-Seine-Centre change son titre qui devient **Assedic interprofessionnelle Seine-Centre-Seine-et-Oise.** Siège social: 21, avenue Victor-Hugo, Paris.

5 août 1959. Déclaration à la préfecture de police. Ligue de l'Ile-de-France de handball change son titre qui devient **Ligue de Paris de handball.** Siège social: 32, rue de Londres, Paris.

6 août 1959. Déclaration à la préfecture de police. **L'Union nationale des retraités de la police** transfère son siège social du 54, rue Saint-Lazare, au 27, rue de Dunkerque, à Paris.

6 août 1959. Déclaration à la préfecture de police. Le **Groupement national des éleveurs d'animaux à fourrure (G. N. E. A. F)** transfère son siège social du 26, chemin Saint-Michel, à Evreux (Eure), au 28, rue des Petits-Hôtels, à Paris

6 août 1959. Déclaration à la préfecture de police. L'**Association amicale des capitaines de la marine marchande (A. A. C. M. M)** transfère son siège social du 35, rue Bouquet, à Rouen, au 68, rue Edgar-Quinet, à Malakoff.

Rectificatif au *Journal officiel* des 15 et 16 juin 1959: page 5981, Modifications, 2e insertion, à la 3e et 4e ligne, au lieu de: « Œuvres sociales des employés des contributions indirectes », lire: « Œuvres sociales des employés des contributions indirectes et diverses ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 8 juillet 1959: page 6816, 2e colonne, Association modification, au lieu de: « L'Association des amis de l'automobile », lire: « Association des amis de l'histoire de l'automobile ».

ASSOCIATIONS ETRANGERES

AUTORISATIONS

(Décret-loi du 12 avril 1939.)

16 juin 1959. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de police le 9 juillet 1959.) **La Maison de Galice.** But: réunir tous les Galiciens et amis de la Galice pour exalter les valeurs galiciennes et favoriser les manifestations artistiques et littéraires ayant trait à la Galice. Siège social: 24, rue Pali-Kao, Paris.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.